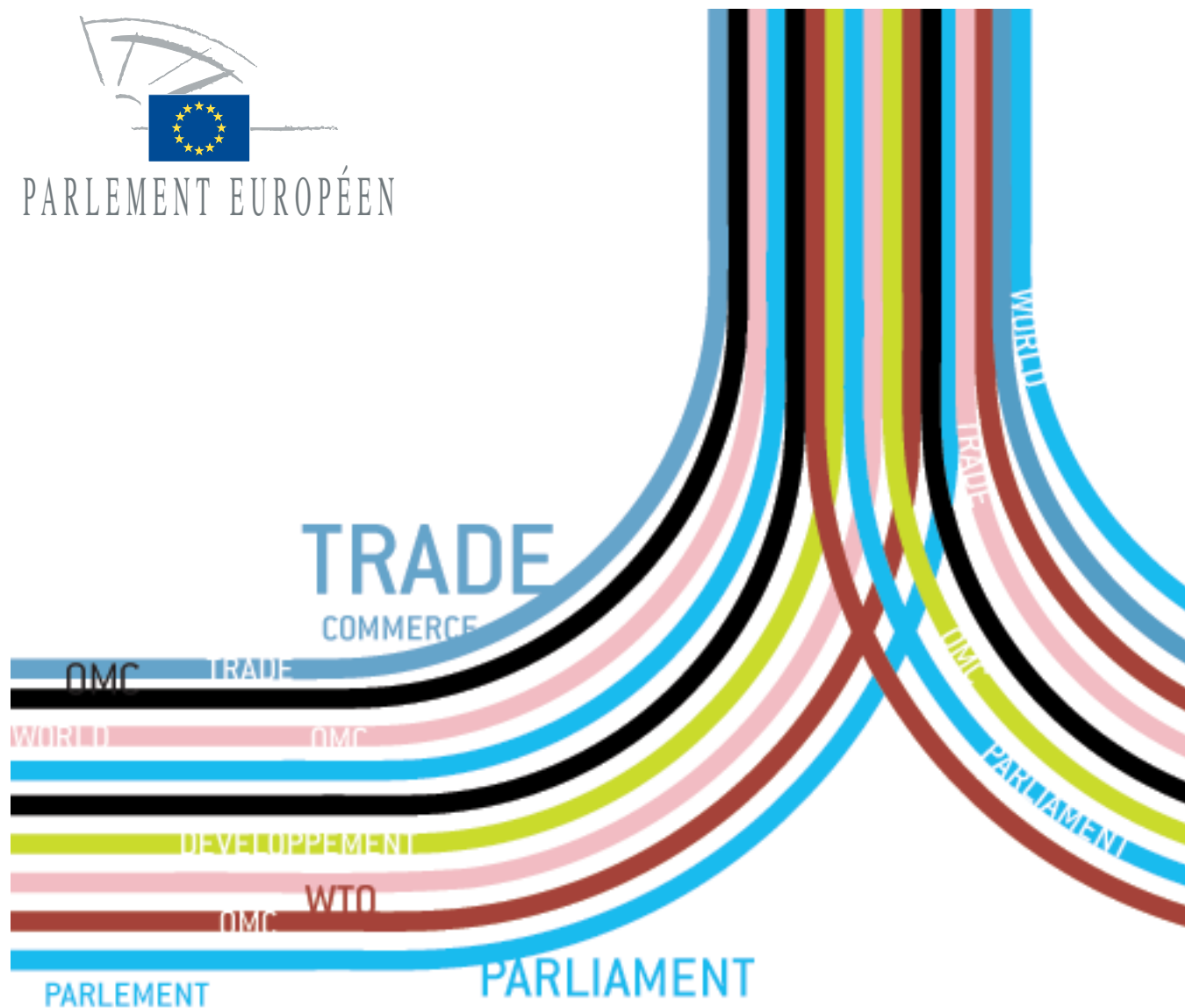




PARLEMENT EUROPÉEN



CONFERENCE PARLEMENTAIRE

sur

L'OMC

organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen



24-26.11.2004

à Bruxelles

© Union interparlementaire et Communautés européennes, 2005

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire ou le Parlement européen.

Le présent ouvrage est diffusé, à condition qu'il ne soit prêté, revendu ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Photos : © Communautés européennes, 2005

Imprimé au Luxembourg

ISBN 92-823-1963-6

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ DE LA CONFÉRENCE	5
PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE	7
CÉRÉMONIE D'INAUGURATION	
M. Josep Borrell Fontelles, Président du Parlement européen	9
M. Laurens Jan Brinkhorst, ministre des affaires économiques des Pays-Bas, représentant la présidence actuelle du Conseil de l'Union européenne	11
M. Shotaro Oshima, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation mondiale du commerce, Président du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce	12
M. Sergio Pérez Verdugo, Président de l'Union interparlementaire	14
SÉANCE PLÉNIÈRE SUR LA DÉCISION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC LE 31 JUILLET 2004	
M. Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, Union européenne	16
M. Peter Grey, Ambassadeur de l'Australie auprès des Communautés européennes, de la Belgique et du Luxembourg	17
M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa, Ambassadeur, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce	19
M. U.S. Bhatia, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation mondiale du commerce	20
M. Christopher Wilson, Bureau du représentant commercial des États-Unis à Bruxelles	22
Discussion sur l'importance de la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce	24
DOCUMENTS DE DISCUSSION SUR LE POINT «AGRICULTURE»	33
SÉANCE PLÉNIÈRE SUR L'AGRICULTURE	
M. Bouremia Gado (Niger)	33
M. Joseph Daul (Parlement européen)	36
M. Masatoshi Wakabayashi (Japon)	37
Mme Evelyn Matthei Fornet (Chili)	38
Discussion sur l'agriculture	45
Conclusion	54
DOCUMENTS DE DISCUSSION SUR LE COMMERCE DES SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT	
SÉANCE PLÉNIÈRE SUR LE COMMERCE DES SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT	
M. Rupchand Pal (Inde)	58
Mme Ann McKechn (Royaume-Uni)	59
M. Ibikunle Amosun (Nigeria)	59
Mme Paddy Torsney (Canada)	61
Discussion sur le commerce des services dans une perspective de développement	68
Conclusion	74

SÉANCE INTERACTIVE: AVEC LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, LE DR SUPACHAI PANITCHPAKDI	79
Discussion avec le Dr Supachai Panitchpakdi	79
MANIFESTATION PARALLÈLE: ASPECTS CONCRETS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LIÉES AU COMMERCE, EU ÉGARD EN PARTICULIER AUX BESOINS DES PARLEMENTS	
Mme Erika Mann	90
M. Serafino Marchese	91
Mme Manuela Tortora	93
M. David Luke	94
DÉCLARATION	95
RÈGLES DE PROCÉDURE	98

ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Panel interactif : l'importance de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 31 juillet 2004 pour l'avenir du cycle de Doha

A l'issue de négociations marathon, le Conseil général de l'OMC a adopté, le 31 juillet 2004, un ensemble de décisions établissant une feuille de route pour avancer dans le processus commencé à Doha. Le Groupe des Cinq (Australie, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Union européenne) a joué un rôle important dans cette avancée, comme d'autres parties prenantes, dont le Directeur général de l'OMC et le Président du Conseil général de l'OMC. Pour commencer, les participants à la Conférence parlementaire entendront les vues de responsables des négociations de l'OMC sur l'avenir du cycle de Doha et pourront leur poser des questions directement.

3. Débat sur des questions de fond

La session de Bruxelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC se déroule à un moment où, nonobstant un nouvel élan dans les négociations, certaines divergences importantes demeurent dans les positions des membres de l'OMC. Une volonté politique concentrée s'impose pour assurer le succès des négociations. Les participants à la Conférence sont invités à étudier, dans une perspective parlementaire, certains des domaines clés sur lesquels portent les négociations en cours à l'OMC.

a) Agriculture

L'agriculture revêt une importance critique pour le développement économique et les perspectives de croissance d'un grand nombre de pays en développement et elle est tout aussi essentielle pour les pays développés. C'est pourquoi l'un des grands avantages de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 31 juillet 2004 a été l'adoption d'un cadre fixant les modalités des négociations concernant l'agriculture. Pour la première fois, les membres de l'OMC ont décidé de supprimer toutes les formes de subventions aux exportations agricoles d'ici à une date restant à déterminer, de réduire sensiblement les mesures nationales de soutien à l'agriculture qui faussent le commerce et d'élargir l'accès aux marchés pour les produits agricoles en diminuant sensiblement les obstacles tarifaires et non tarifaires. Ils se sont aussi engagés à examiner « de manière ambitieuse, rapide et spécifique » la question des subventions au coton. Les participants à la Conférence sont invités à examiner comment les parlementaires peuvent contribuer à la concrétisation du compromis ébauché dans la décision du 31 juillet 2004, en tenant compte des exigences de développement des pays en développement.

b) Commerce des services dans une perspective de développement

Dans bien des pays, y compris les moins avancés, les services jouent un rôle important dans l'économie nationale mais ne génèrent qu'une fraction des recettes d'exportations. Pour faire progresser les négociations sur le commerce des services, conformément au mandat de Doha, les membres de l'OMC se sont engagés à atteindre progressivement des niveaux de libéralisation plus élevés sans exclure à priori l'un quelconque des secteurs de services ou des modes de fourniture, tout en accordant une attention particulière aux intérêts des pays en développement. Au titre de ce point, les participants à la Conférence sont invités à examiner comment les parlements peuvent faciliter le progrès des négociations sur les services et à faire des recommandations spécifiques à leur propos.

4. Adoption des règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Lors de la session de Cancún, il a été décidé d'établir les règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Le Comité de pilotage a élaboré un projet de règles qu'il soumet à la Conférence pour adoption. Ce texte s'appliquerait à compter de la prochaine session de la Conférence.

5. Adoption du document final

A la fin de la session, les participants seront invités à examiner et à adopter un document final, dont le projet sera établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

Manifestation parallèle facultative : Aspects concrets de la création de capacités liées au commerce, eu égard en particulier aux besoins des parlements

Des programmes d'assistance technique et de création de capacités adaptés aux besoins des pays en développement sont essentiels pour faire avancer le programme de Doha pour le développement. Le rôle croissant que les parlements jouent en contrôlant l'action des gouvernements dans le cadre des négociations commerciales multilatérales exige des mesures de renforcement des capacités axées sur les fonctions de contrôle qui sont celles des parlements. Par ailleurs, ces mesures devraient être considérées comme faisant partie intégrante des efforts accomplis pour accroître la capacité d'ensemble des pays en développement de négocier et de mettre en œuvre les accords.

Au cours de cette manifestation facultative d'une durée d'une heure, qui aura lieu pendant la pause déjeuner le deuxième jour de la Conférence, les participants seront informés des programmes actuellement mis en œuvre par le PNUD et la CNUCED dans ce domaine et auront la possibilité de dire comment ils envisagent le renforcement des mesures de création de capacités, en particulier de celles axées sur les besoins des parlementaires qui s'occupent de la question du commerce international.

PROGRAMME DE LA SESSION

Mardi 23 novembre

15 – 18 heures Inscription des participants

Mercredi 24 novembre

8 – 18 heures Inscription des participants

9 heures – 12h. 30 Séance du Comité de pilotage précédant l'ouverture de la conférence (à huis clos)

15 heures – 15h. 30 **Cérémonie d'inauguration**

Discours :

- M. Josep Borrell Fontelles, Président du Parlement européen
- M. Laurens Jan Brinkhorst, Ministre des affaires économiques des Pays-Bas, représentant la présidence du Conseil de l'Union européenne
- M. Shotaro Oshima, Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC
- M. Sergio Pérez Verdugo, Président de l'Union interparlementaire

15h. 30 – 18h. 30 **Séance plénière**

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

15h. 45 Débat du panel interactif : l'importance de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 31 juillet 2004 pour l'avenir du Cycle de Doha

Panélistes :

- M. Peter Mandelson, Commissaire européen du commerce
- M. Peter Grey, Ambassadeur de l'Australie auprès des Communautés européennes, de la Belgique et du Luxembourg
- M. Luiz Filipe de Seixas Corrêa, Ambassadeur, Représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC
- M. U.S. Bhatia, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC
- M. Christopher Wilson, Bureau du Représentant commercial des Etats-Unis à Bruxelles

18h. 30 Réception donnée par le Parlement européen

Jeudi 25 novembre

9 – 18 heures Inscription des participants

9 – 12h. 30 Séance plénière (suite)

Grand thème a) Agriculture

Intervenants :

- M. Boureima Gado, membre du parlement (Niger)
- M. Joseph Daul, député européen
- M. Masatoshi Wakabayashi, membre du parlement (Japon)
- Mme Evelyn Matthei Fornet, sénatrice (Chili)

14 – 15 heures Manifestation parallèle facultative sur les aspects pratiques du renforcement des capacités liées au commerce, compte tenu en particulier des besoins des parlements

Experts :

- M. Serafino Marchese, Conseiller, Institut pour l'entraînement et la coopération technique, OMC
- Mme Manuela Tortora Responsable du service Coopération technique Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- M. David Luke, Conseiller principal, Bureau du PNUD à Genève

15 heures – 18h. 30 Séance plénière (suite)

Grand thème b) *Commerce des services dans une perspective de développement*

Intervenants :

- Mme Paddy Torsney, membre du parlement (Canada)
- M. Rupchand Pal, membre du parlement (Inde)
- M. Ibikunle Amosun, sénateur (Nigéria)
- Mme Ann McKechin, membre du parlement (Royaume-Uni)

19 – 21 heures *Comité de rédaction (à huis clos)*

Vendredi 26 novembre

9 heures – 12h. 30 Séance plénière (suite)

9 heures – 10 heures Adoption du projet de règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC (celles-ci seront appliquées dès la session suivante de la Conférence)

10 heures – 11h. 30 Séance interactive avec la participation du Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi

11h. 30 – 12h. 30 Adoption du document final et clôture de la session

CÉREMONIE D'INAUGURATION

Discours de M. Josep Borrell Fontelles Président du Parlement européen

M. le Ministre, M. l'Ambassadeur Oshima, Dr Pérez, mesdames et messieurs,

En tant que président du Parlement européen, j'ai le grand plaisir et l'immense honneur de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cette troisième conférence parlementaire sur l'OMC. Pour tous ceux parmi nous qui travaillent ici et prennent part aux débats, c'est un véritable plaisir de pouvoir organiser, en étroite coopération avec l'Union interparlementaire, une conférence réunissant plus de 400 participants, parmi lesquels des parlementaires et des délégués issus de plus de 70 pays et des cinq continents. Je ne connais aucun endroit plus approprié pour réunir des parlementaires du monde entier que ce Parlement qui est le nôtre, dans lequel 25 traditions parlementaires différentes coexistent, qui travaillent dans 20 langues officielles.

Comme vous le savez, le Parlement européen est l'un des instigateurs du développement de la dimension parlementaire de l'OMC, surtout depuis les événements de Seattle, qui vise à aborder les préoccupations croissantes de l'opinion publique mondiale en ce qui concerne les conséquences de la mondialisation. La mondialisation n'est pas juste un phénomène économique. C'est également un phénomène profondément politique: elle influe sur la structure même de toutes nos sociétés. C'est la raison pour laquelle le Parlement européen a toujours cherché à promouvoir le débat public sur le rôle de l'OMC. Les conférences parlementaires qui se sont tenues à Genève et à Cancún, ainsi que celle organisée aujourd'hui à Bruxelles, sont le fruit le plus évident des efforts du Parlement européen.

Grâce à la coopération du Parlement européen et de l'Union interparlementaire, et grâce surtout à nos intérêts communs et partagés en tant que parlementaires issus du monde entier, nous nous réunissons ici aujourd'hui pour œuvrer en faveur de trois objectifs.

(1) Nous nous réunissons d'abord pour examiner les activités de l'OMC et promouvoir la transparence dans les négociations qui ont lieu au sein de l'OMC en améliorant le dialogue entre les gouvernements, les parlementaires et la société civile.

(2) Nous nous réunissons également afin d'approfondir, d'élargir et d'enrichir nos points de vue en tant que parlementaires issus du monde entier en échangeant nos opinions, mais aussi afin d'améliorer nos connaissances, en tant qu'individus, à propos de questions encore plus complexes.

(3) Enfin, nous nous réunissons également dans le but de présenter nos propres propositions dans le cadre des négociations qui se déroulent actuellement au sein de l'OMC.

Mesdames et messieurs, je suis convaincu que ce Parlement, cette union de parlements présente ici, dans cette chambre, doit et peut être la caisse de résonance qui permettra au débat public planétaire sur la mondialisation économique et ses conséquences politiques d'être entendu partout dans le monde. Si je puis me permettre, je pense que nous pouvons résumer notre travail comme consistant à établir un lien entre les manifestations dans les rues et les négociations qui ont lieu dans les allées du pouvoir. Ces deux phénomènes sont bien réels. Des manifestations ont effectivement lieu, beaucoup de manifestations, mais elles ne remplaceront pas les négociations qui se déroulent au sein des organisations politiques. Ces négociations ne peuvent toutefois pas rester étrangères, à l'écart et complètement indifférentes aux manifestations qui ont lieu dans les rues du monde entier. Associer les manifestations aux négociations, les sentiments de l'opinion publique à la responsabilité des gouvernements: cela doit faire partie de notre objectif. Et cet objectif est plus nécessaire que jamais, parce que le commerce mondial et l'OMC font face, si je puis dire, à un triple défi. D'abord, la mondialisation a obligé les politiques commerciales de tous les pays et, naturellement, la politique commerciale de l'UE, comme l'OMC elle-même, à gérer un éventail d'activités commerciales qui va bien au-delà du simple échange et du commerce de marchandises que l'on connaissait autrefois.

Aujourd'hui, le commerce implique: les services, la propriété intellectuelle, les télécommunications, etc. Des produits dépourvus de poids ou de masse matériels, des produits qui ne sont pas matériellement transportés, mais dont l'importance stratégique est croissante. L'OMC a par ailleurs une influence de plus en plus grande sur les politiques sociales, la santé et l'environnement. L'OMC est plus qu'une organisation et va plus loin que le simple commerce. Ensuite, la mondialisation économique et l'OMC sont confrontées à ce que l'on pourrait appeler un certain mécontentement global. C'est précisément parce que la politique commerciale s'est élargie et son impact sur les vies de millions de millions d'êtres humains du monde entier s'est amplifié que la société civile et l'opinion publique revendiquent un

système commercial international plus transparent, plus juste et plus équilibré. Enfin, le troisième défi concerne le fait que l'OMC est confrontée à un moment de vérité après les échecs des réunions précédentes. Ce moment de vérité est symbolisé par Doha. Reste à voir si l'OMC sera capable de résoudre avec succès ces négociations multilatérales complexes, dont le prochain grand rendez-vous avec le destin aura lieu à Hong Kong fin 2005, sous la bannière du développement.

Ces trois défis résument ce qu'on pourrait appeler les 3 «D»: développement, démocratie et Doha. Ce slogan - développement, démocratie et Doha - indique, représente et résume la fonction de l'OMC. Les trois angles de ce triangle constitué de démocratie, de développement et de négociations commerciales doivent être en équilibre. Ce triangle doit être un triangle équilatéral, pour que nous puissions progresser vers une mondialisation plus juste et plus harmonieuse, qui pourrait alors devenir un élément moteur de la croissance et de l'éradication de la pauvreté.

La disparition ou l'impuissance de l'OMC ne seraient pas une bonne nouvelle, en particulier pour les pays les plus pauvres du monde. Ce sont eux, en effet, qui ont le plus besoin d'un système multilatéral organisé qui réglemente la jungle du marché en imposant des règles justes et efficaces. Je pense que nous devons nous battre pour un multilatéralisme pragmatique, qui serait l'héritage naturel de notre histoire européenne tourmentée. En d'autres termes, l'engagement européen en faveur du multilatéralisme sur tous les fronts n'est pas simplement le résultat d'un choix, même si c'est également le cas, bien entendu, mais aussi le fruit de la nécessité. Et la nécessité en question est plus pressante que jamais. Nous vivons dans un monde de plus en plus préoccupé par la sécurité. Nous devons prendre véritablement conscience que cette sécurité nous filera entre les doigts si nous ne nous attaquons pas aux causes sous-jacentes de l'insécurité, à savoir la faim, la pauvreté, la maladie, l'injustice et le désespoir. C'est pour cette raison, pour créer de l'espoir, lutter contre la pauvreté, faire face à la maladie et à la faim et générer le développement économique, que nous sommes réunis ici aujourd'hui, face à cet ambitieux programme. Je vous souhaite bonne chance à tous pour mener à bien ce programme. Si nous parvenons à l'aborder efficacement, cela signifiera que les parlementaires que nous sommes ne sont pas de simples spectateurs dans ces négociations commerciales. Car des négociations qui auraient lieu sans notre participation, sans un rôle moteur pour les représentants politiques de l'homme et de la femme de la rue, ne constitueraient pas une solution stable pour le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Faisons en sorte que les choses se passent comme nous voulons qu'elles se passent. Permettez-moi, au nom du Parlement européen, de vous souhaiter la bienvenue à Bruxelles et de vous souhaiter à toutes et à tous un séjour agréable et fructueux.



Laurens Brinkhorst (gauche) et Josep Borrell Fontelles

Discours de M. Laurens Jan Brinkhorst
Ministre néerlandais des affaires économiques
Représentant l'actuelle présidence du Conseil de l'Union européenne

Je suis très heureux de participer à votre conférence, qui s'ouvre sur les questions du commerce et de la participation parlementaire. Ces deux questions, les dimensions commerciales et les affaires parlementaires, sont chères à mon cœur. Je pense, M. le Président, que cette conférence a lieu à un moment tout à fait opportun, parce que les choses, pourrait-on dire, reprennent pour l'Europe. Depuis cette semaine en effet, nous avons une nouvelle Commission européenne. M. Mandelson a pris la succession de M. Lamy et un nouveau Parlement européen peut lancer un véritable dialogue concernant l'avenir. En tant que président du Conseil des ministres du commerce, je peux vous transmettre un message extrêmement fort issu d'une réunion avec l'ensemble des ministres du commerce de l'Union européenne que j'ai eu l'honneur de présider, en la présence de MM. Lamy et Mandelson: Doha doit réussir! Il s'agit de la priorité absolue pour le monde du commerce de l'Union européenne. Cela est essentiel, parce que, selon les termes de notre précédent commissaire, Pascal Lamy, à l'époque de la mondialisation, nous avons non seulement besoin de marchés, mais nous avons aussi besoin de réglementation. Nous avons besoin de ce qu'on appelle une «globalisation maîtrisée». C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Dans ce contexte de mondialisation maîtrisée, il va de soi que la politique intérieure ne peut plus être considérée sans tenir compte du reste du monde, du contexte international. Ce qui est particulièrement vrai dans le domaine économique.

L'on constate également que les citoyens ont élargi leurs horizons: ils revendiquent un système de justification de l'action menée, non seulement en ce qui concerne la politique intérieure, mais aussi pour ce qui est de la dimension internationale croissante. Notre nouveau président a été très clair: nous ne pouvons pas nous permettre un autre Seattle, nous devons y parvenir. Après Cancún, nous avons eu Genève, et après Genève, nous devrions, si tout va bien, conclure à Hong Kong à la fin de l'année prochaine. Dans ce contexte, il ne fait aucun doute que les parlements doivent répondre à la réalité de l'interdépendance et exiger une reddition des comptes. Je pense, en effet, que le Parlement européen, que j'ai eu l'honneur de servir en tant que député pendant cinq ans, est un exemple très important de cela.

Le Parlement européen a récemment créé une nouvelle commission du commerce international, qui favorise une plus grande prise en compte des questions commerciales au sein du Parlement. Parallèlement à cela, la nouvelle Constitution européenne confère un plus grand rôle au Parlement européen en ce qui concerne le commerce international. Cela renforcera le rôle de cette commission dans les négociations commerciales et permettra au Parlement d'avoir son mot à dire dans l'adoption des accords commerciaux. Il est plus que justifié que le Parlement ait un rôle clair à jouer dans la détermination des positions de l'UE dans les négociations et la politique commerciales. Le Parlement européen répond à ce défi. Cette réunion elle-même est la preuve que les parlements, partout, répondent à ce défi. Reste à déterminer la meilleure façon d'y parvenir.

Les parlements sont idéalement placés pour énoncer une vision générale de la politique et, en même temps, contrôler l'exécution de cette vision. Nous savons tous que nombreux sont les dossiers qui revêtent des aspects commerciaux, tout comme les aspects commerciaux touchent d'autres domaines politiques. Les questions sociales, de développement, environnementales, de sécurité des consommateurs, pour n'en citer que quelques-unes. Les parlements ne doivent pas hésiter à prendre en compte l'interpénétration des questions, dont certaines ne sont parfois pas directement liées au commerce, mais qui auront une influence sur le commerce et les relations commerciales extérieures.

Pour vous donner un exemple concret, je préside non seulement le Conseil de ministres du commerce, mais aussi le Conseil «Compétitivité». Il existe un lien très clair entre le commerce et la compétitivité. De même qu'il existe un lien très clair entre le programme de croissance économique de l'Union européenne et le commerce international. Une libéralisation plus poussée du commerce aidera l'Union européenne à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans l'agenda de Lisbonne.

On ne peut pas séparer la politique intérieure de la politique internationale. À cet égard, je me réjouis du fait que le nouveau commissaire au commerce, M. Mandelson, participera également directement aux discussions sur la compétitivité de l'économie de l'Union européenne. Cela étant dit, cela implique également, d'une manière plus générale, que les parlements laissent une certaine liberté de manœuvre dans l'exécution de la politique. Dans le domaine commercial, cela peut revenir à résister à la tentation de critiquer après coup les négociateurs en fonction des idées, tout en privilégiant l'équilibre global des négociations et en obligeant les négociateurs à s'expliquer. Parce que en effet, et je dis cela avec une grande conviction, l'économie globale est désormais trop importante pour être laissée à des technocrates.

Je suis très heureux que l'esprit constructif de chacun, qui a permis la relance des négociations de l'OMC cet été, ait continué à animer les travaux. Il nous reste beaucoup de travail, mais nous sommes en bonne voie pour jeter les bases de la conférence ministérielle de l'année prochaine à Hong Kong.

Au lendemain de Cancún, on a limité les négociations sur le Programme de développement de Doha à quatre questions majeures afin d'essayer d'aborder certains des domaines les plus épineux. Celles-ci étaient l'agriculture, l'accès au marché non agricole, la facilitation des échanges et certaines questions de développement. Les règles telles que les règles antidumping, les questions de commerce et d'environnement et les règlements des différends progresseront également. Je suis certain que les choses évoluent désormais comme il se doit d'une manière générale. Comme je l'ai dit, il est important que les parlements participent à toutes les étapes des négociations de l'OMC. Il ne devrait pas y avoir de surprises lorsque le moment sera venu de ratifier les résultats. Et votre soutien en tant que parlements, nationaux et européen, est absolument fondamental. Des négociations importantes ne peuvent que tirer profit d'un apport politique accru et de délibérations plus nombreuses.

Nous nous exprimons ici dans un contexte européen au Parlement européen, mais cela s'applique bien entendu à tous les continents. Cette réunion contribuera sans aucun doute à une plus grande compréhension, à un renforcement du contrôle démocratique et de la coopération internationale et à une qualité bien plus grande des négociations de l'OMC. Dans ce contexte, je vous souhaite bonne chance.

**Discours de M. Shotaro Oshima
Ambassadeur, représentant permanent du Japon auprès de l'OMC
Président du Conseil général de l'OMC**



C'est un grand honneur et un privilège pour moi de pouvoir m'exprimer dans le cadre de cette session à Bruxelles de la conférence parlementaire sur l'OMC. Depuis la décision de juillet du Conseil général, c'est avec enthousiasme que nous, à Genève, nous lançons désormais pleinement dans le cycle de négociations de Doha. Cependant, lorsque je me remémore la dernière partie des négociations en juillet dernier, je ne peux m'empêcher de penser que cela n'a été rendu possible que grâce à un alignement fortuit des étoiles. Dans cette constellation, l'attraction gravitationnelle la plus importante vers un nouvel accord à l'époque était la prise de conscience, par toutes les parties concernées, que nous ne pouvions pas échouer. L'idée commune que la crédibilité du système commercial multilatéral et de l'OMC dépendait de l'issue de ces négociations était le facteur le plus motivant. Il ressortait également des activités de l'Union interparlementaire et des différents parlements que les parlementaires partageaient fermement la volonté politique de contribuer au succès en juillet. Aujourd'hui, nous nous tournons

vers l'avenir pour poursuivre l'objectif d'une conclusion fructueuse et opportune du DDA. L'engagement et le soutien actifs de la branche législative des membres de l'OMC resteront des facteurs essentiels. Par conséquent, les possibilités d'échanges entre l'OMC et l'UIP sont toujours les bienvenues, étant donné le rôle déterminant des parlements nationaux et des parlementaires dans les négociations commerciales et la mise en œuvre des politiques commerciales.

Aujourd'hui, j'aimerais vous décrire brièvement (1) ce que sont, selon moi, les points forts de la décision de juillet, (2) la situation des négociations et (3) la façon dont nous allons nous y prendre dans les mois à venir.

Le programme de juillet comprenait plusieurs décisions importantes, qui ont permis de replacer les négociations de Doha sur la bonne voie. Il y avait d'abord et surtout l'accord dans le domaine de l'agriculture, qui concernait la volonté de supprimer les subsides à l'exportation, et d'autres engagements dans d'autres domaines de la concurrence à l'exportation ainsi que des engagements liés aux deux autres piliers, à savoir le soutien interne et l'accès au marché. Un autre facteur important concernait l'engagement renouvelé dans les questions liées au développement. La décision de lancer des négociations sur la facilitation des échanges et de ne pas négocier les trois autres questions dites «de Singapour» lors de l'actuel cycle de Doha a mis un terme au débat qui ne cessait de s'envenimer depuis la décision de lancer le DDA. Avec ce compromis sur les questions de Singapour, les membres ont enfin clairement défini les

périmètres extérieurs de l'engagement unique ou des questions qui devaient faire partie du programme global à la fin du cycle. Tandis que la décision sur les questions de Singapour définissait l'ampleur des négociations, la décision de prolonger le délai du cycle au-delà du 1er janvier 2005, date initialement fixée à Doha, ainsi que la décision d'organiser la sixième conférence ministérielle à Hong Kong en décembre l'année prochaine, ont permis de constituer un calendrier pour les travaux à venir.

Jusqu'ici, les négociations, avec ces accords et d'autres accords importants en juillet, sont entrées dans une phase nouvelle et cruciale. Un nouveau groupe de négociation sur la facilitation des échanges a été officiellement constitué en octobre et a déjà commencé à remplir la mission qui lui a été confiée en juillet. Les autres groupes de négociation se sont réunis au moins une fois et ont prévu une série de réunions au cours des mois à venir. Le rythme de travail est tel, d'une manière générale, que d'aucuns s'inquiètent de ce que les délégations plus petites à Genève pourraient avoir du mal à suivre. Tandis que nous devons veiller à ne pas surcharger le système, nous devons également prendre conscience que la mission qui nous attend est effectivement impressionnante et les membres doivent garder la même détermination et la même ardeur qui ont rendu possible la décision de juillet.

Permettez-moi, à présent, de décrire brièvement certains problèmes éventuels qui découlent de la décision de juillet qui méritent d'être abordées de façon attentive et qui passent par des négociations laborieuses entre les membres. En ce qui concerne l'agriculture, des accords d'une grande portée ont été conclus sur les trois piliers. Certains écarts doivent encore être comblés, cependant, et des questions épineuses, résolues. La nature du défi dans le domaine de l'accès au marché des produits non agricoles (AMNA) est d'une certaine façon différente des négociations agricoles. Les membres sont tenus de trouver un équilibre satisfaisant dans les semaines à venir en ce qui concerne les trois problèmes majeurs suivantes: la formule, l'approche sectorielle et la flexibilité.

En ce qui concerne les services, bien que des progrès aient été réalisés, le nombre d'offres initiales reste relativement faible. Le défi consiste à inciter davantage de pays à présenter des offres et ceux qui en ont déjà présenté, à améliorer leur qualité, en particulier dans les secteurs importants pour les pays en développement, avant la date butoir de mai 2005. En ce qui concerne les négociations relatives aux règles, il est important de s'assurer que ces négociations continuent à progresser parallèlement à d'autres domaines visés par le programme de travail du DDA. Pour ce qui est de la facilitation des échanges, bien que le groupe de négociation nouvellement constitué joue un rôle actif, il ne fait aucun doute que des questions épineuses devront être résolues.

En ce qui concerne les questions de développement, il faudra travailler dur pour s'assurer que le DDA soit à la hauteur de son nom - le Programme de développement de Doha. Les membres doivent répondre positivement aux besoins particuliers des pays en développement et faciliter la poursuite de leur intégration dans le système commercial multilatéral. Des progrès considérables ont été réalisés à la fois en ce qui concerne le traitement particulier et différentiel et les questions de mise en œuvre. Cela ne pourra se réaliser qu'avec un esprit réaliste de tous les côtés.

Comment allons-nous nous y prendre? Les discussions ont débuté sur la façon de gérer la dynamique de l'actuelle phase de négociations pendant les douze prochains mois. En développant une idée commune de la façon de procéder, nous espérons que les travaux qui mèneront à la conférence ministérielle de Hong Kong constitueront le meilleur moyen de parvenir à une conclusion opportune et positive du DDA. Un nouveau sentiment voit le jour, selon lequel au printemps prochain, les membres devront dresser l'inventaire de leurs réalisations dans les différents groupes de négociation et ensuite fixer des objectifs pour la réunion de Hong Kong. À la fin du printemps ou au début de l'été, la situation pourrait très bien justifier une conduite ferme de la part du niveau politique. Quelle que soit la façon dont nous planifierons nos travaux au cours des mois à venir, si nous voulons relever le défi d'une conclusion fructueuse de ce cycle global de négociations commerciales multilatérales, il est important que la transparence et l'inclusivité demeurent nos principes directeurs. Nos travaux doivent être englobants, parce que l'un de nos principaux objectifs consiste à améliorer l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, tout en développant la croissance économique par le biais des échanges. Des études réalisées par différentes institutions honorables, comme la Banque mondiale et l'OCDE, indiquent que les gains générés par le DDA pourraient s'élever à plusieurs milliards de dollars et qu'une partie assez importante de ces gains reviendrait aux pays en développement.

Bien que différents pays cherchent activement à conclure des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, ceux-ci n'offrent pas le même niveau d'accès au marché ou d'application générale des règles ou des disciplines commerciales que le système commercial multilatéral. Par ailleurs, ils n'offrent pas de protection suffisante aux petits pays et aux pays vulnérables contrairement au système commercial multilatéral, qui constitue un rempart contre les solutions tournées vers le pouvoir en veillant à ce que les accords conclus sous ses auspices concilient les intérêts de tous les membres. Il offre aux pays un moyen crédible de résoudre leurs différends commerciaux de façon opportune et efficace.

C'est dans ce contexte que nous devons tous persévérer dans notre volonté de renforcer le système commercial multilatéral et de le rendre mieux adapté aux défis immédiats et à venir. Les enjeux sont relativement nombreux, mais

si nous travaillons ensemble dans un but bien précis, nous parviendrons à bâtir un système dynamique, que nous pourrions léguer aux générations futures. Pour répondre à ces défis, nous devons travailler de façon transparente, parce qu'une prise en compte positive et un soutien actif de toutes les parties intéressées sont des éléments indispensables. Plus particulièrement, le rôle des parlementaires, en tant que lien effectif entre les participants aux négociations commerciales, d'une part, et les individus qui bénéficient ou qui sont concernés d'une autre manière par le commerce, de l'autre, constitue l'une des principales clés du succès. Votre soutien permanent, votre aide et votre leadership en tant que parlementaires resteront déterminants dans notre volonté commune de mettre en place un système inclusif, dynamique, capable de servir ses membres, indépendamment de leur taille ou de leur niveau de développement.

**Discours de M. Sergio Páez Verdugo
Président de l'Union interparlementaire (UIP)**



Permettez-moi de commencer en soulignant ce qui, selon nous, constitue un aboutissement notable des travaux conjoints de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. La dimension parlementaire de l'OMC, qui n'était encore qu'un rêve il y a quelques années, est désormais une réalité. Le processus est à présent bien amorcé et il a commencé à porter ses fruits. L'année dernière, nous nous sommes réunis à Genève et à Cancún. Nous voilà à Bruxelles aujourd'hui, et nous commençons déjà les premiers préparatifs pour la Conférence parlementaire sur l'OMC qui se tiendra l'année prochaine à Hong Kong à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Les législateurs spécialisés en commerce international peuvent constater par eux-mêmes la valeur ajoutée de ces réunions parlementaires régulières, axées sur les négociations de l'OMC.

La Conférence parlementaire sur l'OMC a été créée par l'UIP et le Parlement européen et était considérée comme une occasion privilégiée pour les législateurs de suivre et de se tenir au courant des négociations commerciales multilatérales. Elle permet aux

parlementaires d'examiner de façon plus détaillée les aspects complexes et controversés du commerce international et de dialoguer avec les représentants des gouvernements qui participent directement aux négociations de l'OMC. Par ailleurs, et c'est encore plus important, la Conférence est l'occasion pour les parlementaires de dialoguer avec leurs pairs, de tirer des enseignements de leur expérience et de participer à un débat démocratique sur les conséquences de la mondialisation, dont l'OMC est souvent considérée comme le gestionnaire et le promoteur.

En tant que représentants, élus par nos peuples, nous sommes conscients du sentiment de mécontentement croissant qui touche les citoyens à propos de certains aspects des politiques commerciales négociées et appliquées par le biais de l'OMC. Nous ne pouvons pas ignorer ces critiques. Au contraire, nous devons les aborder de front et les examiner afin de trouver des réponses.

À Cancún, les parlementaires ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une promotion du libre-échange et d'un commerce équitable qui profitent aux populations et de l'amélioration réelle des conditions de développement afin de réduire la pauvreté. Ces objectifs ne pourront être atteints sans la participation des parlements, parce qu'ils sont responsables de la mise en œuvre de la législation, ce qui rend le système commercial international plus ouvert, plus juste, plus prévisible et moins discriminatoire. La participation parlementaire peut contribuer à rendre l'OMC plus transparente et plus inclusive et, dès lors, à être mieux comprise et davantage soutenue. L'UIP estime qu'un suivi parlementaire des accords négociés au sein de l'OMC est un élément important pour l'avenir du développement, de même que pour l'avenir de la démocratie. Il est particulièrement gratifiant de voir que les parlements, dans beaucoup de pays, ne limitent pas leur rôle à une simple ratification des accords commerciaux négociés en tant que traités globaux. Au lieu de cela, ils participent en établissant des objectifs nationaux liés aux négociations commerciales. Ils établissent des mécanismes de contrôle parlementaire pertinents et passent au crible les travaux des négociateurs gouvernementaux. Les Parlements rencontrent ainsi moins de difficultés lorsqu'ils adaptent la législation interne aux règles de l'OMC. Nous sommes conscients que les négociations de l'OMC relèvent de la responsabilité des gouvernements. Nous estimons cependant que, en vertu du principe de la séparation et de la coordination entre les autorités publiques, le dialogue avec les parlements est indispensable si l'on veut garantir un contrôle démocratique de l'OMC, surtout dans la mesure où

il s'agit d'une institution internationale dont les pouvoirs sont nombreux et dont l'influence s'étend bien au-delà des aspects commerciaux.

En conséquence, beaucoup de négociateurs dans différents pays prennent de plus en plus de temps pour se concerter avec leurs parlements nationaux et écouter les avis des législateurs à propos des accords en cours de négociation. Nous voyons également comme un signe positif l'inclusion des parlements dans les délégations nationales qui participent aux négociations commerciales. Plus de trois cents législateurs étaient présents à la Conférence ministérielle à Cancún. Je suis ravi de voir que beaucoup d'entre eux sont parmi nous aujourd'hui. Au terme de cette session, nous devrons dès lors travailler de façon coordonnée et proactive afin de s'assurer que la présence parlementaire à la Conférence ministérielle l'année prochaine sera encore plus utile. On constate que les organes exécutifs s'ouvrent aux parlements. La présence du président du Conseil général, M. l'Ambassadeur Shotaro Oshima, qui a également participé aux réunions du Conseil directeur fin septembre afin d'informer ses membres des progrès réalisés par l'OMC en juillet dernier, illustre cela. Les décisions prises en juillet ont, à de nombreux égards, préparé le terrain de notre session. Nous les examinerons plus en détail lorsque certains des principaux négociateurs de l'OMC viendront nous faire part de leur avis sur les conséquences de ces accords sur la conclusion positive du processus de Doha. Les décisions de juillet prises par le Conseil général intéressent notre débat sur deux domaines fondamentaux de cette session: l'agriculture et le commerce des services.

L'agriculture est au cœur des actuelles négociations de l'OMC. Les enjeux sont considérables car il s'agit d'un aspect important pour le développement économique et les possibilités de croissance de beaucoup de ses membres, aussi bien des pays en développement que des pays développés. L'ensemble de décisions de juillet établissait un cadre de négociation dans le domaine de l'agriculture, mais il reportait certaines décisions complexes à de futures négociations. Nous avons toutes les raisons d'espérer que le débat sur ce sujet sera fructueux et animé dans le cadre de cette session.

Le second point important inscrit à l'ordre du jour concerne le commerce des services. Cette question est présente dans les négociations depuis de nombreuses années, mais les progrès se sont avérés vraiment décevants pour l'instant. Nous saluons dès lors la décision du Conseil général d'approuver plusieurs recommandations qui facilitent les négociations. Les parlements doivent examiner ce problème et s'engager à relancer le processus sur le plan politique.

Nous espérons pouvoir parvenir, au terme de la session, à l'adoption du règlement de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui seront appliquées à compter de la prochaine session à Hong Kong. Il s'agira d'une décision importante, car elle confèrera une plus grande transparence à nos méthodes de travail et à notre structure. Cela permettra de rendre la contribution parlementaire à l'OMC plus efficace et davantage institutionnalisée. Nous espérons bien entendu que cet événement important sera, comme cela a été le cas à Cancún, couronné de succès au terme d'un débat riche et constructif, comme le veut la tradition parlementaire. Je déclare officiellement ouverte cette session de Bruxelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

SESSION PLÉNIÈRE

L'importance de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 31 juillet 2004 pour l'avenir du cycle de Doha

M. Peter Mandelson

Commissaire européen au commerce, Union européenne



Le commerce, la transparence, Doha et l'OMC. Voilà les éléments qui nous réunissent aujourd'hui ici. Je me félicite de cet événement, je pense qu'il contribuera de manière extrêmement importante à ouvrir la politique commerciale à un débat public plus poussé dans nos parlements respectifs. Il s'agit d'une étape nécessaire, le commerce étant un sujet politique très important. C'est également un sujet controversé car il peut changer la vie des gens, ce qu'il fait effectivement. Normalement dans le bon sens, quelquefois dans le mauvais à court terme mais, à terme, presque toujours dans le bon sens. Il joue un rôle actif dans les mutations extraordinaires du pouvoir économique qui sont observées dans le monde. Il est indispensable à la lutte pour l'éradication de la pauvreté dans le monde. En Afrique, par exemple, une croissance relativement faible du commerce équivaut probablement au double de ce que l'assistance et l'allègement de la dette peuvent, ensemble, réaliser pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement. Voilà pourquoi le commerce est important.

Le temps est révolu où les cycles commerciaux voyaient deux grands blocs économiques se partager le gâteau et diffuser les résultats comme un fait accompli. Cette époque est définitivement enterrée, et c'est très bien ainsi. Nous vivons dans un monde pluriel, hétérogène et plus démocratique. Nos politiques doivent être en harmonie avec ce monde. Nos actions doivent être légitimes aux yeux des populations. C'est à leurs représentants, aux représentants des citoyens, à vous en tant que parlementaires, de contribuer à cette légitimité de la politique commerciale.

Une assemblée parlementaire de l'OMC constituerait dès lors, selon moi, un progrès majeur. Elle renforcerait le dialogue entre les parlementaires, les négociateurs et la société civile. Elle rendrait l'OMC plus transparente, et je suis favorable à cela. Mon prédécesseur, Pascal Lamy, a participé à l'assemblée à l'occasion de la Conférence ministérielle de Cancún. J'ai l'intention de tout mettre en œuvre pour participer à des rassemblements similaires et je suis fermement attaché à la poursuite de la participation du Parlement européen à la délégation de l'UE auprès des exécutifs de l'OMC. Le Parlement européen a joué un rôle déterminant dans la promotion de cette idée.

Dans ce contexte, j'aimerais dire quelques mots à propos de Doha. Je viens de passer mes deux premières journées de fonction à Genève. J'y suis délibérément allé pour donner un signal, pour transmettre un message par ma présence à Genève en ce qui concerne mon engagement en faveur du multilatéralisme et mon engagement en faveur du programme de Doha pour le développement. Le message que j'y ai diffusé était le suivant: nous devons aller de l'avant, progresser dans un programme équilibré, ambitieux. Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous n'obtiendrons pas ce résultat si tous les participants n'ont pas le sentiment qu'ils peuvent influencer l'issue du programme et faire avancer leurs intérêts. Nous avons tous un rôle à jouer, nous devons tous prendre conscience qu'en jouant ce rôle, nous investissons non seulement dans les résultats, mais nous avons également la possibilité et les moyens d'influencer ces résultats pour faire en sorte qu'ils correspondent à nos intérêts. Nous ne contribuerons certes pas tous de la même manière, ou dans la même mesure, à l'issue de Doha. Cependant, il est essentiel de parvenir à une issue dont chacun a le sentiment qu'elle lui est profitable.

L'OMC est une organisation qui fonctionne selon le principe «un pays-une voix». Contrairement à un mythe populaire, elle est démocratique et représentative. Son succès dépend néanmoins de la participation effective de tous les membres participant à la conclusion des accords, en particulier les pays plus faibles et plus vulnérables. Ceux-ci ont tout à gagner de l'existence de règles bien conçues, multilatérales, mais ils souhaitent, à juste titre, participer au processus de création de ces règles. Depuis quelques années, nous assistons à un accroissement de l'influence des pays en développement,

ce dont je me réjouis. L'émergence du G20 et du G90 et leur cohésion grandissante sont des éléments extrêmement significatifs, qui doivent se poursuivre.

Tandis que les négociations progressent, nous devons veiller à ce que les parlements, la société civile et tous ceux qui sont concernés par le commerce continuent à être informés et consultés. Il est de la responsabilité de chaque membre de l'OMC de s'assurer que les positions proposées sont le résultat d'une concertation nationale accomplie.

Nous devons également améliorer l'organisation des réunions de l'OMC, comme l'ont démontré Cancún et Seattle. Nous pouvons faire davantage pour faciliter la participation des membres de l'OMC, notamment les petits pays en développement, au système de l'OMC en regroupant nos ressources à Genève et en augmentant l'assistance technique offerte aux pays participants dont les capacités sont plus limitées. Par exemple, nous avons contribué à la constitution à Genève d'une représentation pour les îles du Pacifique. Il s'agit, selon moi, d'une dépense extrêmement utile. Ensuite, je suis ouvert à la possibilité de former une sorte de groupe consultatif pour aider à faire avancer les travaux pour le compte des membres de l'OMC au sens large. Cette solution pourrait constituer un juste milieu pratique entre les réunions officielles mais trop compliquées regroupant les 148 délégations et le cadre trop restrictif des huis clos prévu par le GATT. Il faut trouver des solutions institutionnelles qui nous permettent de trouver un juste milieu, une autre solution qu'une énorme réunion ou qu'une réunion d'une secte relativement restreinte. Je pense que nous devons être ouverts à toute une série de formes et d'outils de négociation possibles. Tant qu'ils sont efficaces, l'efficacité doit être le maître-mot. Troisièmement, il est possible d'améliorer la conduite et la gestion des réunions et conférences ministérielles. Nous devons étudier cela, une bonne préparation étant essentielle. Quatrièmement, je soutiendrai les mesures visant à renforcer la transparence dans le processus de règlement des différends de l'OMC. Par exemple, en prévoyant un meilleur accès aux documents et aux audiences des groupes de travail et des appels. Je sais que c'est difficile, mais je pense qu'il doit être possible d'avoir des audiences plus ouvertes tout en respectant pleinement la nature intergouvernementale de l'OMC.

En conclusion, ce que je vous propose, c'est un programme extrêmement vaste. Je pense que cela vaut la peine d'œuvrer dans ce sens, parce qu'un commerce ouvert, équitable, reposant sur des règles et accompagné d'un système multilatéral solide et légitime est salubre pour le monde, salubre pour les économies industrielles avancées, salubre pour les pays en développement avancés et salubre pour les pays en développement plus faibles également. L'histoire récente a montré que nous ne progresserons pas dans les négociations stratégiques importantes si nous ne disposons pas de l'infrastructure politique et institutionnelle adéquate. L'une constitue en effet le fondement de l'autre.

M. Peter Grey

Ambassadeur d'Australie auprès des Communautés européennes, de la Belgique et du Luxembourg



M. Wilson, M. Grey, M. Mandelson, M. Versnick, M. Seixas Corrêa et M. Bhatia

C'est un grand honneur pour moi que de pouvoir participer à cette conférence parlementaire sur l'OMC. Le commerce et les questions liées au commerce intéressent de plus en plus le Parlement australien, comme les parlements du monde entier.

Examinons tout d'abord le contexte. L'Australie a activement participé au cours des dernières années à la négociation d'accords de libre-échange avec une série de partenaires clés. Nous restons un fervent partisan de l'OMC et sommes fermement convaincus qu'une issue positive et ambitieuse du cycle de Doha est d'une grande importance pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement.

Du point de vue australien, nous visons des résultats ambitieux dans tous les domaines, mais plus particulièrement dans celui de l'accès au marché pour l'agriculture, les services et les produits manufacturés. Il s'agit de domaines dont nous pensons qu'ils peuvent produire les résultats positifs les plus immédiats pour les pays développés comme pour ceux en développement. Cela ne veut pas dire que nous ne nous occupons pas d'autres questions importantes, mais il s'agit de celles qui favorisent la croissance économique et profitent le plus aux économies.

Dans ce contexte, je vais essayer de répondre directement à la question qui est posée ici, à savoir l'importance de la décision adoptée en août par l'OMC concernant un accord-cadre pour le cycle de Doha.

Au départ, il est évident que la conclusion d'un accord lié au cadre était quelque chose de très positif et envoyait un signal politique nécessaire: au lendemain de l'échec de Cancún, l'OMC était capable de progresser et la conclusion d'un accord sur le cycle de Doha était effectivement possible. Les discussions qui ont conduit à l'accord-cadre ont montré que le travail à venir était considérable. Nous sommes parvenus à un accord, mais cela ne s'est pas fait sans peine.

Ensuite, l'agriculture est et demeure essentielle pour parvenir à une issue favorable. Cela ne veut pas dire que les autres questions ne sont pas importantes, à la fois pour le système et pour les pays pris individuellement, mais l'agriculture reste indispensable à un cycle de négociations positif. Heureusement, des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'agriculture dans le contexte de l'accord-cadre.

L'Australie a des intérêts majeurs dans des domaines comme les services et l'industrie manufacturière, mais l'agriculture revêt une importance particulière à nos yeux, notamment dans le cadre de notre fonction de président du groupe de Cairns. La principale réalisation du cadre concerne sans aucun doute la volonté de tous les membres de l'OMC de supprimer l'ensemble des subventions à l'exportation et nous saluons la nouvelle initiative de l'UE dans ce domaine. Un accord a également été conclu selon lequel de nouvelles disciplines seront conclues afin de supprimer les subventions des programmes publics de crédit à l'exportation et concernant la fourniture d'aide alimentaire, et il a été convenu de réduire, parfois de manière significative, les niveaux globaux de soutien interne à l'agriculture.

Il nous reste encore des problèmes épineux à résoudre. Tandis que des progrès ont été réalisés dans l'accès au marché pour l'agriculture, l'accord était beaucoup moins précis dans ce domaine que dans celui des subventions internes ou à l'exportation. Ce domaine exige un travail considérable. En effet, les améliorations considérables dans l'accès au marché pour l'agriculture devront faire partie de l'ensemble de résultats final si l'on veut que le cycle de Doha se conclue de façon positive. Nous n'avons pas le choix. Cela constitue un défi bien réel étant donné les niveaux de protection élevés dans le domaine de l'agriculture que se permettent encore beaucoup de grands pays développés.

Enfin, nous devons progresser dans une série d'autres questions importantes pour que le programme de Doha aboutisse à une conclusion positive. Il faudra également résister à la tentation d'ajouter au programme de négociation des questions nouvelles et pouvant être à l'origine de dissensions.

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa
Ambassadeur, représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC



Je me félicite de la participation parlementaire aux négociations commerciales étant donné que celles-ci affectent une multitude de secteurs et exigent un engagement politique fort. Les parlements sont en définitive les institutions conçues pour légitimer les décisions politiques majeures. Le commerce est une question très politique puisqu'il est lié au développement et à l'éradication de la pauvreté. Le cycle de Doha déterminera à terme les conditions du commerce pour les dix à vingt prochaines années. Nous devons tenir compte du fait que, tandis que l'OMC est responsable de cette superstructure de règles commerciales multilatérales, il existe déjà un réseau croissant d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux et interrégionaux qui concernent désormais environ 50 pour cent du commerce mondial.

L'issue de ce cycle déterminera certainement la configuration de l'OMC du 21^e siècle. Si nous réussissons, nous aurons une expansion du commerce, une promotion de la croissance et du développement, une plus grande participation et un plus grand

engagement des pays en développement et des pays peu développés dans le processus. Si nous échouons, le prestige de l'organisation sera compromis, l'organe de règlement des différends sera affaibli et la prolifération des accords commerciaux régionaux entraînera sans doute une augmentation des différends commerciaux et au bout du compte, du protectionnisme, soit exactement le contraire de ce que nous voulons mettre en place.

Nous devons donc réussir; l'échec est hors de question pour n'importe lequel d'entre nous. Le mandat de Doha est bien équilibré; il tient suffisamment compte des besoins des pays en développement. Comme dans tout mandat, nous sommes confrontés à des ambivalences et à des ambiguïtés. Il s'agit néanmoins d'un mandat positif et je pense qu'il est très important de le préserver et de le poursuivre.

Le principal objectif poursuivi par les pays en développement, au lendemain de l'établissement du mandat de Doha et une fois les négociations entamées, est précisément de préserver le niveau d'ambition du mandat, en particulier dans le dossier de l'agriculture. Le cadre de juillet résolvait ce problème et remettait les négociations sur les rails. L'une des raisons de notre succès en juillet, au lendemain de l'échec des pourparlers à Cancún, était que nous avons trouvé, grâce à de nombreux mécanismes mais surtout à la nouvelle coalition de pays du G20, une manière d'organiser le processus de création de consensus afin de tenir pleinement compte de la diversité des positions des pays en développement dans les négociations.

J'estime que les résultats obtenus en juillet sont importants à plusieurs égards. Tout d'abord d'un point de vue concret, parce que nous avons préservé l'ambition définie dans le mandat et nous sommes désormais en mesure de négocier la teneur du mandat. D'un point de vue systémique également, parce que nous avons sauvé l'OMC du naufrage. Nombreux sont ceux qui se demandaient si l'OMC allait survivre à cette épreuve. Troisièmement, ils sont importants d'un point de vue institutionnel, parce que grâce aux actions du G20, grâce aux liens que nous avons tissés avec ce groupe et les autres G qui sont apparus dans le processus, le G33, le G90, le G10, et à la participation plus active des PMA, etc., nous avons su créer un nouveau modèle de prise de décision au sein de l'OMC.

Ces trois éléments font que le Brésil considère l'ensemble de résultats de juillet de façon positive. Cependant, nous devons à présent les mettre en pratique et nous venons d'entamer une phase véritablement cruciale dans les négociations. Il s'agit d'une course contre la montre et nous devons sans doute trouver des solutions aux problèmes fondamentaux du cycle d'ici à la fin 2005. Nous avons pris garde de ne pas nous fixer d'objectifs très précis pour la prochaine conférence ministérielle à Hong Kong, mais nous devons le faire très prochainement, début 2005. Nous espérons que nous pourrions nous fixer l'objectif de négocier les modalités liées aux dossiers déterminants que sont l'agriculture et l'accès au marché non agricole. Tandis que nous nous lançons dans ce processus, nous espérons que nous resterons fidèles à ce nouveau modèle de prise de décision au sein de l'OMC, en d'autres termes que nous parviendrons à un consensus par le biais d'une convergence progressive dans le système et pas au moyen de quelconques pressions. Nous ne sommes pas ici pour nous remémorer le passé et essayer de réinventer les négociations. Nous devons nous tourner vers l'avenir,

et je suis d'avis que nous avons tout à gagner, tant les pays développés que ceux en développement, d'une conclusion positive du cycle.

En conclusion, la phase la plus difficile reste encore à venir. Nous nous sommes mis d'accord sur un cadre, sur une feuille de route plus précise. Les décisions les plus importantes restent encore à venir. Nous espérons que nous poursuivrons sur la lancée de juillet et que, grâce à l'expérience acquise dans les négociations, nous serons en mesure de mener ces dernières dans un contexte d'inclusivité, de transparence et d'efficacité. Je pense que les parlementaires sont très sensibles à ce type d'arguments. L'efficacité ne peut se réaliser au détriment de l'inclusivité et de la transparence.

M. U.S. Bhatia

Ambassadeur, représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC



Il est extrêmement important pour le programme de Doha pour le développement ainsi que pour la viabilité du système commercial multilatéral que les inégalités présentes dans le système et les questions de pauvreté, de dépossession, de même que la perte d'espoir figurent au cœur de l'agenda. C'est précisément pour ces raisons que nous nous réjouissons de la participation des parlementaires à nos travaux. En Inde, nous avons la chance de connaître une longue tradition de participation active de notre Parlement à ces négociations.

J'aimerais présenter le point de vue indien en ce qui concerne les défis à venir dans le cycle de Doha. L'Inde considère les négociations actuelles du point de vue des besoins en développement et en croissance. L'économie indienne connaît un taux de croissance moyen d'environ 6 pour cent depuis plus d'une décennie maintenant et elle est en passe d'entrer dans une trajectoire plus élevée équivalente à 7 à 8 pour cent de croissance du PIB par an. Il ne fait aucun doute que cela exigera une intégration plus étroite dans la tendance mondiale, notamment

par la poursuite de la libéralisation du commerce. Le secteur des services contribue déjà pour plus de 50 pour cent au PIB de l'Inde. Nous avons besoin de marchés nouveaux et garantis, soutenus par des disciplines multilatérales, pour nourrir et assurer la subsistance de nos talents en herbe. D'où l'intérêt porté par l'Inde dans la libéralisation des services, en particulier en ce qui concerne la mobilité des travailleurs et la fourniture transfrontalière, des domaines où des améliorations substantielles sont nécessaires. L'Inde a également libéralisé sa politique d'investissement direct à l'étranger dans plusieurs secteurs des services de façon graduelle et progressive conformément à ses priorités en matière de développement.

La libéralisation des échanges et des flux d'investissements est à la base de la stratégie de croissance de l'Inde depuis 1991. Nous avons réduit notre niveau tarifaire moyen de soixante-sept points de pourcentage en libéralisation unilatérale des échanges. Nous ne renoncerons pas à la politique de réduction tarifaire autonome. Cependant, en tant que démocratie, nous devons rester sensibles à la complexité de l'Inde, à son immense diversité et, surtout, à la vulnérabilité particulière des segments économiques et sociaux, pour lesquels aucun filet de sécurité n'est prévu.

Indépendamment de ses récents résultats économiques ou de son avenir, l'Inde reste un pays essentiellement pauvre, dont le revenu moyen par habitant est d'environ 500 USD. L'Inde n'est disposée à prendre d'autres engagements commerciaux multilatéraux que dans ce contexte plus large qui caractérise notre économie politique. Cette économie politique n'est nulle part aussi délicate que dans le vaste secteur agricole de l'Inde. Plus de 600 millions d'Indiens gagnent leur vie grâce à l'agriculture. Plus de 90 pour cent des exploitations indiennes sont petites et à peine rentables et elles possèdent en moyenne moins de 1,5 hectares, et la majorité des agriculteurs vivent avec moins d'un dollar par jour.

L'adoption du cadre de juillet à l'OMC est un ballon d'oxygène. Nous le considérons comme une consécration de la plate-forme et de la stratégie de négociation du G20 et de son rôle dans le rétablissement de l'équilibre dans les négociations. Permettez-moi de rappeler les objectifs poursuivis par le G20 au lendemain de Cancún, des objectifs que l'on retrouve dans le cadre. D'abord, l'acceptation par toutes les parties de la suppression des subventions à l'exportation pour tous les produits. Ensuite, les réductions considérables du soutien interne ayant des effets de distorsion des

échanges, qui garantissent que les critères applicables ne sont pas modifiés de sorte à entraîner un contournement des nouveaux engagements en matière de réduction. Troisièmement, un partage équitable des obligations en matière de réduction tarifaire et l'intégration d'un traitement spécial et différencié (TSD) effectif pour les pays en développement, notamment en tenant compte de leurs préoccupations en matière de sécurité alimentaire.

Le G20 travaillera de façon constructive pour s'assurer que nous obtenons des résultats équitables dans les négociations. Le G20 s'engage également à coordonner ses positions avec les autres groupes de pays en développement comme le G33 et un groupe de pays africains. Nous sommes prêts, en tant que groupe, à travailler dans tous les domaines des négociations liées à l'agriculture. Le mandat de Doha concernant l'accès au marché des produits non agricoles (AMNA) reconnaît la notion de réciprocité qui ne soit pas totale. Les négociations sur l'AMNA doivent reconnaître l'importance des préoccupations des pays en développement, qui représentaient 75 pour cent de la croissance des exportations mondiales et 60 pour cent de la croissance des importations mondiales entre 2002 et 2003. Les produits que les pays en développement souhaitent exporter connaissent des tarifs douaniers excessifs et des barrières non tarifaires, des points qui devraient être efficacement abordés dans les négociations afin de mettre en place un accès au marché réel et effectif. Il est impératif d'intégrer un traitement effectif, spécial et différencié dans les résultats des négociations.

Certaines questions, comme l'érosion des préférences et les pertes de revenu, constituent des défis majeurs en termes d'adaptation. Dans le domaine des services, il est deux questions importantes que nous devons immédiatement aborder. D'abord, l'amélioration de la qualité des offres, en particulier dans les secteurs qui intéressent les pays en développement tout en respectant le point de référence de mai 2005 pour la présentation des offres révisées. Ensuite, l'accélération des progrès dans les domaines des règles, en particulier les disciplines ou les règlements internes régissant des questions telles que la reconnaissance des qualifications, les procédures administratives relatives aux visas, les permis de travail et l'amélioration de la transparence, sans quoi un réel accès au marché sera difficile.

Par ailleurs, la fourniture transfrontalière de services est un domaine au potentiel considérable. Les négociations doivent viser à imposer un système unique aux actuels systèmes libéraux, qui ont beaucoup d'avance sur les engagements. Nous devons reconnaître le risque de conséquences négatives du protectionnisme, des conséquences qui feront du tort à tout le monde. Dans la déclaration ministérielle de Doha, les ministres accordent une importance extrême aux questions de développement et de mise en œuvre. Le cadre de juillet propose une feuille de route qui présente de nouvelles lignes directrices en matière de progrès. Nous pensons que les travaux sur toutes les questions visées par le programme de travail de Doha doivent progresser de façon parallèle pour parvenir à un progrès global équilibré.

D'une manière générale, le défi du cycle de Doha consiste à parvenir à une issue acceptable pour tous, qui réponde aux attentes des différents groupes de pays. Les résultats devront également soutenir le développement, l'un des thèmes au centre de ce cycle. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'au moyen d'un processus inclusif et transparent.

M. Christopher Wilson
Bureau du représentant commercial des États-unis à Bruxelles



Je suis heureux de pouvoir présenter le point de vue des États-unis concernant la question qui est posée aux invités.

Quelques remarques générales pour commencer. D'abord, je pense qu'il est important de se remémorer où nous nous trouvons fin novembre l'année dernière, une période qui était encore extrêmement décourageante et où nous nous demandions encore si ce processus de négociation allait pouvoir progresser. L'ensemble de résultats de juillet est bien entendu important car il a donné une impulsion essentielle qui nous permet à présent de poursuivre les négociations. Le plus dur reste à faire, mais sans ce coup de fouet de juillet, nous n'aurions pas dépassé le stade du découragement de la fin de l'année dernière. Nous avons également eu une élection dans notre pays. Par conséquent, selon nous, le fait que cette élection soit derrière nous signifie bel et bien que nous ne voyons pas d'obstacle majeur à la capacité de faire preuve d'ambition et d'audace l'année prochaine, une année qui débouchera sur la conférence ministérielle. Nous prévoyons

un niveau raisonnable de continuité dans la façon pour les États-unis d'aborder ces négociations, notamment une volonté d'obtenir des résultats ambitieux dans les domaines centraux du cycle que sont l'accès au marché dans le domaine de l'agriculture, l'accès au marché industriel, les services et la facilitation des échanges. Il va de soi que nous devons procéder de sorte à donner une véritable signification à l'intitulé du cycle – le développement – et je pense qu'aucun parmi nous ne peut nier qu'un grand scepticisme est encore présent sur ce point. Nous devons travailler dur pour venir à bout de ce scepticisme concernant la dimension liée au développement de ce cycle.

Étant donné que cette conférence est axée sur les dimensions parlementaires du processus, je me dois de faire remarquer que le Congrès américain se concentrera de façon particulièrement intense, au cours du premier semestre 2005, sur les questions liées à l'OMC. Notre Congrès commencera par examiner la poursuite de la participation des États-unis à l'OMC. Il s'agit d'un passage obligé tous les cinq ans dans notre système. Par ailleurs, le Congrès envisagera l'extension de l'autorité présidentielle à la négociation et à la conclusion d'accords commerciaux. Nous attendons certes des résultats positifs sur ces deux fronts. Cependant, notre gouvernement estime qu'une avancée solide dans les négociations de Doha est le meilleur moyen de garantir que ces nouveautés législatives de 2005 produiront les résultats positifs que nous escomptons.

Si nous envisageons l'avenir, une question clé qui se posera à nos ministres et à nos négociateurs à Genève consistera à déterminer ce qui doit être développé pour que les éléments majeurs de ce programme – l'agriculture, l'accès industriel, les services – puissent progresser à un rythme que nous qualifions de «commun» afin de produire, à Hong Kong et au-delà, un ensemble de résultats exhaustif et équilibré. Cela passe par une réflexion profonde et attentive, et notre gouvernement est encore en train d'examiner ces questions.

Permettez-moi d'évoquer brièvement le point de vue américain sur les principaux éléments du programme de négociation. Concernant l'agriculture, d'abord, qui semble toujours être le premier sujet abordé dans ces discussions; il s'agit sans aucun doute du principal acquis de juillet. De notre point de vue, les travaux à Genève sont à présent bien en main sous la direction de l'ambassadeur de Nouvelle Zélande. Beaucoup de travaux positifs et très techniques sont en cours. Il s'agit d'une négociation, qui passe par différentes phases allant de moments extrêmement graves et intenses sur le plan politique à des périodes de travaux profondément anodins sur le plan technique, ce qui est absolument nécessaire, et je pense que nous traversons l'une de ces phases en ce moment. Mais il est essentiel que nous continuions sur la lancée de juillet. Notre approche consiste à essayer de favoriser une démarche pragmatique et pratique en 2005 concernant cet aspect des négociations. Nous devons privilégier les questions relatives à la formule de réduction tarifaire, à la formule de réduction du soutien interne et à la phase de suppression progressive des subventions à l'exportation, ainsi qu'aux règles qui seront nécessaires pour assurer la cohésion de ces mesures.

Comme nous le répétons depuis un certain temps, nous sommes disposés à faire preuve d'une grande ambition dans le domaine de l'agriculture, notamment en ce qui concerne le soutien interne et la concurrence à l'exportation. Ce cycle est sans aucun doute la possibilité de faire progresser la réforme du commerce agricole bien au-delà des résultats

obtenus au terme du cycle d'Uruguay. Le pilier reste, selon nous, l'accès au marché, et c'est d'ailleurs l'élément que les parlementaires américains surveillent le plus dans le cadre de ces négociations.

En ce qui concerne l'accès au marché industriel, nous avons le sentiment que le cadre de juillet contient certainement les principaux éléments nécessaires pour parvenir à un accès au marché plus vaste. D'abord, une formule de réduction tarifaire; ensuite, une approche en matière de libéralisation sectorielle ainsi que la suppression des barrières non tarifaires. Le défi consiste à présent à trouver un juste milieu entre ces éléments. Concernant les tarifs douaniers, nous continuons à plaider en faveur d'une formule qui assure un résultat ambitieux, à savoir la réduction des crêtes tarifaires.

Nous sommes par ailleurs toujours d'avis qu'une libéralisation dans certains secteurs industriels jouera un rôle complémentaire important parallèlement à une formule de réduction plus large. Nous sommes conscients que de nombreux membres de l'OMC ont de grandes appréhensions sur cette question et nous sommes disposés à prendre part à une discussion constructive dans l'espoir de trouver la masse critique nécessaire pour progresser sur une base sectorielle. Enfin, le texte de juillet nous donne également la possibilité de travailler sur ce qui est, selon moi, un aspect délaissé dans ces négociations, à savoir la question des barrières non douanières. Ici encore, les travaux techniques qui nous attendent sont sans aucun doute nombreux.

Nous sommes convaincus que les services conditionnent le volet «Développement» de ce cycle. Cet élément des négociations a été quelque peu laissé de côté et il faudra absolument faire preuve de plus de dynamisme et d'un plus grand leadership si nous voulons le faire avancer. La déception est légitime en ce qui concerne les résultats des négociations jusqu'à présent, tant sur le plan du nombre d'offres proposées que de la qualité de même que de l'ampleur de beaucoup d'offres. Nous sommes conscients que si nous voulons augmenter le nombre et améliorer la qualité des offres de services, il faudra améliorer la fourniture d'assistance technique pour ce domaine particulièrement complexe des négociations. Nous avons récemment annoncé un financement, avec le Canada, pour certains projets pilotes du Centre du commerce international en faveur d'une assistance dans le domaine des services pour le Kenya, le Rwanda, l'Indonésie et le Bangladesh, et nous rechercherons d'autres possibilités de contribution à cet égard. Une augmentation du nombre d'offres est un premier pas essentiel qui aboutira, en mai, à une série d'offres améliorées. Les États-Unis s'emploieront, à l'instar d'autres membres de l'OMC, à examiner et à améliorer nos demandes et à envisager des moyens d'apporter des améliorations à notre propre offre.

Pour ce qui est de la facilitation des échanges, nous considérons ce domaine comme l'une des issues potentiellement déterminantes des négociations de Doha, dans l'optique d'une approche systémique en matière d'engagements capables d'aborder certains problèmes déjà anciens d'accès au marché. Nous savons que le manque de transparence et les formalités frontalières inutiles peuvent effacer tous les avantages de l'accès au marché que nous pourrions obtenir par d'autres aspects des négociations, comme les tarifs douaniers. Nous espérons dès lors parvenir à un programme de négociation solide sur cette question en 2005. Nous pensons que la meilleure solution consiste à adopter une approche pédagogique, axée sur des engagements spécifiques, ponctuels, dans des domaines très concrets, comme la publication des procédures et des décisions préalables.

J'aimerais enfin souligner que le volet «Développement» est sans aucun doute déterminant pour tous les éléments que je viens de soulever. Nous devons rendre crédible l'intitulé de ce cycle. Il est important que ceux d'entre nous qui sont issus de pays en développement qui participent à ce cycle se rendent compte que nos arguments jusqu'à ce jour, auxquels nous croyons fermement en ce qui concerne les avantages de la libéralisation du commerce pour le développement, ne sont pas venus à bout, à ce stade, de toutes les formes de scepticisme. Il nous reste donc encore du pain sur la planche pour faire passer ces messages et pour le faire plus efficacement.

Discussion sur l'importance de la décision adoptée par le Conseil général le 31 juillet 2004 pour l'avenir du cycle de Doha

Dr Paul Rübig – Parlement européen

J'aimerais poser une question à M. Peter Mandelson, commissaire européen au commerce. Nous avons constaté, en Europe, que notre qualité de vie et notre bien-être sont créés par les petites et moyennes entreprises. Celles-ci ont un problème avec les barrières commerciales et les tarifs douaniers. J'aimerais savoir si vous comptez examiner les possibilités d'aider les PME, en particulier par le biais du commerce électronique et des livraisons exprès. Certains pays ont besoin d'un soutien urgent. Que propose la Commission pour les aider?

M. Peter Mandelson – Commissaire européen

Je pense qu'il s'agit d'une très bonne question, mais je ne pense pas que les tarifs douaniers constituent le seul obstacle et la seule barrière au commerce des petites et moyennes entreprises. Je ne nie pas leur importance, mais il existe toute une série de barrières non tarifaires, qui font obstacle au commerce, que nous devons également aborder. L'information est essentielle, et c'est pourquoi les services électroniques sont très utiles. Il existe une série d'obstacles et de barrières réglementaires et il est nécessaire d'améliorer les installations douanières. C'est pourquoi il est important que la question de la facilitation des échanges demeure, dans son ensemble, une partie essentielle du programme de Doha pour le développement. Je sais, d'après certains pays et leurs représentants, que le fait d'avoir un programme qui leur paraît vaste dans le cadre de Doha constitue un fardeau trop lourd. Si tel est le cas, notre travail consiste à les aider à alléger ce fardeau en renforçant la capacité des pays à faire face au programme et à négocier. Si, dans le cas de la facilitation des échanges et des autres barrières non tarifaires, nous pouvons offrir à ces pays une assistance directe se rapportant au commerce pour leur permettre de développer leurs échanges mais bien entendu en augmentant également les possibilités pour les petites et moyennes entreprises de se lancer dans le commerce, nous avons une situation dans laquelle tout le monde est gagnant. C'est le type de progrès que je souhaite privilégier dans le cadre de ces négociations.

M. Prithvirajsing Roopun – Maurice

Comme nous le savons tous, les conditions en matière de commerce ne sont pas les mêmes pour tous. Dans quelle mesure M. Mandelson estime-t-il que l'UE va s'engager en faveur de la notion de traitement spécial et différencié pour les nations dont la survie dépend de ce type de mesures? Quelle est son opinion concernant la mise en œuvre d'actions concrètes à cet égard? Que pense M. Mandelson du commentaire de son prédécesseur selon lequel les règles de l'OMC sont médiévales et doivent être revues?

M. Peter Mandelson – Commissaire européen

Je pense que le terme «médiéval» a été utilisé dans une période et un état de frustration faisant suite à Cancún. Je ne suis pas certain que c'était la meilleure façon, ni la plus réfléchie, de résumer l'ensemble du fonctionnement et de l'organisation de l'OMC. Et si tel était le cas, c'était sans doute quelque peu injustifié. L'on peut néanmoins comprendre l'esprit dans lequel ce terme a été utilisé. Je connais et je fréquente depuis de nombreuses années des gens qui parlent de l'OMC et j'ai constaté qu'ils ont tendance à en parler comme d'une organisation efficace mais non démocratique. Mon opinion est relativement différente. Je pense qu'il s'agit d'une organisation démocratique et je pense qu'elle pourrait être encore plus efficace qu'elle ne l'est actuellement.

En ce qui concerne votre première question, je pense qu'il s'agit effectivement d'un point très important. L'Union européenne et moi-même, en tant que commissaire au commerce, sommes absolument favorables à un traitement spécial et différencié entre les pays. Une solution identique pour tous, ou l'application de règles identiques à tous les pays simultanément, ne peut pas fonctionner dans le monde réel. Il faut prévoir une certaine souplesse, il faut prendre en compte les différentes phases du développement économique. Nous devons reconnaître la nécessité de périodes et de modalités de transition et nous devons également reconnaître la nécessité d'aider ces pays et leurs économies à s'adapter pendant cette période transitoire.

M. Gado Boureima – Niger

Ma première question s'adresse à l'ambassadeur brésilien, qui a évoqué le rôle du G20. J'aimerais savoir si vous pensez que la composition du G20 entraîne un risque de cristallisation des positions. Pensez-vous qu'elle permet un consensus dynamique? Ensuite, au niveau des ambassadeurs, les ambassadeurs sont-ils disposés à informer les gouvernements et à les tenir au courant des progrès accomplis au niveau de l'OMC et de la nécessité de faire participer les membres du Parlement, ou du moins de permettre à ces derniers de comprendre ce qui se passe à l'OMC? Troisièmement, une question pour M. Christopher Wilson qui a évoqué l'assistance offerte par les États-Unis à un certain nombre de pays en développement. Pourquoi cette assistance axée sur le renforcement des capacités est-elle acheminée de façon séparée aux

différents pays au lieu de passer par des structures de l'OMC capables d'améliorer cette capacité? Enfin, quand pensez-vous que des membres du Congrès américain pourront également participer aux négociations de l'OMC?

M. Christopher Wilson – États-unis

En ce qui concerne la raison pour laquelle nous accordons une assistance technique à des pays particuliers, nous essayons, d'une manière générale, de répondre aux pays qui viennent nous voir avec des propositions et des demandes spécifiques. Il s'agit, dans une certaine mesure, d'un processus qui repose sur l'offre et la demande et qui laisse une porte ouverte, de notre côté, aux demandes d'assistance technique, de préférence les plus détaillées possibles, qui nous sont adressées. C'est un domaine sur lequel nous avons commencé à travailler de manière beaucoup plus intense au cours des trois dernières années avec un niveau plus élevé de coopération entre les négociateurs commerciaux du bureau du représentant commercial des États-unis et nos experts en développement du bureau de l'Agence pour le développement international. Nous n'avons pas toujours très bien communiqué dans le cadre de ces organismes et nous essayons d'améliorer cela. Nous devons cependant être en mesure de répondre à des demandes spécifiques et je vous encourage dès lors à prendre contact avec nous. Je serai heureux d'être votre intermédiaire à Bruxelles dans le cadre de ces demandes et je peux parler de vous à mes collègues à Washington qui traitent ces affaires.

Pour répondre à la question relative à la participation des parlementaires américains à l'OMC, il me semble que la plupart d'entre vous sont ici parce que vous souhaitez participer de façon plus directe aux stratégies de négociation commerciales de vos gouvernements en tant que parlementaires. Je pense cette motivation telle que vous la ressentez n'est sans doute pas totalement partagée par les membres du Congrès américain. L'une des fonctions de notre structure constitutionnelle veut que les membres de notre Congrès soient constitutionnellement responsables de la mise en œuvre de la politique commerciale américaine. L'ambassadeur Robert Zoellick met cette politique en œuvre sous l'autorité constitutionnelle explicite du Congrès. La législation en vertu de laquelle nous agissons actuellement implique une participation extrêmement active du Congrès dans le développement des positions de négociation. Dans la conduite continue des négociations, les membres du Congrès participent dans le cadre de nos délégations. La dimension parlementaire est par conséquent déjà intégrée dans notre système étant donné la structure constitutionnelle et institutionnelle inhabituelle, je vous le consens, de notre gouvernement. La motivation qui vous amène à participer à ce type de discussion n'est pas forcément partagée dans la même mesure par vos collègues du Congrès américain, qui participent déjà de façon relativement intense à la formulation de notre politique commerciale et de nos stratégies de négociation.



M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa – Brésil

En ce qui concerne le G20 et le risque d'une cristallisation des positions plutôt que d'une facilitation du consensus, le G20 est, comme nous l'appelons nous-mêmes, un groupe de négociation. Quelle est la nature profonde d'un groupe de négociation? C'est un groupe qui réunit des pays ayant des points de vue différents mais un problème commun, l'intégrité du mandat dans le domaine de l'agriculture. Nous sommes tous des pays en développement.

Nous avons parfois des points de vue divergents, des intérêts différents, mais nous nous identifions tous à la question du développement. En tant que groupe de négociation, nous commençons par négocier entre nous. Nous préparons nos positions, nous développons ces positions pour les muer en déclarations et, le moment venu, nous développons ces déclarations pour en faire des textes et des propositions afin d'établir des positions de négociation. C'est exactement la marche à suivre pour dégager des consensus, une manifestation des processus de négociation. Il n'existe absolument aucun risque de cristallisation des positions.

M. Peter Grey – Australie

En ce qui concerne la deuxième question, la réponse variera sans doute en fonction des systèmes. Dans le cas de l'Australie, le ministre du commerce est et doit être un membre élu du Parlement australien tout en étant ministre du commerce. Il relève du Parlement et il est responsable devant le Parlement. L'ambassadeur auprès de l'OMC relève du ministre du commerce. Le lien est dès lors très clair. L'ambassadeur auprès de l'OMC est responsable devant le ministre du commerce, qui est lui-même un membre du Parlement. Dans le cadre des négociations importantes, il est d'usage en Australie que la délégation officielle, à Cancún par exemple, comprenne à la fois des députés du gouvernement et de l'opposition. Je pense cependant que cela varie d'une fois à l'autre et d'un endroit à l'autre.

M. Javier Moreno Sanchez – Parlement européen

Le Parlement européen suit le cycle de Doha de façon très attentive. Je tiens à souligner que nous aurons une plus grande influence lorsque la Constitution européenne entrera en vigueur. J'ai par conséquent participé à l'accord du 31 juillet ainsi qu'à sa mise en œuvre. Le rapport sera adopté par le Parlement européen au printemps. J'aimerais faire une observation: nous avons beaucoup parlé de Cancún en termes négatifs. Il en est cependant ressorti une chose positive: un vaccin contre l'échec du multilatéralisme et de l'OMC. Nous avons vu les résultats à Genève puisqu'un accord a été conclu. Nous ne savons pas s'il sera suivi, mais le plus important est qu'un accord a été conclu. Nous nous trouvons à présent à la croisée des chemins, à un moment critique. J'ai une liste de toutes les réunions de négociation qui se sont tenues et nous nous sommes entendus sur un point. Nous avons décidé que les travaux techniques sont l'aspect le plus important des travaux ministériels. La semaine dernière, une inquiétude était vraisemblablement présente dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits AMNA. J'aimerais poser une question à l'Inde et au Brésil. Certains s'inquiètent de la possibilité d'imposer une réduction des tarifs qui entraînerait une réduction dans le système des préférences. Ont-ils raison et pourriez-vous nous expliquer cela de façon plus détaillée?

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa – Brésil

Cette question relative aux aspects technique et politique est un peu ambiguë parce que tout est politique et lorsqu'on discute de questions techniques, les gens soumettent des propositions qui finiront par devenir des décisions politiques. Ce que nous faisons à ce stade, c'est rassembler des idées et préciser des positions. L'objectif des travaux dans cette phase de pré-négociations est de proposer le plus d'idées possibles et de préciser le plus de concepts possibles. C'est particulièrement important dans les négociations sur l'AMNA parce que dans l'agriculture, étant donné que nous nous sommes fort concentrés sur l'agriculture pendant deux ans et demi entre Doha et Genève, nous connaissons et maîtrisons les problèmes. Même si nous n'avons pas encore pris de décisions déterminantes sur les chiffres, les pourcentages, les délais et les calendriers, nous savons de quoi nous parlons. Cela n'est pas forcément le cas dans le cadre de l'AMNA. Dans le domaine de l'AMNA, nous avons un cadre très général contenant un certain nombre de possibilités, de modalités de base dans le domaine des réductions tarifaires de différents coefficients et de modalités supplémentaires dont les gens ne comprennent pas exactement ce qu'elles signifient. L'important, à ce stade, consiste dès lors à clarifier les choses, et ce n'est pas facile. La question se pose toujours de savoir ce qu'il faut examiner en premier lieu. C'est là une étape habituelle dans tout débat parlementaire et c'est ce que nous faisons en ce moment même. L'érosion des préférences est naturellement une question qui doit être abordée. Devons-nous l'aborder au début ou à la fin des négociations? Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agit d'une composante essentielle, une composante qui devra être abordée et faire partie de la solution, et non du problème. La question est de savoir quand et comment aborder cette question. Je pense qu'il ne fait aucun doute que nous devons le faire et nous le ferons.

M. U.S. Bhatia – Inde

Nous nous trouvons, en particulier dans le cadre des négociations sur l'AMNA, dans une phase préliminaire où nous cherchons simplement à préciser des idées. La seule chose que nous pouvons dire avec certitude est qu'un certain nombre de pays en développement s'inquiètent assez de la question, mais les contours exacts se dégageront dans le courant de ces négociations et étant donné l'aspect «Développement» du cycle de Doha, des solutions devront être trouvées, en tant que partie intrinsèque des négociations.

M. Kimmo Kiljunen – Finlande

Certains gouvernements de même que certains syndicats internationaux ont proposé que des clauses dites «sociales» ou des normes minimales internationales du travail soient incluses dans des accords commerciaux internationaux. Tout d'abord, il ne faut pas confondre politique sociale et politique commerciale. Ensuite, cette demande concernant des normes minimales internationales du travail semble à nouveau créer de nouvelles barrières commerciales et illustrent dès lors un protectionnisme masqué. Il existe toutefois un contre-argument valable. Si tous les partenaires commerciaux respectaient au moins les normes minimales du travail, cela permettrait non pas de fermer, mais bien d'ouvrir nos économies sans permettre à la concurrence internationale d'agir en s'accompagnant d'une irresponsabilité sociale. C'est pourquoi j'aimerais demander aux négociateurs en chef, en particulier du Brésil et de l'Inde, quelles sont les possibilités d'inclure des clauses sociales ou des normes minimales internationales du travail dans les actuelles négociations commerciales et, en bout de compte, les accords commerciaux internationaux?

M. U.S. Bhatia – Inde

L'OMC a organisé un débat concernant les normes du travail. Cela nous a pris beaucoup de temps, mais nous l'avons résolu en acceptant le principe selon lequel les questions du travail sont mieux examinées et étudiées dans le cadre de l'instance appropriée, à savoir l'OIT (Organisation internationale du travail). En Inde, nous accordons une grande importance aux questions du travail et nous participons déjà aux différentes conventions de l'OIT. Nous pensons néanmoins qu'il ne faut pas faire capoter les questions commerciales à cause de ce type de considération. Nous leur accordons une grande importance, mais au sein de l'instance appropriée.

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa – Brésil

Cette question a fait l'objet de vastes débats à Doha et à Seattle et il a été décidé à Doha de ne pas intégrer cette question dans le mandat du cycle de négociations, mais plutôt de la déferer à l'instance organisationnelle appropriée, à savoir l'Organisation internationale du travail. Cela ne veut pas dire que la question n'existe pas. Cela signifie en revanche qu'elle n'est pas incluse dans l'actuel cadre des négociations du cycle de Doha parce qu'elle ne fait pas partie du mandat.

M. Jean-Claude Martinez – Parlement européen

Une question pour l'ambassadeur du Brésil: dans l'assemblée sur l'OMC, nous abordons toute une série de questions techniques. Tout cela est positif et juste, mais je pense que nous devons essayer d'aborder ces questions de façon plus approfondie qu'à Cancún. Nous devons agir comme un groupe de réflexion, qui va mettre au point un système pilote pour nos pays qui fonctionne à l'échelle mondiale. En ce qui concerne les droits de douane, nous parlons toujours de leur réduction, voire de leur suppression pour permettre un accès au marché. Il faudrait cependant imaginer une déduction des droits de douane, pas une réduction ni une suppression de ceux-ci. Il serait bon que nous puissions avoir une nouvelle génération de droits de douane qui permettrait, par exemple, à nos amis pakistanais ou indiens, lorsqu'ils envoient des produits en Europe, de voir ces produits faire l'objet de droits de douane tout en ayant la possibilité de se faire ensuite rembourser ces frais et d'ouvrir immédiatement un crédit qui serait déductible comme pour la TVA. C'est quelque chose que connaissent les membres africains, australiens et européens, étant donné qu'ils appliquent la TVA. Cependant, nous pouvons faire preuve d'imagination dans le domaine social et proposer une nouvelle conception des droits de douane ou imposer une TVA sur les stations satellites dans l'espace et financer ensuite des campagnes d'alphabétisation ou traiter le problème de la maladie de la même façon que Microsoft a équipé le monde entier d'ordinateurs. Nous devons imaginer une possibilité juridique ou politique capable de conférer une structure à la planète entière, parce que nous devons nous occuper de six milliards de personnes sur cette planète et pas seulement des cinq cents millions de personnes qui vivent en Europe comme le pensent les Européens.

M. Norihiko Akagi – Japon

Une question pour l'ambassadeur indien: vous avez parlé des difficultés des agriculteurs en Inde. Au Japon, nous sommes les premiers importateurs d'aliments. La superficie de nos terres est très limitée, les catastrophes naturelles sont nombreuses et la situation de nos agriculteurs et des villages agricoles se détériore. Nous comprenons donc votre situation. Ce qui est important dans le cycle actuel, c'est que les situations difficiles rencontrées par les différents pays soient abordées et que nous imaginions un système mondial permettant la coexistence de tous ces types d'agriculteurs, en particulier les importateurs. Il existe des problèmes dans l'agriculture qui doivent être pris en compte, de même que l'importance d'une coexistence de tous les types d'agriculture dans les différents pays du monde. Qu'en pensez-vous?

Ensuite, lorsqu'on songe à la concurrence entre les pays exportateurs et au sein de ceux-ci, certains pays ont la chance de disposer d'infrastructures agricoles et de ressources financières abondantes. Ils sont capables d'augmenter leur production et leurs capacités d'exportation, réduisant ainsi la capacité des pays en développement dans le domaine agricole. Comment, par conséquent, parvenir à des règles équitables pour contrôler et gérer cela? Encore une fois, ce

que je veux dire ici, c'est que nous devons trouver un moyen pour permettre à tous ces agriculteurs de coexister, qu'il s'agisse des importateurs ou des exportateurs d'aliments ou des pays en développement ou des pays les moins avancés.

M. U.S. Bhatia – Inde

Très intéressante, cette question déchaîne peut-être les passions. Nous sommes convaincus que les situations dans le domaine de l'agriculture varient fortement tout en étant accompagnées de préoccupations profondes communes. C'est précisément pour cette raison que les négociations durent depuis si longtemps. Je pense néanmoins que le cadre de juillet a débouché sur une vision très équilibrée de ces questions grâce aux trois principes qui ont été énoncés, en particulier la suppression des subventions à l'exportation. Ensuite, pour ce qui est de la réduction substantielle des subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges, nous comprenons les inquiétudes en ce qui concerne la situation de l'agriculture dans les différents pays, en particulier dans certains pays développés comme le Japon. Le cadre de juillet lève le voile sur les produits problématiques puisqu'il tient compte de ces différents problèmes, et nous espérons que cela sera suffisant pour répondre à vos inquiétudes. Nous pensons que le cadre de juillet est un résultat équilibré, dans lequel les principes liés à la façon d'aborder les subventions ont été énoncés de façon très correcte, et ces principes devraient permettre de parvenir à des conclusions qui satisfont toutes les parties dans ces négociations.

M. Harlem Désir – Parlement européen

Les parlements peuvent jouer un rôle majeur pour parvenir à des négociations fructueuses à la suite de l'accord-cadre du 31 juillet. Cet organe peut nous aider à trouver une approche commune sur les questions les plus délicates, en commençant par l'agriculture. Je pense que la plupart des membres du Parlement européen ou des parlements des pays industrialisés présents ici sont d'accord pour dire qu'il est nécessaire de supprimer les subventions à l'exportation accompagnées de dates butoir bien précises, en remettant en question les subventions agricoles qui créent d'importantes distorsions pour les pays en développement. Nous aimerions une définition plus précise des facteurs non agricoles, de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement rural, du caractère multifonctionnel de l'agriculture, des notions qui selon nous justifient certains systèmes de soutien interne qui présentent un intérêt pour tous les pays, du Nord comme du Sud.

Ensuite, en ce qui concerne les services, nous devons tenter de parvenir à une plus grande cohérence. Nous avons discuté au sein de ce Parlement des demandes transmises à d'autres membres de l'OMC et en particulier des pays en développement. Certains parmi nous ont contesté le fait que nous ayons demandé une libéralisation des services du secteur public alors que nous n'acceptons pas que les services européens – comme l'électricité, l'eau, les services postaux, l'enseignement ou les services sociaux – soient placés sous le contrôle de l'OMC. Il existe certains services publics pour lesquels notre attitude doit être aussi cohérente que pour les services culturels. Nous défendons la diversité, nous ne voulons pas que les Américains demandent une libéralisation et, par conséquent, nous ne demandons pas une libéralisation dans les autres pays dans le domaine de la culture. Nous devons avoir la même attitude à l'égard des autres services publics et éviter de demander une libéralisation dans des domaines où nous ne souhaitons pas non plus de libéralisation.

Troisièmement, en ce qui concerne les rapports entre le commerce et le développement, le commerce contribue au développement. Reste qu'une adaptation et un traitement spécial et différencié sont nécessaires. Il est deux notions sur lesquelles nous devons sans doute insister davantage. Les objectifs prioritaires visent à contribuer à la diversification économique dans les pays en développement et à l'intégration régionale. C'est ce que nous a enseigné l'histoire. Nous avons commencé par développer le marché intérieur sur la base d'une intégration régionale entre les pays européens et au moyen d'un soutien sectoriel et régional, et nous avons ensuite pu nous ouvrir aux marchés mondiaux. Aujourd'hui, il y a le Mercosur et d'autres exemples en Asie. Nous devons insister sur cette phase qu'est l'intégration régionale, une phase qui peut ensuite déboucher sur un libre-échange.

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa – Brésil

Ce que vient d'évoquer notre éminent collègue constitue le nœud du problème. Ce sont les problèmes que nous devons aborder dans les négociations. Dans chaque pays, vous trouverez les différents secteurs et leurs demandes particulières. Ce qui fait la beauté et le défi de ces négociations multilatérales est que nous devons leur donner un sens et tenter de faire face à ces négociations et de leur conférer une certaine orientation, en s'accordant suffisamment de temps pour que ce changement puisse se produire de sorte à ne pas perturber les principaux objectifs, les principales conditions de chaque pays. Les conditions varient. Permettez-moi d'évoquer deux chiffres afin d'illustrer les différentes perspectives. La France, par exemple, est un pays qui place la multifonctionnalité agricole et beaucoup d'autres questions au centre de ses politiques commerciales agricoles. L'agriculture représente 2,5 pour cent du PIB de la France, si je ne m'abuse. Les services représentent 74 pour cent. À voir le déroulement des négociations, on dirait que c'est le contraire, mais c'est naturellement quelque chose dont nous devons tenir compte lorsqu'on compare cela au Brésil par exemple. L'industrie

agricole au Brésil représente environ 27 pour cent de notre PIB, environ 41 pour cent de nos exportations. Il convient dès lors de relativiser les questions en fonction des perspectives. Je cite la comparaison entre la France et le Brésil en guise d'exemple. Il existe beaucoup d'autres pays aux perspectives variables. Notre mission est dès lors très difficile, mais je pense que nous avons adopté un cadre et que ce cadre est compatible avec le mandat que nous avons adopté à Doha, et ce mandat est très clair. Dans le domaine de l'agriculture, nous devons aller vers des réductions substantielles du soutien interne, supprimer progressivement les subventions à l'exportation et améliorer considérablement l'accès au marché. Nous devons trouver un juste milieu pour chacun de ces piliers et d'une manière générale. Il nous faudra du temps et de la patience, mais si nous nous engageons tous dans ce sens, si nous comprenons nos points de vues respectifs, nous y parviendrons.

M. Henrik Vestergaard – Danemark

J'aimerais poser une question à M. Christopher Wilson. Comment voyez-vous la position américaine en ce qui concerne les subventions pour le coton dont, en vertu de l'accord de Genève, il a été décidé qu'elles seraient abordées de façon ambitieuse, prompte et spécifique?

M. Christopher Wilson – États-Unis

La discussion sur le coton constituait pour nous la partie la plus intense des discussions en juillet. Nous nous sommes engagés de façon très directe et active, en particulier avec les pays africains qui étaient les parrains de la proposition. Vous avez défini l'accord tel qu'il a été conclu. Nous avons, la semaine dernière, officiellement constitué un groupe de travail sur le coton qui agira dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Maintenant que ce groupe est opérationnel, notre gouvernement va bien entendu examiner les propositions que nous pouvons faire pour faire face, de la manière illustrée dans l'ensemble de résultats de juillet, aux questions liées au coton. Je pense qu'il est important et que toutes les parties ont bien compris maintenant, sans doute mieux que dans le cadre de Cancún, que bien que cette question comporte manifestement une dimension commerciale qui doit être considérée sérieusement, une solution commerciale n'est pas suffisante. Il faut également aborder ces questions sous l'angle du développement. Nous nous sommes également vivement engagés à cet égard.

M. Abdelkrim Harchaoui – Algérie

Je suis d'avis que les problèmes de développement ne peuvent être résolus par des organisations commerciales et une libéralisation à l'échelle mondiale. Il est urgent qu'une commission internationale représentant des institutions telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, et comptant également des représentants de cet organisme, définisse des mesures cohérentes dans le domaine du commerce, des flux financiers et du développement.

M. Peter Grey – Australie

Concernant la question de la libéralisation du commerce et le processus de développement, personne ne prétend que la libéralisation du commerce est le seul moyen de parvenir au développement. Cependant, la Banque mondiale, le FMI et une série d'études indiquent de plus en plus que la libéralisation du commerce est un élément indispensable au développement. Je pense que les pays en développement sont de plus en plus de cet avis, et c'est la raison pour laquelle ils participent si activement à Genève. Il s'agit d'une partie essentielle du processus de libéralisation mais ce n'est pas l'unique objectif. Il existe d'autres éléments, et l'un de ceux-ci consiste à faciliter l'adaptation des pays en développement dans le domaine de la libéralisation du commerce et à les aider dans cette tâche. L'on se rend de plus en plus compte qu'il s'agit d'un élément essentiel et les procédures, les processus et les fonds nécessaires pour y parvenir sont de plus en plus nombreux, tant sur le plan bilatéral que par le biais d'institutions multilatérales.

M. Jimmy N. Angwenyi – Kenya

J'aimerais poser une question à M. Christopher Wilson. Si l'ensemble des questions commerciales doivent être négociées par le biais de l'OMC, comment allez-vous annuler les accords commerciaux bilatéraux comme l'AGOA (loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique)? Que pensez-vous faire des accords commerciaux régionaux tels que l'ALENA ou même l'Union européenne?

M. Christopher Wilson – États-Unis

L'AGOA n'est pas, techniquement parlant, un accord commercial; il s'agit plutôt d'un programme de préférence unilatéral qui concerne l'accès au marché américain de produits provenant d'Afrique. Nous tenons compte du fait que les inquiétudes sont nombreuses au sein de l'OMC concernant le fait que, en libéralisant sur une base multilatérale, la valeur des concessions que nous offrons sur une base unilatérale diminuera sans doute. C'est une question à laquelle l'Union européenne doit également faire face dans beaucoup de ses préférences commerciales. Cette question de savoir comment faire face à l'érosion des préférences, en particulier dans le volet des négociations consacré à l'accès au

marché industriel, fait partie de ces questions qui exigent beaucoup plus de travail technique à Genève et il s'agit d'un sujet de discussion majeur. Nous sommes sensibles à cela car nous ne voulons bien évidemment pas que les pays en développement, et en particulier les partenaires commerciaux les moins développés, ressortent de ces négociations dans un état pire que lorsqu'ils y sont entrés. Ce n'est certainement pas notre intention et ce n'est pas ce à quoi nous voulons parvenir dans un an ni au terme des négociations.

En ce qui concerne les accords commerciaux régionaux ou bilatéraux, la position de notre gouvernement est qu'en nouant des relations bilatérales ou régionales avec des pays pour se lancer dans une libéralisation du commerce et un accord sur des règles commerciales, nous créons, par ce processus, une dynamique qui stimule également le processus multilatéral. Nous créons des effets d'émulation, par exemple par le biais de notre accord commercial avec la Jordanie négocié il y a plusieurs années. Nous avons observé une extraordinaire augmentation du commerce bilatéral dans le cadre de cet accord. Nous espérons, par ce type d'exemples d'accords bilatéraux, pouvoir stimuler les choses dans le domaine multilatéral, qui reste en définitive notre priorité dans les négociations commerciales.

M. Luis Heber – Uruguay

Nous sommes parvenus à l'accord à Genève. Nous devons bien entendu disposer d'une feuille de route pour progresser, mais nous ne faisons rien de plus que modifier ce qui aurait dû être décidé à Cancún. Ma question s'adresse au G20 parce que je pense qu'il a contribué à la situation de Cancún. Lors des prochaines réunions, par exemple à Hong Kong, pensez-vous que nous pourrions vraiment progresser et parvenir à une situation d'avenir par le biais des réductions tarifaires? J'aimerais également connaître l'opinion de l'ambassadeur concernant ces futures réunions et l'avenir de la feuille de route, qui est vague sur le plan des réalisations à venir.

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa – Brésil

Il s'agit d'une question très importante. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. La feuille de route adoptée à Genève en juillet n'était pas ce que nous attendions au départ. Nous voulions adopter des modalités pour les négociations en septembre à Cancún. Malheureusement, nous n'y sommes pas parvenus parce que les négociations ont été très difficiles, mais nous sommes sur la bonne voie. Je pense que grâce à cette feuille de route, nous serons en mesure, en décembre 2005, lors de la conférence ministérielle à Hong Kong, d'adopter les modalités qui devaient être adoptées à Cancún. Voilà la voie que nous suivons. Notre président a dit que nous progressions dans ce sens étape par étape, mais qu'il s'agissait de l'objectif final.

M. Roberto Salerno – Italie

L'agriculture est-elle une priorité majeure du cycle de Doha et de Hong Kong? Si l'agriculture est un point de référence, je pense que l'on assistera à un usage généralisé des organismes génétiquement modifiés. Ma question est dès lors la suivante: une libéralisation totale, telle que souhaitée par M. Wilson, pourrait-elle tenir compte des caractéristiques locales de l'agriculture et les États-Unis admettent-ils qu'ils ont le devoir de veiller à la défense des valeurs agricoles traditionnelles? Pensez-vous que des efforts seront faits pour tenir compte de cela dans le cadre de votre point de vue?

M. Christopher Wilson – États-Unis

La question de la biotechnologie OGM ne fait pas directement partie, techniquement parlant, des négociations auxquelles nous nous livrons. Vous êtes au courant que les États-Unis ont soumis une affaire à l'organisme de règlement des différends dans le cadre des actuelles règles de l'OMC concernant les restrictions qui ont existé dans l'Union européenne en matière d'OGM. Nous ne savons pas, à ce stade, quels seront les résultats de ce processus. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une question qui suscite une vive émotion en Europe, mais je pense que nous ne faisons pas forcément la distinction, à ce stade des négociations sur l'agriculture, entre les différents types de produits ou la façon dont ils sont produits. Cette question n'est pas à l'ordre du jour du programme sur l'agriculture qui a été intégré dans les négociations que nous menons actuellement. Sommes-nous disposés à comprendre les valeurs traditionnelles qui entourent les différents types d'agriculture? Absolument, et je pense que notre propre communauté agricole aux États-Unis illustre la présence d'une forte volonté politique concernant ces questions également. Il existe donc une volonté au niveau national d'accorder de l'attention à ces questions.

M. Gábor Szalay – Hongrie

Il est dans notre intérêt commun de ne pas échouer à Hong Kong, de ne pas répéter le désastre de Seattle ou de Cancún. Je pense que tous les pays membres doivent contribuer au succès des négociations en fonction de leur véritable niveau de développement. Certains pays tentent de se faire passer pour des pays en développement, non pas sur la base de leur compétitivité économique, ni de leurs indices économiques, mais dans le but de se soustraire à l'obligation d'ouvrir leurs marchés. Comment pouvons-nous empêcher cette mauvaise pratique à l'avenir si nous voulons que l'Organisation mondiale du commerce fonctionne?

M. U.S. Bhatia – Inde

Je pense que la question concerne la part de contribution des différents membres de l'OMC aux négociations. Les principes de l'OMC, du GATT ainsi que de la déclaration de Doha reconnaissent trois types de membres: les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés. Des dispositions spéciales sont prévues comme celles liées au traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Voilà la position qui est énoncée dans le texte négocié et les déclarations. La base sur laquelle les négociations reposent. Cependant, si vous nous demandez cela précisément du point de vue du G20, nous sommes un groupe de pays, tous en développement, mais chacun d'entre nous connaît une situation différente, comme dans l'agriculture. Le défi de cette unité consiste à mettre au point des positions qui reflètent l'ensemble de nos préoccupations de façon cohérente et homogène pour que nous puissions les présenter à l'ensemble des membres de l'OMC.

Mme Dulcet Maria Sauri – Mexique

J'aimerais poser une question à M. Christopher Wilson. Aucun progrès n'a été réalisé dans les domaines de la facilitation des échanges et des barrières non commerciales. Les règles de l'OMC permettent à un pays d'imposer des mesures de sécurité en cas de menace. Cependant, les règles et les procédures visant à renforcer la sécurité dans la lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre se sont multipliées. Citons par exemple la loi sur la biosécurité aux États-Unis; les procédures visant à agréer les produits à la frontière ont été modifiées. D'abord, comment pouvez-vous concilier le renforcement de la sécurité et la facilitation du commerce proposée par l'OMC, et comment pouvons-nous éviter que les mesures de sécurité se transforment en une nouvelle forme de barrière non tarifaire?

M. Christopher Wilson – États-Unis

C'est une excellente question, qui nous concerne tous, puisque nous sommes tous confrontés à ce nouvel environnement depuis le 11 septembre. Nous avons effectivement l'obligation, aux États-Unis, dans l'UE et ailleurs, de protéger nos citoyens contre les risques qui peuvent se présenter par les voies commerciales. Nous devons veiller à appliquer ces mesures en respectant les règles actuelles de l'OMC, qui prévoient que ce type de mesure ne peut pas être plus restrictive que nécessaire sur le plan commercial. C'est un élément dont nous avons veillé à tenir compte dans la mise au point de nos mesures jusqu'à ce jour. Je reconnais cependant que ce problème de l'interaction entre le commerce et la sécurité est un problème que nous commençons à peine à comprendre. Nous devons sans aucun doute trouver un juste milieu, comme c'est le cas par exemple en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Nous avons un défi à relever, qui consiste à s'assurer que nous faisons cela de manière à ne pas entraver le commerce de façon inutile.

M. Ramon Dario Vivas Velzco – Venezuela

J'aimerais poser une question au Brésil et à l'Inde. Le Venezuela fait partie du G20. Dans l'accord de juillet, les négociateurs estimaient-ils que l'agriculture était un produit ou une question de survie? Je m'adresse à présent au représentant américain: au Venezuela, nous ne voulons pas sans cesse débattre de questions de sécurité, de développement, de sécurité alimentaire ou de libre-échange. Je suis heureux que le représentant soit présent aujourd'hui. J'aimerais savoir si le nouveau gouvernement va participer à l'Assemblée interparlementaire mondiale parce que nous abordons des sujets importants pour l'ensemble de l'humanité?

M. U.S. Bhatia – Inde

La question est de savoir si les aspects non économiques de l'agriculture ont été intégrés dans l'entente de juillet. L'agriculture est plus qu'un simple produit. Nous avons pris conscience de cela en Inde, où plus de deux tiers de la population sont tributaires de l'agriculture. Il s'agit donc pour nous d'une question de sécurité alimentaire, de moyen de subsistance pour ces agriculteurs, d'emploi rural et de réduction de la pauvreté. Nous pensons que ces questions ont été placées au centre du débat sur l'agriculture et c'est pourquoi nous pensons que l'entente de juillet est équilibrée.

M. Haydar Murad – Jordanie

J'aimerais poser une question à l'ambassadeur de l'Inde, qui a dit que 90 pour cent des paysans sont en réalité de petits agriculteurs. Quelles sont les conséquences pour ceux-ci? À l'OMC, nous nous concentrons sur les tarifs douaniers, mais il y a d'autres aspects, des spécifications, des aspects environnementaux, il y a la qualité et le prix, et c'est ce que nous avons abordé lorsque nous avons négocié notre Association de libre-échange avec les États-Unis. Pourquoi ne parlons-nous pas de ces éléments? Car si nous ne parlons pas des prix, nous ne pouvons pas discuter des importations et des exportations et de la réduction des barrières tarifaires.

M. U.S. Bhatia – Inde

Il y a la question de l'accès au marché et il y a les barrières, qui ne sont pas uniquement liées aux tarifs douaniers, mais aussi aux normes de qualité, etc., en particulier en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires, qui sont

examinées. Ces questions font partie du programme de négociation. Nous pensons qu'il s'agit d'obstacles importants à l'entrée de nos produits, en particulier sur les marchés développés, et nous nous employons à négocier ces questions au sein de l'OMC.

M. Hanan Amro – République arabe syrienne

J'aimerais poser une question au membre brésilien. En tant que parlementaires, comment pouvons-nous aider les pays qui souhaitent adhérer à l'organisation et sont confrontés à des barrières extérieures? Comment pouvons-nous aider ces pays à adhérer à l'OMC, parce qu'il existe des considérations politiques? Il devrait y avoir plus de transparence ou les économies sont-elles considérées uniquement du point de vue politique?

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa – Brésil

Des procédures sont prévues dans le cadre de l'OMC, des instruments juridiques qui doivent être utilisés pour qu'un pays puisse adhérer à l'organisation. C'est ce qu'on appelle le «processus d'adhésion», les règles sont connues. Comme pour les autres aspects de l'OMC, l'adhésion passe par un consensus. Ce que nous devons faire, dès lors, dans un processus d'adhésion, c'est nous assurer que ce consensus existe. De quelle manière les parlementaires peuvent-ils contribuer à ce processus, je serais bien incapable de vous le dire. Mais il est important que les parlementaires prennent connaissance des règles de procédure et des normes institutionnelles qui régissent cette situation au sein de l'OMC.

Mme Kathy Sinnott – Parlement européen

J'aimerais poser une question au représentant de l'Inde. Vous favorisez une suppression des subventions à l'exportation et une réduction des subventions internes. Les gouvernements doivent coopérer pour faire cela, et les gouvernements dépendent des électeurs. C'est quelquefois difficile pour ces électeurs. Pour vous donner un exemple, je suis originaire d'Irlande et la suppression des subventions à l'exportation entraîne la suppression de la culture du sucre en Irlande. Les cultivateurs de sucre proclament désormais que c'est la fin de leur moyen de subsistance. Leur seule consolation serait d'avoir l'assurance que cela va effectivement aider les pauvres des pays les plus pauvres et non pas les riches des pays pauvres. Ne devrait-on pas prévoir un lien avec la protection des travailleurs? Si les pays développés obtiennent plus de travail ou plus d'argent grâce à des politiques de protection, la situation de leurs travailleurs s'améliore. Cependant, si les riches des pays pauvres parviennent à augmenter leur production sucrière, sans ces protections, les Irlandais n'ont aucune consolation et ne peuvent pas se dire que le fait de renoncer à leur gagne-pain va aider quelqu'un. Pouvez-vous nous parler de cela et du fait que nous avons besoin de ces garanties, parce que nous devons effectivement, donner, nous devons effectivement partager, mais nous devons aussi savoir que cela va être partagé.

M. U.S. Bhatia – Inde

Pour répondre du point de vue de l'Inde, nous connaissons la pauvreté en Inde et nous avons mis en place des programmes très cohérents au fil des années pour faire face et éliminer la pauvreté. Nous avons obtenu des résultats assez positifs au cours des dernières décennies et nous pensons que nous sommes en passe de venir totalement à bout de ce fléau. Nous pensons que cela a été possible grâce à notre système de gouvernance, qui est fondamentalement démocratique. Nous pensons également que le commerce contribue à la réduction de la pauvreté. Les preuves de cela sont visibles dans l'ensemble de l'Inde. Les marchés se sont mieux développés, les infrastructures rurales se sont mieux développées, les pauvres en ont profité, l'ampleur de la pauvreté s'est réduite. C'est l'enseignement que nous avons placé au centre de notre stratégie de développement. Les améliorations dans les infrastructures rurales, dans l'accès au marché pour notre agriculture sont indispensables pour mettre fin à la pauvreté ou la réduire. Dans la mesure où nos agriculteurs disposent d'un meilleur accès au marché, nous pensons que nous pouvons lutter plus efficacement contre la pauvreté.

AGRICULTURE

Contribution de M. Boureima Gado (Niger)

POUR REUSSIR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE DOHA FAUT- IL SUPPRIMER LES SUBVENTIONS AGRICOLES ET PROMOUVOIR LE MULTILATERALISME ?

Etant ressortissant d'un pays en développement, mais en réalité un PMA (Pays les Moins Avancés), permettez moi, de vous présenter quelques préoccupations, suite à la décision adoptée, le 1er août 2004, par le Conseil Général de l'OMC et relative à l'adoption d'un cadre fixant les modalités des négociations concernant l'agriculture. Ces préoccupations ont trait aux points suivants :

- Le parlementarisme face à la constitution de fait de groupes plus ou moins informels à travers les négociations sur l'agriculture à l'OMC,
- Les subventions agricoles et la sécurité alimentaire : avantages à court terme et inconvénients à long terme.
- L'Initiative sur le coton : un test sur la capacité des pays membres de l'OMC à mettre en oeuvre la complémentarité entre les aspects du commerce et ceux du développement.
- Multilatéralisme, commerce et développement : articulation entre les accords de l'OMC et les OMD.

Le parlementarisme face à la constitution de fait de groupes plus ou moins informels, à travers les négociations sur l'agriculture à l'OMC,

Aujourd'hui encore un débat continue son bonhomme de chemin au niveau théorique et intellectuel. Il consiste à épiloguer sur le fait que : la maîtrise du processus d'un système performant d'agriculture est nécessairement antérieure à celle du processus de production du secteur industriel, pour le développement autocentré d'un pays. Mais, pendant que la réflexion se poursuit sous cet angle, trois constats se dégagent:

- l'observation permet d'affirmer, sans risque de se tromper, que le qualificatif de « développé » attribué à certains pays membres de l'OMC (et de l'ONU) correspond souvent à des nations qui ont pu déployer, à travers leur histoire économique, des stratégies adéquates leur ayant permis de maîtriser intelligemment un processus de production et/ou d'acquisition de biens agricoles, afin d'une part satisfaire leurs besoins et d'autre part échanger le surplus sur les marchés extérieurs.
- Quant aux pays dits « émergents », qui correspondent aujourd'hui, plus ou moins, au «Groupe des 20», ils semblent emprunter une voie similaire (chacun selon sa politique agricole et économique) que celle des pays dits développés, en matière de maîtrise du processus de développement de leur système d'agriculture.
- A contrario, les PMA (Pays les moins avancés) et quelques autres qui font tous partie du «Groupe des 90», ils sont caractérisés par le fait qu'ils ne sont pas parvenus, jusqu'à présent, à élaborer des stratégies leur permettant de trouver des solutions répondant, un tant soit peu, aux multiples problèmes que posent la maîtrise de leur processus de développement de l'agriculture. On relève ainsi que dans la plupart de ces pays une crise alimentaire, plus ou moins larvée, ne soit pas une exception, avec les conséquences pénalisantes sur leur capacité d'intégration au commerce international et des opportunités manquées pour le développement.

Les «assertions» ci-dessus, que d'aucuns trouveront réductrices, nous permettent cependant de disposer d'une image aux contours assez précis de la complexité des négociations sur l'agriculture, au sein de l'OMC. En effet, il est aisé de remarquer que les intérêts des uns et des autres peuvent paraître si divergents, malgré les engagements pris par les exécutifs en signant les accords de Marrakech, que la tentation est grande de soutenir les particularismes de groupes. Les parlementaires se doivent de s'intéresser à la dynamique de cette approche, certes informelle, mais réelle, afin d'apporter leur contribution à la recherche de solution. Aussi, nous paraît-il opportun que la prise de conscience de cette donne de groupes, dans les négociations sur l'agriculture au sein l'OMC, puisse se traduire par des initiatives hardies des parlementaires pour rapprocher les points de vues.

Les subventions agricoles et la sécurité alimentaire: avantages à court terme et inconvénients à long terme pour le commerce et le développement.

Le paragraphe 2 de l'Annexe A de la décision du Conseil Général du 1er août 2004*, relative à l'agriculture, résume bien, à notre avis, les préoccupations auxquelles les membres de l'OMC se doivent de trouver des solutions afin que le

* http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/draft_text_gc_dg_31july04_f.htm

lien entre « Commerce et Développement » ne soit pas une simple vue de l'esprit, une dualité, voire une chimère. Il y est écrit : « L'équilibre final sera trouvé uniquement à la conclusion de ces négociations ultérieures (sur la base du mandat de Doha) et dans le cadre l'Engagement unique. Pour arriver à cet équilibre, les modalités à élaborer devront inclure des dispositions effectives d'un point de vue opérationnel et significatives concernant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement Membres. L'agriculture a une importance cruciale pour le développement économique des pays en développement Membres et ils doivent être en mesure de mener des politiques agricoles propres à soutenir leurs objectifs de développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leur sécurité alimentaire et à **répondre à leurs préoccupations en matière de moyens d'existence...** ». Afin que le contenu de ce paragraphe ne reste pas lettre morte et que les négociations ne traînent pas inutilement en longueur, les parlementaires peuvent apporter leur contribution sur trois aspects.

L'agriculture des pays en développement, particulièrement celle des PMA, comporte des tares qu'il est indispensable de lever, sinon rien de durable n'est possible : l'analphabétisme qui réduit à néant toute tentative d'introduction pérenne de méthodes nouvelles et performantes; les problèmes fonciers liés à l'appropriation privée des terres qui bloquent souvent l'esprit d'entrepreneuriat, donc pas d'investissement ; même l'épargne et le micro crédit ne pénètrent le processus du système d'agriculture qu'à un rythme si lent que les répercussions positives s'en ressentent pas jusque là de façon déterminante.

La question de la suppression des subventions agricoles sur les produits alimentaires pourrait examinée aussi bien sous ses aspects positifs à court terme que dans sa dimension négative à long terme pour les populations des pays en développement. En effet on peut se demander ce que serait la situation alimentaire (et par ricochée la situation sociopolitique) dans beaucoup de pays en développement, si le riz, le lait, le blé, voire la volaille, la viande et autres ne provenaient pas, à des coûts abordables, de pays pratiquant les subventions agricoles ?

Cependant, il est indéniable que les subventions agricoles accentuent la paupérisation, bouleversent dramatiquement les habitudes et cultures alimentaires, contribuent à la sortie de devises, souvent rares, empêchant ainsi toute possibilité de développement autocentré des pays concernés. A ce niveau les pays développés comme les pays sous-développés, membres de l'OMC, se doivent de reconnaître, en toute bonne foi, leurs responsabilités, chacun en ce qui le concerne. C'est à partir de ce moment seulement que la traduction des accords de l'OMC en textes législatifs applicables et respectés, peut apparaître comme allant dans le sens du développement pour des populations démunies, de plus en plus attentives aux critiques de la société civile.

Les pays membres de l'OMC reconnaissent, à la fin du paragraphe 2, cité ci-dessus, la nécessité de prendre en compte la dimension de la pauvreté et de la sécurité alimentaire comme « étant des considérations autres que d'ordre commercial, visées par le paragraphe 13 de la déclaration de Doha ». Il reste maintenant à traduire une telle intention en actes concrets par les uns et les autres. En effet, les pays développés sont certainement convaincus maintenant que la seule dimension du commerce avec les pays pauvres ou les pauvres entre eux, peut difficilement permettre d'amorcer le développement. Pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté, on peut imaginer que les membres de l'OMC s'entendent pour entamer, dès que possible, des négociations sur une liste minimale de produits agricoles alimentaires, objet de subventions afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire. Ainsi les populations des pays concernées pourront être intégrées au processus du commerce international, sur une base saine, par l'amélioration des revenus et une capacité accrue de travail producteur avec des résultats efficaces.

L'Initiative sur le coton : un test sur la capacité des pays membres de l'OMC à mettre en oeuvre la complémentarité entre les aspects du commerce et ceux du développement

L'absence de consensus sur l'initiative sur le coton, proposée par certains pays producteurs, fait partie des raisons ayant abouti à l'échec de la session ministérielle de Cancun, en septembre 2003. Mais la décision du Conseil Général du 1er Août 2004 permet de constater des avancées significatives sur le coton.

- C'est ainsi que le Conseil général consacre des paragraphes spécifiques à la question du coton, aussi bien dans le texte général que dans l'annexe A relative à l'agriculture. Ce qui constitue une reconnaissance de l'importance et de la pertinence de l'initiative sur le coton.
- Par ailleurs, le Conseil Général « insiste (s'agissant du coton) sur la complémentarité des aspects relatifs au commerce et au développement » et il « instruit le Directeur général de l'OMC de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Centre du Commerce International, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale ».

Cependant, la lecture des paragraphes 4 et 5 de l'annexe A, consacrés au coton, laisse quelque peu perplexe, car, bien qu'intitulée : « Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture », il est difficile de relever dans cette annexe A des modalités concrètes de mise en oeuvre. Certes, dans le paragraphe 4 il est écrit que « Le conseil général reconnaît l'importance vitale pour les pays en développement, en particulier les PMA. Il sera traité de manière ambitieuse, rapide et spécifique, dans le cadre des négociations sur l'agriculture ». Malheureusement, le reste du paragraphe 4 suscite plutôt des interrogations ci-dessous quant aux modalités pratiques visant à traduire concrètement les intentions des pays membres de l'OMC de traiter la question du coton de « manière ambitieuse, rapide et spécifique ». En effet,

- Afin de traiter la question du coton «de manière ambitieuse », pourquoi le Conseil Général ne s'est-il pas permis de « donner le degré de priorité approprié à la question du coton indépendamment d'autres initiatives sectorielles » au lieu de demander que cette action soit examinée par la session extraordinaire du Comité de l'agriculture qui aurait alors pu se pencher sur des aspects techniques et pratiques de cette modalité?
- En quoi la question du coton sera-t-elle traitée de « manière rapide » si aucun délai n'a été fixé par le Conseil Général dont l'instruction dans le paragraphe 4 consiste à dire: « un sous-comité du coton se réunira périodiquement et fera rapport à la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture pour examiner les progrès réalisés » ? Un tel délai aurait eu deux avantages : d'une part permettre aux PMA pour lesquels « la question du coton est d'une importance vitale » de voir une solution imminente, à travers laquelle les négociations sur le coton aboutissent à la preuve de la complémentarité entre commerce et développement ; et d'autre part de faire la démonstration que l'initiative sur le coton est un test réussi de la volonté des pays membres de l'OMC dans la mise en oeuvre concrète du « Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture ».

La contribution des parlementaires à des réponses adéquates aux deux questions, ci-dessus, pourrait être utile aux travaux du Comité de l'Agriculture et du sous-comité sur le coton afin d'atteindre les objectifs du Conseil Général qui, voulant traiter la question du coton de « manière spécifique », écrit : « les travaux (de ces deux comités) porteront sur toutes les politiques ayant des effets de distorsion des échanges affectant le secteur en ce qui concerne les trois piliers accès aux marchés, soutien interne, et concurrence à l'exportation, ainsi qu'il est spécifié dans le texte Doha et dans le texte du présent cadre ». Le Conseil général met aussi l'accent, au paragraphe 5, sur « la cohérence entre les aspects relatifs au commerce et au développement de la question du coton sera recherchée ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1.b du texte auquel le présent cadre est annexé ».

Multilatéralisme, commerce et développement : articulation entre les accords de l'OMC et les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Grâce à l'initiative sur le coton, le triptyque : « Multilatéralisme, Commerce et Développement » est devenu une approche que les pays membres de l'OMC se doivent d'intégrer progressivement dans leur politique de développement au niveau national, régional et international. Et le Conseil Général du 1er Août 2004 n'est pas passé par quatre chemins pour souligner (voir citation cidessous) la nécessité de trouver les articulations nécessaires à travers lesquelles les organisations internationales vont s'orienter vers de plus en plus de cohérence entre leurs interventions respectives. « Les membres devraient travailler sur les questions connexes du développement au plan multilatéral avec les institutions financières internationales, poursuivre leurs programmes bilatéraux, et tous les pays développés sont invités instamment à participer. A cet égard, le Conseil Général donne pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du Commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale ».

Autant cette décision du Conseil Général constitue une avancée notable à saluer dans le cadre des négociations sur l'agriculture, autant, elle interpelle les parlementaires, représentants des peuples, à s'intéresser davantage, à travers une approche systémique, aux accords de l'OMC et au programme de développement Doha dont les conséquences de la mise en oeuvre seront ressenties par les peuples des pays du monde entier, en bon ou mal.

En effet, la décision du Conseil Général sur le coton, peut être valable, avec de légères modifications, pour plusieurs produits agricoles faisant l'objet d'échanges internationaux et particulièrement les produits vivriers. En procédant étape par étape, on constate que le Conseil Général trace un cadre logique qui permet à l'analyse de passer de la question du coton à d'autres aspects de l'agriculture, de plus en plus en abordés sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, la SRP (Stratégie de réduction de la pauvreté), elle-même faisant partie intégrante des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale), auxquelles les décisions du Conseil Général font référence, sont aujourd'hui à la pointe de l'encouragement des pays en développement pour l'élaboration et la mise

en oeuvre de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP), fondées sur des principes (qui sont aussi ceux des accords de l'OMC) et relatifs à l'économie libérale de production et d'échanges et à la croissance économiques, à travers des réformes macroéconomiques. La majorité des pays du « Groupe des 90 » est concernée, à des degrés divers, par les SRP.

La SRP apparaît comme l'objectif N°1 des huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), d'ici 2015, et s'intitule : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ». Les autres OMD, non moins importants, sont relatifs à (2) l'éducation primaire pour tous, (3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (4) et (5) réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, (6) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, (7) assurer un environnement durable, (8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

S'il est établi que malgré l'importance de ces questions comme préalables au développement voire au commerce, l'OMC ne doit ne peut en être saisie quant au fond, au risque de la détourner de ses objectifs. Cependant, il serait illusoire de croire que OMD seraient atteints en 2015, à travers les agences du Système des Nations Unies (SNU), à plus forte raison être efficaces, si les négociations du cycle de Doha à l'OMC, en viennent à les ignorer ou les négliger. Par exemple, les trois composantes de l'objectif N°8 des OMD sont intimement liées aux préoccupations en examen au sein de l'OMC dans le cadre du programme de Doha. Il s'agit des questions liées à l'aide, à l'allègement de la dette et à l'accès aux marchés.

Au vu de ce qui précède, les parlementaires sont amenés à prendre conscience des défis auxquels ils se doivent de faire face, en matière d'articulation entre les accords de l'OMC et les OMD, lors de l'examen des textes législatifs, du vote du budget et du contrôle de l'action gouvernementale ; et tout cela à travers le triptyque « multilatéralisme – commerce – développement », dans l'intérêt des peuples dont ils sont les représentants, dans monde devenu village planétaire.

Contribution de M. Joseph Daul, Président de la Commission de l'agriculture du Parlement européen

Réforme de la Politique agricole commune

Cette réforme est bien plus qu'un simple ajustement des conditions de gestion des marchés. Elle répond à plusieurs impératifs :

- faire face au défi posé par l'adhésion de dix nouveaux Etats membres.
- mettre place une nouvelle politique agricole et de développement rural qui aille au-delà de la seule fonction productive pour consacrer le rôle multifonctionnel de l'agriculture
- répondre aux nouvelles demandes sociales, telles que : la production d'aliments plus sains et plus sûrs, l'aménagement du territoire, la conservation de l'environnement et de la biodiversité, le bien-être des animaux ou encore le maintien de l'espace rural et de sa richesse culturelle et patrimoniale.

Prochaine étape : la réforme de l'OCM sucre

S'il est encore un peu tôt pour en parler de manière approfondie - les propositions législatives de la Commission européenne ne seront connues qu'une fois terminée la procédure engagée à l'OMC - ce dossier représente un enjeu d'autant plus important qu'il conditionne pour une large part les relations entretenues avec les pays en développement et en particulier les pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique qui bénéficient, à travers le protocole sucre annexé à l'accord de Cotonou, d'un accès privilégié au marché communautaire.

Les enjeux de la négociation agricole à l'OMC

L'équilibre est la clé du succès du cycle de Doha en matière agricole. Cela suppose :

- en matière de soutien interne : la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture européenne, notamment son caractère multifonctionnel,
- en matière d'accès au marché : l'Union européenne est déjà la zone du monde la plus ouverte aux produits en provenance des pays en développement, grâce notamment au partenariat qui nous lie aux pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, ou à travers l'initiative « Tout sauf les armes ». Si des efforts doivent être faits, ils ne peuvent être le seul fait de l'Union européenne : il est indispensable que les autres pays industrialisés ainsi que les pays en transition fassent preuve également de responsabilité en offrant aussi un accès accru à leur marché aux pays les plus pauvres de la planète,

- en matière de subventions à l'exportation: les démantèlements doivent être équilibrés, les autres pays ayant également des politiques spécifiques devant prendre des engagements équivalents.

Conclusions

- L'Union européenne a consenti de gros efforts dans le domaine agricole, à travers la réforme de la PAC et elle attend des autres pays producteurs des efforts semblables.
- Les négociations à l'OMC ne concernent pas seulement les subventions aux produits agricoles mais englobent aussi d'autres aspects (produits industriels, services, marchés publics, subventions aux industries aéronautiques, etc.). Un parallélisme entre l'agriculture et les autres secteurs est nécessaire.
- L'accord global qui sera obtenu à l'OMC devra être équilibré, tant sur le plan sectoriel que géographique.

Contribution de M. Masatoshi Wakabayashi (Japon)

Position fondamentale des pays importateurs de produits agricoles

- Les pays importateurs de produits agricoles ont largement contribué à l'expansion des échanges mondiaux dans le secteur agricole grâce à un niveau d'importations élevé. En outre, ces pays affirment que la diversité agricole doit être respectée et que les considérations non directement commerciales, parmi lesquelles la sécurité alimentaire, doivent être prises en compte pour permettre la coexistence de formes différentes d'agriculture. Nous croyons savoir que ces considérations sont l'objet de préoccupations communes et qu'elles sont dans l'intérêt commun de tous les membres de l'OMC.
- Le Japon souhaite contribuer de façon positive, en tant que premier importateur mondial net de produits agricoles, et comme nation traditionnellement tournée vers l'agriculture, à la solution des problèmes que le monde devra affronter au cours du 21ème siècle: démographie, alimentation, environnement, faim et pauvreté.
- Au cours des présentes négociations, notre philosophie fondamentale est celle de la «coexistence de différentes formes d'agriculture» de façon à sauvegarder les bases d'existence de l'agriculture, même si les conditions de production diffèrent selon les pays.
- Nous préconisons l'établissement de règles commerciales réalistes et souples tenant compte également de considérations non directement commerciales, comme la multifonctionnalité de l'agriculture dans ses rapports notamment avec la sécurité alimentaire et le rôle de l'agriculture comme facteur de préservation du paysage national.
- L'ordre commercial instauré par les présentes négociations doit équilibrer les trois aspects suivants : accès au marché, aides nationales et concurrence à l'exportation, mettre en balance les droits et obligations des pays importateurs et exportateurs, et être véritablement juste et équitable.
- Le résultat des négociations devra lui aussi traduire un équilibre entre l'agriculture et les autres domaines de négociation.
- Depuis l'Uruguay Round, le Japon a toujours encouragé la réforme de la politique agricole, y compris la culture du riz paddy; il continuera de le faire.
- Dorénavant, il sera crucial de garantir la flexibilité des modalités à définir sur la base de l'accord cadre, afin que chaque pays puisse poursuivre sa réforme agricole et réagir de façon appropriée aux questions sensibles, telles que les considérations non directement commerciales.

Réflexions sur les aides nationales et la concurrence à l'exportation dans les négociations agricoles

- Ce sont les pays développés qui ont surtout recours aux mesures de soutien interne et à la concurrence à l'exportation
- Les mesures de soutien interne, qui faussent les échanges, et les mesures d'encouragement des exportations, y compris les subventions, pratiquées par les principaux pays exportateurs, privent les pays en développement de la possibilité de maintenir et de développer une production nationale et de promouvoir leurs exportations.
- Une réduction substantielle de ces mesures de soutien interne, facteurs de distorsion des échanges, et une élimination de ces mesures de concurrence à l'exportation, qui elles aussi faussent les échanges, sont l'une des grandes priorités des négociations agricoles du cycle de Doha.

- Nous pensons également que cela améliorera largement les possibilités d'accès au marché des pays en développement.
- Pour cette raison, et sur la base de l'accord-cadre de juillet, nous estimons que les points suivants devraient être concrétisés lors des négociations à venir:

(a) Soutien interne

- Il convient de réduire davantage les politiques comportant un facteur élevé de distorsion des échanges
- Il faut définir les conditions d'un degré moindre de distorsions commerciales pour les mesures de la «Boîte Bleue» que pour celles de la «Boîte Orange».
- Dans la mesure où les mesures de la «Boîte Verte», qui sont des politiques de première importance pour résoudre comme il se doit les problèmes non directement commerciaux, n'ont pas ou peu d'effet de distorsion des échanges, il convient de s'efforcer d'en assurer la transparence et, en principe, de maintenir la discipline actuelle.

(b) Concurrence à l'exportation

- Dans la mesure où les mesures d'incitation aux exportations, telles que les subventions, constituent le principal facteur de distorsion des échanges, il convient d'éliminer dès que possible les subventions à l'exportation, les crédits à l'exportation ayant de forts effets de distorsion ainsi que les comportements commerciaux sources de distorsions, par exemple dans le domaine du commerce d'État. Il convient également de supprimer l'aide alimentaire utilisée comme succédané des échanges commerciaux.

Contribution de Mme Evelyn Matthei Fornet (Chili)

- Le Chili accorde la plus haute importance à tous les objectifs de développement du cycle de Doha. Nous espérons bien que des résultats concrets seront atteints dans des domaines tels que l'accès au marché pour les produits industriels, les services, la lutte contre le dumping et la facilitation des échanges commerciaux. D'ailleurs, nous avons pris, depuis le début, une part active et constructive dans tous ces domaines et tous les Membres de l'OMC le reconnaissent
- Cependant, l'agriculture reste pour nous l'élément le plus important du cycle de Doha. Pourquoi ?
- L'agriculture a été le moteur de la croissance exportatrice et de la diversification des exportations pour le Chili depuis plus de 20 ans. Qu'il nous suffise de rappeler que, vers le milieu des années 1970, le cuivre représentait encore plus de 70 % des exportations chiliennes.
- Nous avons déployé des efforts gigantesques pendant plus de 20 ans pour devenir l'un des acteurs qui comptent dans les échanges agricoles mondiaux. La réussite du vin, du saumon, des fruits frais et de l'agroalimentaire chiliens en témoigne. Nous y avons beaucoup investi, créant des emplois. Pour le Chili, le commerce agricole est donc une locomotive du développement.
- Pourtant, nous n'avons pu recueillir pleinement les fruits de notre avantage comparatif en matière agricole.
- Certes, nous avons obtenu un meilleur accès à la plupart de nos débouchés principaux à l'exportation grâce au réseau que nous avons tissé dans le cadre d'accords de libre échange.
- Cependant, des subventions considérables restent en place, surtout en Europe et aux États-Unis, qui nous empêchent de prendre plus fermement pied dans ces marchés.
- En outre, les produits européens subventionnés représentent une concurrence déloyale pour nos exportations agricoles vers des marchés tiers, voire les évincent complètement de ces marchés. L'amère expérience de nos exportateurs de conserves de poisson, évincés du Mexique et d'autres marchés d'Amérique latine par les conserves de poisson européennes lourdement subventionnées, n'est qu'un exemple parmi d'autres.
- Aussi n'est-il pas surprenant que nous ayons sans cesse œuvré pour la réforme des échanges agricoles mondiaux, depuis 1986 au sein du Groupe de Cairns et depuis 2003 dans le cadre du G20 des pays en développement. Ces deux groupes partagent quasiment les mêmes points de vue sur la plupart des aspects du dossier agricole et nous les considérons comme complémentaires.
- Les subventions accordées par les pays de l'OCDE à une minorité privilégiée de leurs agriculteurs faussent le jeu commercial et sont six fois supérieures aux aides au développement attribuées par ces mêmes pays. N'oublions pas que la plupart des pauvres du monde tirent leur revenu de l'agriculture.

- Notre propre expérience montre, contrairement à ce que répètent certains, que les exportations agricoles peuvent devenir un outil important du développement. Ce qui a fonctionné pour nous peut fonctionner chez d'autres. Cependant, si l'on veut pleinement recueillir les fruits de cet effort, il faut des règles équitables pour tous, c'est-à-dire un monde débarrassé des distorsions qui faussent le commerce agricole.
- C'est la raison pour laquelle est apparu, en août 2003, le G20 des pays en développement. Notons, au passage, que plusieurs membres du G20, tels que l'Inde et l'Égypte, sont des importateurs nets de produits agricoles. Pourtant, ils sont confrontés au même problème, leurs agriculteurs pauvres devant soutenir la concurrence de produits subventionnés, bon marché, en provenance de pays développés.
- Levons, à cet égard, quelques malentendus. Nous n'avons rien contre l'agriculture européenne, ni, d'ailleurs, contre celle de n'importe quel pays. Il s'agit en l'occurrence d'un débat sur les outils et Document de discussion sur le point 3-a) - Agriculture 7. non sur les objectifs. Les Etats sont libres de poursuivre les objectifs de leur choix dans tous les domaines des politiques publiques, y compris en matière agricole. Mais il est important, lorsqu'ils exercent ce droit, qu'ils ne sapent pas les ambitions légitimes d'autres pays. Cette règle vaut d'autant plus lorsqu'il s'agit de pays en développement s'efforçant d'obtenir une place au soleil et de sortir leur population de la pauvreté en exportant des produits sur lesquels ils ont un avantage comparatif.
- Autre ambiguïté répandue, du moins en Europe : certains pays en développement bénéficieraient de la libéralisation agricole au détriment d'autres pays en développement. Cela laisse croire que les pays les plus riches du G20 gagneraient au détriment des pays les plus pauvres du G90, groupe essentiellement constitué de pays africains. Rien n'est plus faux. Les échanges commerciaux ne constituent pas un jeu à somme nulle, et les pays du G90 ont, eux aussi, beaucoup à gagner de la libéralisation des échanges agricoles. Ces tentatives de dresser les uns contre les autres les pays en développement représentent une tactique de négociation douteuse. D'ailleurs, les choses ne sont pas si simples. Plusieurs des pays du G90 sont, en fait, plus riches en termes de revenu par habitant que la plupart des membres du G20 avec leurs populations gigantesques de pauvres (ex: l'Inde, la Chine, le Pakistan, l'Indonésie et le Brésil).
- Nous nous félicitons de la réforme de la politique agricole commune de l'UE qui devrait avoir lieu l'année prochaine. Nous la considérons comme un pas important, quoique insuffisant, dans la bonne direction. Un pas qui rend les accords conclus dans le cadre de l'OMC plus faciles à appréhender.
- Les pays aux politiques agricoles les plus protectionnistes et les plus contraires au développement sont ceux qui ont le plus profité, et de très loin, de la libéralisation sans précédent des échanges de produits manufacturés à laquelle on assiste depuis près de 60 ans, depuis la création du GATT. La baisse, voire la suppression, des tarifs sur les produits industriels a permis à ces pays de tirer au maximum profit de leur avantage comparatif sur lesdits produits.
- Il est grand temps que ceux qui ont ainsi gagné permettent aux pays en développement d'en faire de même, c'est-à-dire de profiter de leur propre avantage comparatif en matière agricole, de manière à améliorer la qualité de vie de leur population et de marcher réellement vers le développement.
- L'accord-cadre conclut en juillet dernier est à cet égard une avancée. En particulier, l'engagement à mettre un terme à toutes les formes de subventions des exportations agricoles revêt une importance capitale. Nous rendons hommage aux négociateurs de l'Union européenne qui ont fait preuve de courage en prenant cette décision.
- Cependant, bien des incertitudes et des difficultés demeurent. Des difficultés qui ne sont pas essentiellement techniques mais politiques. Si l'on veut réellement aboutir, il faudra que les gouvernements et parlements des Etats membres de l'OMC aux politiques agricoles les plus protectionnistes fassent preuve d'audace. Reste que lesdites réformes sont de la plus haute importance. Elles sont indispensables si on veut réellement mener à bonne fin les objectifs de développement de Doha et elles seraient en fin de compte profitables pour les économies des pays qui les mettraient en oeuvre.
- Pour conclure, rappelons que la libéralisation agricole n'est pas simplement une question commerciale : elle est aussi une question de développement. Or, le développement est au coeur du Programme de développement de Doha comme son intitulé l'indique. M. Masatoshi Wakabayashi, membre de la Chambre des Conseillers (Japon)

SESSION PLÉNIÈRE SUR L'AGRICULTURE

M. Boureima Gado
Membre du Parlement, Niger



Nous avons entendu plusieurs représentants de l'OMC de différents pays dire que les questions agricoles sont souvent des questions politiques. Elles présentent un intérêt pour tout le monde, mais elles donnent naissance à des conflits d'opinion. La classification des pays en pays développés, en développement ou moins avancés est peut-être liée à leur agriculture. Cependant, ce type de classification est-il utile? J'aimerais vous donner quelques exemples. J'étais en visite au Nicaragua en octobre 2004. Il existe manifestement un potentiel agricole énorme dans ce pays, mais des problèmes existent dans l'administration du secteur agricole à cause, par exemple, des problèmes liés aux terres, qui sont d'une grande complexité et très difficiles. D'autres pays en Amérique latine tentent de résoudre ces difficultés, comme le Mexique et le Chili. Ils essaient de faire face à des problèmes agricoles de ce type et cela les amène à poursuivre leur développement. Par ailleurs, des pays comme le Burkina Faso ou le Mali ont introduit des politiques de développement agricole et rural, ce

qui leur a permis de produire davantage mais aussi d'exporter certains de leurs produits. En tant que députés, nous devons tenir compte des faits tels qu'ils existent. Nous devons tenter d'encourager la coopération et le consensus dynamique, ce qui devrait nous permettre de parvenir à une formule viable pour résoudre les problèmes dans le domaine de l'agriculture.

Permettez-moi à présent d'évoquer les subventions agricoles et la sécurité alimentaire: leurs avantages à court terme et leurs inconvénients à long terme pour le commerce et le développement. Il existe plusieurs points de discordance en ce qui concerne la suppression des subventions et, comme l'a dit le Conseil général de l'OMC, nous devons trouver un moyen de supprimer la plupart de ces subventions de façon progressive. Le problème qui apparaît pour les pays en développement, en particulier ceux à l'économie très limitée, est que les subventions peuvent entraîner des avantages, mais aussi des inconvénients.

L'avantage peut être que si un pays n'est pas capable de produire suffisamment de nourriture, il bénéficiera des subventions agricoles des autres pays car les produits qu'il importe seront abordables. Cependant, parallèlement à cela, cela va freiner le développement de l'agriculture et de la production agricole dans ce pays, qui deviendra dès lors souvent totalement tributaire des exportations d'autres pays. Nous pourrions peut-être, au sein de l'OMC, examiner les produits agricoles qui doivent faire l'objet de négociations pour des raisons de sécurité alimentaire, de sorte que les pays en développement puissent subvenir à leurs besoins alimentaires et poursuivre leur développement de même qu'exporter certains produits lorsqu'ils présentent un avantage comparatif.

Troisièmement, je parlerai de l'initiative liée au coton: tester la capacité des pays de l'OMC à concilier commerce et développement. L'OMC a commencé à attaquer le problème de front. Le coton et les subventions pour le coton font apparaître d'énormes problèmes pour les producteurs comme le Burkina Faso, le Mali, le Tchad et le Bénin. Le prix du coton a connu une chute radicale à cause de la surproduction, en grande partie liée aux subventions que certains pays, à savoir les États-Unis, accordent dans le domaine du coton. Cela signifie que les prix du coton chutent de sorte que les pays qui font un effort pour en produire voient ce marché miné.

Ils essaient d'exporter leur coton, qui doit être compétitif, mais la situation a pour conséquence qu'ils ne sont pas en mesure de faire face à la concurrence et de tirer profit de l'avantage compétitif dont ils disposeraient s'il en était autrement. L'OMC doit dès lors se concentrer sur la façon dont le coton est considéré et sur la constitution éventuelle d'un fonds spécial. Le Conseil n'a encore proposé aucun calendrier à ce stade, mais un sous-comité responsable du coton a à présent été créé, ce qui constitue un pas en avant. Il faudrait fixer une date butoir pour que nous puissions espérer une conclusion des négociations sur le coton.

Je terminerai par le multilatéralisme, le commerce et le développement: le fait de forger des liens entre les accords de l'OMC et les objectifs du millénaire pour le développement. Si l'on examine le texte de juillet du Conseil général, on

s'aperçoit que, en ce qui concerne le coton, le fait que l'on devrait voir l'OMC s'aligner sur plusieurs autres organisations, comme les institutions de Bretton Woods, est souligné. La Banque mondiale poursuit une stratégie pour lutter contre la pauvreté; l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture examine la question de la production agricole. Lorsque nous étudions la production alimentaire dans son ensemble et la communauté internationale, nous devons examiner comment, parmi toutes les possibilités qui existent, les régions qui bénéficient d'une aide financière peuvent tirer parti de cela. La cohérence entre les différentes institutions est sans aucun doute très importante et nous devons, en tant que députés, insister sur le fait que les objectifs du millénaire pour le développement sont ceux que nous devons viser. Nous devons essayer de nous assurer que les différents objectifs sont abordés de façon convergente par l'OMC et les autres institutions.

M. Joseph Daul

Président, commission de l'agriculture, Parlement européen



Je suis chargé de vous parler des progrès relatifs à la réforme de la politique agricole commune ainsi que de la position du Parlement européen concernant ces réformes. Lors de notre dernière réunion, en marge de la Conférence ministérielle à Cancún, j'ai eu l'occasion de vous présenter les objectifs des réformes de la politique agricole commune. Comme je l'ai dit à cette occasion, cette réforme répondait à la nécessité de se montrer à la hauteur des vastes défis dans le domaine de l'agriculture européenne posés par l'adhésion de dix nouveaux États membres.

Il fallait également mettre en place une nouvelle politique agricole et une politique de développement rural qui allaient au-delà de la fonction purement productive de l'agriculture. Cette réforme a permis de consacrer le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture afin de répondre aux nouvelles demandes sociales telles que la production de formes d'aliments sûrs et sans risques, les priorités en matière de développement régional, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la nécessité

de protéger le bien-être animal et l'environnement rural de même que l'héritage culturel. Voilà les éléments à l'origine de la réforme adoptée à Luxembourg en juillet 2003. Plusieurs choses importantes sont en jeu. Nous avons, au Parlement européen, apporté notre contribution à ce processus de réforme en présentant nos propositions à la Commission et au Conseil ainsi qu'en écoutant les avis des représentants de la société civile et des agriculteurs.

L'Union européenne s'est à présent lancée dans une réforme de l'organisation du marché du sucre. C'est là une étape majeure pour nous car il s'agit d'un secteur déterminant dans les relations que nous entretenons depuis plus de trente ans avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui bénéficient, en vertu du protocole sur le sucre annexé à l'accord de Cotonou, d'un accès privilégié au marché européen.

Au-delà de cette réforme, il y a la question des engagements internationaux de l'Union européenne. Le Parlement européen, et plus particulièrement sa commission de l'agriculture et du développement rural, estime que nous devons respecter les relations entre l'Europe et l'ensemble de ses partenaires commerciaux. Nous saluons dès lors l'accord conclu en 2004 à Genève, qui revêt une importance majeure en vue de la conclusion des négociations entamées lors de la Conférence ministérielle de Doha, à l'automne 2001.

Nous saluons le rôle joué par l'Union européenne dans la conclusion de cet accord et nous nous engageons pleinement, au Parlement européen, à parvenir à un accord sur les modalités de négociation pour la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005. Nous demandons que la nature particulière de l'agriculture européenne soit prise en compte dans ces négociations, de même que celle de tous les pays du monde, ainsi que le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

En ce qui concerne l'accès au marché, l'Union européenne est déjà le marché le plus ouvert en ce qui concerne les produits en provenance des pays en développement grâce, notamment, à ses relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et à l'initiative «Tout sauf les armes». Pour le Parlement européen, il est absolument essentiel que les autres pays industrialisés et les économies émergentes fassent preuve d'un niveau de responsabilité équivalent en offrant un meilleur accès à leurs marchés aux pays les moins développés de la planète.

En ce qui concerne les subventions à l'exportation, les membres du Parlement européen sont favorables au principe d'une suppression progressive des restitutions à l'exportation. Nous sommes d'avis que d'autres pays devraient prendre de engagements similaires en ce qui concerne l'aide publique ou les systèmes de crédit à l'exportation.

Pour l'Union européenne, d'autres questions importantes devraient également être réinscrites à l'ordre du jour. C'est le cas des indications géographiques car il est essentiel que nos efforts visant à promouvoir les produits de qualité soient pris en compte et protégés. Cela s'applique à l'ensemble des pays. Le caractère multifonctionnel de l'agriculture doit être reconnu parce que ce principe est à la base de l'ensemble de nos réformes de la politique agricole commune. Enfin, les négociations doivent aborder certaines questions non commerciales, comme le bien-être animal, le principe de précaution et l'étiquetage obligatoire.

Nous reconnaissons la nécessité de réformer notre politique agricole commune. Cependant, chaque pays doit également apporter sa contribution. L'acceptation de ces réformes ne signifie pas que l'on accepte une libéralisation totale du commerce. Lorsqu'on observe la situation sur le marché mondial du café, je ne pense pas que nous puissions être convaincus des bienfaits d'une libéralisation totale des marchés agricoles.

La production alimentaire n'est tout simplement pas la même chose que la production de quincaillerie. Les négociations multilatérales dans le domaine de l'agriculture ne doivent pas faire du marché le seul facteur déterminant. Les négociations doivent permettre de créer des règles du jeu qui soient claires afin d'assurer une certaine cohérence dans le commerce mondial de ces produits. Cette forme de réglementation est nécessaire car une libéralisation totale des marchés agricoles risque de déstabiliser de nombreuses économies, notamment celles des pays pauvres. C'est la raison pour laquelle il est absolument indispensable de réfléchir ensemble, avec toutes les organisations concernées – la FAO, la CNUCED, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ainsi que les ONG importantes – pour répondre à ces questions.

En tant que président de la commission de l'agriculture et du développement rural, j'ai l'intention d'encourager la Commission et le Conseil européen à ouvrir un vaste débat sur ce sujet et j'espère sincèrement et je souhaite que la future réforme du marché du sucre nous donnera la possibilité de lancer ce processus au niveau international, en faisant intervenir tous nos amis concernés par la question. C'est dans cet esprit que nous devons travailler, en ouvrant le commerce mondial dans une large mesure afin d'aider les plus pauvres d'entre nous.

M. Masatoshi Wakabayashi
Membre du Parlement, Japon



Le commerce des produits agricoles a de bons et de mauvais côtés. L'aspect positif concerne la croissance économique potentielle qu'il engendre dans les pays exportateurs. Les pays importateurs, en revanche, sont parfois touchés par une dégradation du paysage, de l'environnement et par la perte d'emplois et de stabilité sociale dans les communautés rurales. En tant que parlementaires, nous devons être particulièrement attentifs à cet aspect négatif. Nous pensons que le moment est venu pour la Conférence parlementaire sur l'OMC de jouer un rôle important dans le cadre des négociations sur l'agriculture, sur la base de la politique fondamentale qui consiste à permettre la coexistence de différents types d'agriculture.

En ce qui concerne les négociations agricoles, nous devons nous souvenir des principes contenus dans la Déclaration ministérielle de Doha de 2001. L'accord agricole de l'OMC basé sur le cycle d'Uruguay manque cruellement d'équité et de justice entre les pays développés exportateurs d'aliments, d'une part, et les pays développés importateurs d'aliments de même que les pays en

développement, de l'autre. Ce cycle de négociation devrait avoir pour principe de base la rectification de ces inégalités et de cette injustice. J'aimerais dès lors présenter les cinq observations suivantes en ce qui concerne la volonté d'atteindre les objectifs de la Déclaration ministérielle de Doha, afin que nous puissions tous partager la même perspective.

D'abord, nous aimerions que les disciplines suivantes en matière de soutien interne s'appliquent aux pays développés exportateurs d'aliments. Les mesures politiques ayant des effets de distorsion des échanges importants doivent être

considérablement réduites et il faut réduire les effets de distorsion des échanges de la catégorie bleue. En outre, la catégorie verte doit, en principe, conserver ses principes actuels. En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, les mesures de promotion des exportations comme les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales d'État exportatrices et l'aide alimentaire, à l'exception de l'aide humanitaire, ainsi que les subventions à l'exportation doivent être supprimées le plus tôt possible en prévoyant des dates butoir.

Deuxièmement, j'aimerais évoquer le respect de la diversité dans l'agriculture. Les actuelles négociations agricoles reposent sur le principe selon lequel les produits agricoles sont essentiellement en surproduction dans le monde. Cependant, face à des facteurs négatifs tels que la croissance de la population dans les pays en développement, le réchauffement de la planète ainsi que la réduction massive des terres agricoles sous l'effet de la désertification, l'approvisionnement et la demande alimentaires mondiaux deviendront à l'avenir de plus en plus instables. Si l'approvisionnement alimentaire mondial venait à se réduire drastiquement, les pays exportateurs d'aliments garantiraient-ils la fourniture d'aliments aux pays importateurs d'aliments au sacrifice de leurs propres citoyens?

Concernant la troisième observation, une augmentation des prix internationaux des produits agricoles causera un préjudice grave pour les pays en développement, tributaires des importations d'aliments. C'est la raison pour laquelle les règles commerciales doivent faire en sorte de garantir que chaque pays est en droit de maintenir ses fondements dans le domaine de l'agriculture afin de leur permettre de nourrir leurs citoyens sur la base de leurs propres décisions. Les conditions de production de l'agriculture varient d'un pays à l'autre sur le plan des conditions naturelles et sociales et du contexte historique.

Ma quatrième observation concerne la protection de l'environnement. Il a été souligné que les régions agricoles où des méthodes de production agricole à grande échelle standardisées et efficaces ont été utilisées sont sujettes à un assèchement des eaux souterraines, à une érosion des sols, à des dommages causés par le sel et à d'autres conditions qui rendent impossible la poursuite de la production agricole. Le Japon et d'autres pays de la région asiatique qui pratiquent l'agriculture par irrigation ont trouvé des solutions ingénieuses à ces problèmes. En effet, l'agriculture du paddy est une méthode qui fait peser une charge minimale sur l'environnement, en tirant parti de ressources hydriques suffisantes. Cette approche appliquée en Asie a permis d'utiliser les mêmes paddys depuis des milliers d'années. La principale plante cultivée dans ce type d'agriculture est bien entendu le riz. Notons également que le Japon est un pays boisé présentant de nombreuses pentes fortes. Lorsqu'on aborde les questions liées à la durabilité des forêts et de l'industrie forestière ainsi que les conséquences néfastes pour l'environnement comme le réchauffement de la planète, il est important de tenir suffisamment compte des aspects commerciaux.

Une dernière observation en ce qui concerne les pays en développement. Dans ces pays, l'agriculture demeure essentielle sur le plan du développement économique et de la stabilité sociale. Des méthodes concrètes et visibles doivent être adoptées en ce qui concerne la sécurité alimentaire afin d'améliorer le traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Les pays développés devraient, dans de tels cas, soutenir activement les pays en développement pour les aider à développer leur agriculture et les communautés rurales, non seulement en améliorant l'accès au marché, en supprimant les mesures de promotion des exportations et en réduisant le soutien interne des pays exportateurs d'aliments, mais aussi sur le plan de la technologie agricole et du financement.

Comme pour le coton, nous sommes favorables à la proposition de suppression des subventions à l'exportation ayant des effets de distorsion des échanges et du soutien interne offert par les pays exportateurs développés. Par ailleurs, en ce qui concerne la promotion des exportations provenant des pays en développement et destinées aux pays développés et le fait de les aider à favoriser le développement économique, nous devons non seulement songer comme il se doit aux préférences commerciales, mais aussi étudier la possibilité d'imposer aux pays développés exportateurs d'aliments l'obligation d'importer, proportionnellement à leurs exportations, certains niveaux de produits agricoles en provenance de pays en développement.

Je conclurai en répétant que si nous voulons que les négociations agricoles de l'OMC connaissent une issue positive, il est extrêmement important que toutes les nations concernées, tout en reconnaissant leurs différences respectives, fassent en sorte de développer le commerce équitable et loyal, adoptent des approches flexibles, réalistes, qui permettent la coexistence des différents types d'agriculture dans le monde et accordent une attention particulière aux pays en développement. J'espère que la Conférence parlementaire sur l'OMC mettra tout en œuvre pour remplir la fonction qui est la sienne.

Sénatrice Evelyn Matthei Fornet
Chili



Le Chili souhaite parvenir à une issue favorable du cycle de Doha et à des résultats concrets et ambitieux dans des domaines tels que l'accès au marché pour les produits industriels et les services et la facilitation des échanges. Nous sommes ouverts à toute suggestion dans ces domaines et cet élément a été reconnu par tous les membres de l'OMC. Pour le Chili, l'aspect le plus important du cycle de Doha est l'agriculture. Notre pays, comme la majorité des pays de l'hémisphère Sud, connaît des faibles taux de croissance, des niveaux élevés de pauvreté et de chômage et nous sommes confrontés à ces problèmes depuis plusieurs décennies. Nous avons, à un moment de notre histoire, décidé de nous intéresser aux manuels économiques et avons ouvert notre économie de façon unilatérale, baissé nos tarifs douaniers, appliqué une discipline budgétaire et monétaire et libéré notre taux de change. L'idée était de nous spécialiser dans les domaines de production pour lesquels nous disposions d'un avantage comparé et, au Chili, comme dans la majorité des pays en voie de développement, nous disposons naturellement de nombreux

facteurs de production en termes de main-d'œuvre non qualifiée et de ressources naturelles. Autrement dit, nous avons la chance de disposer de ressources naturelles nombreuses et d'une main-d'œuvre bon marché.

Nous avons traversé un processus très difficile de transformation au Chili. Lorsque nous avons baissé nos tarifs douaniers, nous avons subi des vagues d'importations qui ont posé de très graves problèmes à la plupart de nos entreprises. De nombreuses personnes ont perdu leur emploi. Le chômage a atteint 30 pour cent à un certain moment. Nous sommes néanmoins finalement parvenus à réaliser ce que les manuels nous avaient promis. Il y a eu des investissements intérieurs, d'abord, et étrangers, ensuite, qui ont permis de produire des produits exportables, et ces produits exportables pouvaient effectivement de façon intense dans la main-d'œuvre non qualifiée et les ressources naturelles. Grâce à cette croissance mue par les exportations, les niveaux de chômage ont baissé et, lorsque le chômage a atteint des niveaux normaux, nous avons pu augmenter les salaires.

L'augmentation des salaires a suscité une baisse des niveaux de pauvreté. Au Chili, nous sommes parvenus à réduire la pauvreté de façon considérable. La création d'emplois est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté. Le Chili, comme je l'ai dit, est parvenu à réduire considérablement la pauvreté endémique, une pauvreté qui est un véritable fléau pour tant de pays.

Nous entrons à présent dans une deuxième phase avec les réformes de notre économie de deuxième et troisième génération. Maintenant que nos salaires ont été augmentés, nous avons besoin de niveaux d'instruction et de compétences plus élevés pour nos travailleurs et nous devons conférer à nos produits une plus grande valeur ajoutée si nous voulons conserver notre avantage concurrentiel. Malheureusement, toutefois, aucun pays ne peut arriver à cette deuxième phase sans passer par la première, à savoir celle qui nous oblige à produire au moyen d'une main-d'œuvre bon marché. Au Chili, il s'agissait de l'agriculture. Nos vins, nos fruits frais, notre saumon et nos produits transformés en sont la preuve. Pour les pays connaissant des niveaux de pauvreté très élevés, l'agriculture est vraiment le seul domaine où ils peuvent bénéficier d'un avantage concurrentiel au départ. Le libre-échange et les promesses qu'il fait miroiter sur le plan de la prospérité du bien-être sont une promesse en l'air pour les pays pauvres s'ils ne sont pas capables de développer leur agriculture.

Les subventions à l'exportation et les subventions internes ayant des effets de distorsion des échanges sont une cause importante de la pauvreté dont souffrent tant de pays de l'hémisphère Sud. Rien ne peut remplacer les bienfaits du développement de l'agriculture. Aucun type d'aide humanitaire ne peut égaler les conséquences du développement de l'agriculture. Nous ne sommes bien sûr pas contre l'agriculture européenne. Les Européens ont le droit de préserver la vie dans les régions rurales, leur paysage, leur héritage agricole et ce qu'on appelle la «multifonctionnalité de l'agriculture». Ce que nous disons, c'est que les mesures qu'ils appliquent ne doivent pas avoir des effets de distorsion sur le commerce international. Les pays qui maintiennent les politiques les plus contraaires au développement, les politiques les plus protectionnistes, sont les pays qui ont tiré parti du libre-échange des produits manufacturés au cours des cinquante dernières années. La suppression des tarifs douaniers pour les produits industriels a permis à ces pays de tirer pleinement

parti des avantages concurrentiels de leur industrie. Il est à présent temps que ces pays permettent aux pays moins développés de profiter, à leur tour, de leur avantage compétitif dans l'agriculture afin de leur offrir de l'emploi, un développement et une réduction de la pauvreté. J'aimerais souligner que le Chili est membre de nombreux accords de libre-échange, ce qui nous a permis d'obtenir un accès raisonnable à de nombreux marchés agricoles. Par conséquent, nous ne défendons pas uniquement la cause chilienne; nous nous intéressons à la pauvreté qui touche tant d'autres pays de ce monde.

L'accord-cadre conclu en juillet est un pas important dans la bonne direction, en particulier l'engagement de mettre fin aux subventions à l'exportation. Nous saluons le courage des négociateurs européens en prenant cette décision. Les obstacles à surmonter seront nombreux. Il ne s'agit pas de problèmes techniques, mais bien de problèmes politiques. Les gouvernements et les Parlements des membres de l'OMC qui appliquent les politiques agricoles les plus protectionnistes devront faire preuve d'un courage encore plus grand, mais il est essentiel de mettre en œuvre ces réformes. La libéralisation de l'agriculture n'est pas juste une question de commerce, elle est déterminante pour le développement et la réduction de la pauvreté, et ce sont précisément les objectifs du programme de Doha pour le développement.

Discussion sur l'agriculture

M. Paul Crête – Canada

Je m'exprime au nom d'une région agricole, le Québec. Des stratégies appropriées ont été favorisées en Amérique du Nord à la fin des années trente pour tenter de nous adapter au marché. Nous devons éviter la course vers le bas contre les producteurs plus pauvres. Quand j'étais jeune, nous achetions les bananes à trente centimes le kilo. Le prix est toujours le même aujourd'hui alors que les agriculteurs ne peuvent pas récupérer leurs propres fonds. Nous essayons donc de proposer des stratégies appropriées au Canada, par exemple pour le lait, en faveur d'un prix convenable, de sorte qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de marché, comme l'ont dit les producteurs européens et les représentants. L'idée serait peut-être de remplacer les solutions de dernière minute qui ne conviennent pas à tous par une évaluation périodique, réalisée par l'OMC, de l'impact social et économique.

M. Roberto Salerno – Italie

J'évoquerai un sujet dont les orateurs n'ont pas beaucoup parlé, à savoir l'utilisation généralisée des organismes génétiquement modifiés (OGM). Nous observons une expansion des politiques agricoles, en particulier aux États-Unis, qui font appel à une utilisation plus grande des OGM. Comme nous le savons, ces politiques ne garantissent pas la survie de la capacité agricole, essentielle pour tous les pays, parce que les OGM remplacent véritablement la capacité agricole traditionnelle. J'aimerais donc avoir votre avis sur ce type de politique d'expansion sur la base de la grande force des États-Unis. Il faut garantir la survie de la capacité agricole dans tous les pays et la promotion de l'agriculture traditionnelle. L'utilisation d'OGM hybrides pourrait compromettre cela, à moins que l'on dispose de brevets biotechnologiques. Lorsqu'une personne se fâche avec l'agriculture, elle n'y revient pas.

M. Jaime Gazmuri – Chili

On observe aujourd'hui une forte tendance à la négociation d'accords de libre-échange bilatéraux. On cherche à mettre en place un système plus large et plus juste dans le monde pour remplacer ou presque le système multilatéral. Au Chili, nous avons en effet joué un rôle très actif dans la promotion des associations de libre-échange et des accords de libre-échange avec certaines des économies les plus puissantes du monde, comme l'Union européenne et les États-Unis. Il est vrai que ces traités, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, sont quelquefois très intéressants pour les pays moins développés car ils garantissent souvent un accès à des marchés jusque-là fermés ou établissent des règles plus claires ou suppriment des barrières telles que les quotas. Il serait cependant erroné, je pense, de croire que ces accords régionaux ou bilatéraux peuvent remplacer les accords globaux de l'OMC, en particulier en matière d'agriculture. En effet, les questions de distorsion des échanges en agriculture ont été systématiquement laissées de côté par les pays les plus développés. Ceux-ci invoquent l'argument selon lequel l'agriculture ne doit pas être incluse dans les accords régionaux ou bilatéraux parce que l'OMC se charge de cela. L'accord de juillet laisse entrevoir le bout du tunnel, mais y aura-t-il la volonté politique nécessaire pour garantir que dans un an, nous aurons accompli suffisamment de progrès dans ce domaine? Nous comprenons ce discours sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture, nous comprenons ce que vous dites en ce qui concerne l'existence de différents types d'agriculture, mais le fait est que ce sont essentiellement l'Europe, les États-Unis et, dans une certaine mesure, le Japon qui créent une distorsion totale des échanges agricoles. Autrement dit, nous sommes en présence d'une parfaite asymétrie du commerce international dans ce domaine. Les niveaux de distorsion qui existent actuellement sont inacceptables si nous voulons progresser dans la mise en place d'un commerce à la fois plus juste et plus libre.

M. Vitaliy Shybko – Ukraine

L'Ukraine n'est pas encore membre de l'OMC. La principale raison à cela réside au sein de notre société. Certains considèrent que notre adhésion à l'OMC ne serait pas rémunératrice. Selon eux, par exemple, notre adhésion aurait des conséquences plutôt néfastes sur le développement de la production sucrière. Les inquiétudes concernent notamment le fait qu'une adhésion entraînerait la fermeture de plus de quarante entreprises productrices de sucre. Cela pourrait effectivement être un problème. Cependant, d'un autre côté, cela pourrait être une bonne décision pour notre secteur agricole. La société revendique à présent la démocratie et une économie de marché en Ukraine. Elle considère qu'il est impossible de développer une économie de marché sans faire partie de l'OMC. L'Ukraine a achevé des négociations bilatérales avec certains pays d'Europe. Je suis dès lors certain que, au nom de la partie progressiste de la société ukrainienne, vous nous soutiendrez et que nous aurons bientôt une décision finale concernant notre adhésion.

M. Carlos Baraibar – Uruguay

Comme il est d'usage dans un système démocratique, nous représentons les opinions d'une grande partie de la population en Amérique latine. Nous n'avons toutefois pas toujours eu la possibilité de faire entendre notre voix dans des forums comme celui-ci. Cette situation évolue depuis peu grâce aux changements qui ont lieu dans les Amériques. Nous avons souvent entendu dire que Cancún était un échec, mais je pense que pour beaucoup de personnes, dont moi-même, ce n'était pas le cas. Le projet de déclaration utilisait un terme plus neutre, une « impasse », mais je ne pense pas qu'il s'agissait d'un échec. S'il s'agissait d'un échec, il a rendu possible Genève et aujourd'hui, il a permis la présence de deux parties dans les négociations, qui peuvent faire entendre leur voix. À partir du moment où une négociation fait intervenir deux parties, ces deux parties doivent au moins s'écouter mutuellement, se respecter mutuellement si elles veulent parvenir à un accord.

M. Seiichi Kaneta – Japon

Les commentaires suivants sont ceux du plus grand importateur mondial d'aliments agricoles. Au Japon, le ratio d'autosuffisance alimentaire est de 40 pour cent. En d'autres termes, le Japon est tributaire des autres pays à raison d'environ 60 pour cent des aliments qu'il consomme au niveau interne. Le volume des produits agricoles importés par le Japon a été multiplié par 3,5 au cours des 30 dernières années. Dans le contexte du sentiment de crise de plus en plus présent parmi la population japonaise concernant la situation, le gouvernement japonais a adopté un certain nombre de mesures visant à augmenter le ratio d'autosuffisance. Ce ratio reste toutefois, depuis plusieurs années, à 40 pour cent, et certains craignent qu'il continue à augmenter si rien n'est fait. C'est la structure toute entière de l'approvisionnement alimentaire qui risque d'entrer en crise si, par exemple, le Japon devait connaître une mauvaise récolte à la suite de facteurs météorologiques, de fluctuations sur les marchés agricoles mondiaux ou de problèmes d'importations causés par les situations politiques internationales. Une situation aussi fragile nécessite que l'on admette que les garanties de sécurité alimentaire sont extrêmement importantes afin de protéger la vie des Japonais. Par ailleurs, si l'on considère qu'il existe près de huit cents millions de personnes sous-alimentées dans le monde, l'utilisation par le Japon de son pouvoir économique pour acheter des aliments aux différents pays de la planète n'est pas une solution.

J'estime que nous ne pouvons pas examiner ce sujet simplement sous l'angle de la supériorité économique ou des règles et de l'éthique du libre-échange. Le Japon est un pays accidenté et montagneux; 70 pour cent des terres japonaises se composent de régions vallonnées et montagneuses. Les champs de paddy au Japon jouent un rôle essentiel, par exemple, dans la rétention d'eau, la lutte contre les inondations, le développement des ressources en eau et la prévention des glissements de terrain, et ils jouent également un rôle dans la conservation des terres nationales. La protection de la multifonctionnalité de l'agriculture est dès lors également indispensable au bien-être des populations qui vivent dans des terres basses. Par conséquent, le Japon plaide en faveur de la mise en place de règles commerciales justes et équitables qui rendront manifeste le rôle multifonctionnel de l'agriculture, sur la base du principe de la coexistence des différents types d'agriculture.

En ce qui concerne l'accès au marché, le Japon préconise un cadre qui prévoit une réponse souple aux différentes situations agricoles, la situation réelle de la politique agricole ainsi que les différents changements prévus dans la situation politique des pays et des régions. Nous ne pouvons dès lors pas accepter une fixation de plafonds tarifaires qui n'autorise aucune exception, de même que nous ne pouvons pas accepter l'expansion des quotas tarifaires. Nous sommes résolument opposés à cela. En revanche, le Japon estime que les préoccupations commerciales doivent être prises en compte et nous demandons que ces préoccupations fassent l'objet d'une attention suffisante comme stipulé dans l'accord sur l'agriculture.

Dr Hassan Moradi – Iran

Comme vous le savez sans doute, notre demande d'adhésion a été rejetée à quatorze reprises consécutives, en particulier par les lobbies américains. En tant qu'expert économique m'intéressant depuis plus de quinze ans au GATT, au secteur

agricole, à la situation des pays en développement, au cycle d'Uruguay et à l'OMC, j'ai conseillé à mon gouvernement de ne pas adhérer au GATT et à l'OMC dès le départ, car nous souhaitons partager le progrès réalisé jusqu'à présent par les autres pays en développement. Il semble toutefois que l'OMC, à l'instar de son prédécesseur, le GATT, soit encore un club réservé aux grands. En tant qu'un des premiers pays en développement, on nous appelait autrefois les «parties contractantes provisoires» ou les observateurs auprès du GATT et nous avons le droit d'adhérer à l'OMC sans discrimination politique. J'espère que votre soutien nous aidera à adhérer à l'OMC afin de partager notre marché évolutif et exigeant, l'un des pays les plus importants du Moyen-Orient, avec le reste du monde.

Mme Sirkka-Liisa Antilla – Finlande

L'agriculture et le libre-échange constituent une combinaison très compliquée. 90 pour cent des aliments de la planète sont consommés là où ils ont été produits. La part d'aliments qui sont exportés et qui se font concurrence à l'échelle mondiale équivaut à 10 pour cent. Comment peut-on concilier le développement durable, les nouvelles demandes sociales en matière d'aliments plus sûrs, plus sains, la protection de la biodiversité, le bien-être animal et la protection des zones rurales, avec leur bien-être et leur héritage culturel, avec la concurrence et le commerce mondiaux? Il nous faut des règles strictes et une législation sur les négociations de l'OMC en ce qui concerne ces matières, qui sont également très importantes pour les consommateurs. Quelles décisions prenons-nous pendant ces négociations de l'OMC pour nous assurer que la sécurité alimentaire, la qualité alimentaire, le développement durable, le bien-être animal et toutes ces questions importantes peuvent faire l'objet de normes concrètes dans le commerce mondial? La question de savoir comment aider les pays en développement est essentielle. Les pays en développement vendent leurs matières premières à des prix très bon marché aux pays industrialisés et développés, qui traitent ces matières premières. Tous ces bénéfices vont dans les mauvaises poches, à savoir dans celles des pays développés. Nous devons aider les pays en développement à tirer davantage parti de leurs matières premières bon marché.

M. Yingfan Wang – Chine

Le cadre visant à établir des modalités dans le domaine de l'agriculture revêt une grande importance. Bien que l'accord-cadre dans le domaine de l'agriculture ne précise pas la formule ou les paramètres de concession, ses principes et son contenu fondamental reflètent l'esprit du mandat de Doha. Cela facilitera certainement les futures négociations. La Chine a toujours préconisé la réalisation des objectifs liés à la libéralisation du commerce agricole décidés par la Déclaration de Doha. Je suis favorable à la décision contenue dans l'accord-cadre concernant la fixation d'une date pour la suppression finale des subventions à l'exportation. La Chine est favorable à une suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation, à une réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion, à l'amélioration substantielle de l'accès au marché et au traitement spécial et différentiel pour les membres des négociations issus des pays en développement. En tant que membre récent, la Chine a pris de vastes engagements dans le processus d'adhésion. La Chine applique l'un des tarifs douaniers moyens les plus bas pour les produits agricoles, bien que sa population rurale compte 900 millions de personnes et que les questions agricoles aient un rapport direct avec la stabilité économique et sociale. La Chine est néanmoins disposée à jouer un rôle positif et constructif et à faire progresser les négociations pour parvenir à une issue satisfaisante.

M. Martin Bissila – Congo

Nous apprécions énormément, en tant que parlementaires congolais, la nouvelle dynamique qui est apparue à la suite de la réunion de juillet du Conseil général de l'OMC en vue de sauver le cycle de négociations de Doha. Nous apprécions plus particulièrement la volonté clairement exprimée, en dépit des divergences persistantes qui doivent être surmontées, de placer l'accès au marché agricole et le coton au centre des négociations. Nous pensons qu'il est nécessaire d'insister, encore et toujours, sur les moyens qui nous permettront de progresser de façon harmonieuse vers des objectifs de développement durables. Certains obstacles au développement de l'agriculture subsistent néanmoins dans nos pays, dont voici quelques exemples: la dégradation ou l'absence de moyens de communication, de routes, de chemins de fer, d'aéroports; le faible niveau d'intégration aux niveaux sous-régional et régional; l'absence d'industrie locale et de traitement local des produits agricoles, ce qui empêche la création de valeur ajoutée et la création d'emplois; l'absence presque totale ou l'insuffisance de mécanismes financiers nécessaires pour faire face à l'agriculture; mais aussi la faiblesse des structures de production nationales. Étant donné qu'en Afrique, nous avons le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), la stratégie visant au développement à long terme de l'Afrique, ne devrions-nous pas souligner à quel point il est important de disposer d'un mécanisme qui intégrerait les approches du NEPAD et de l'OMC?



M. Ramon Dario Vivas – Venezuela

D'abord, la production agricole est un moyen de base de conserver un héritage culturel, un moyen d'aménagement régional et elle est également étroitement liée aux questions de sécurité alimentaire, de souveraineté et de développement rural. On ne peut dès lors pas traiter l'agriculture comme n'importe quelle autre activité économique. L'OMC soutient une doctrine qui affecte notre vie à tous en disant que chaque partie de la vie est, d'une manière ou d'une autre, liée au commerce. On risque de voir tous les domaines de la vie être soumis à des considérations purement commerciales. Nous devons mettre en place, pour le Venezuela, une forme équitable de commerce agricole par le biais de règles et de disciplines de l'OMC. La sécurité alimentaire, le développement rural et la réduction de la pauvreté doivent être considérés comme les notions fondamentales que nous défendons dans les négociations. Les questions non commerciales évoquées dans le projet de déclaration de la conférence ne sont pas liées au principe de la multifonctionnalité que nous avons défendu. La délégation vénézuélienne insiste sur la nécessité de rester critique en ce qui concerne les services, les investissements et la propriété intellectuelle. Il nous faut un arrangement juste et équitable, ce qui n'est absolument pas le cas du projet de déclaration que nous avons devant nous. Bien que le projet de déclaration comprenne l'agriculture, il semble ne favoriser que la méthode de l'OMC, qui a une responsabilité dans la création de toutes ces inégalités entre les pays en développement et les pays développés.

Mme Maria Antoaneta Dobrescu – Roumanie

Le commerce extérieur est aujourd'hui un puissant facteur de développement. La Roumanie a toujours été et demeure un fervent partisan d'un système commercial multilatéral basé sur des règles claires, adoptées par l'ensemble des participants et appliquées dans un cadre équitable et non discriminatoire. Au niveau national, les autorités roumaines aspirent à une plus grande compétitivité et un cadre durable, et elles accordent une attention particulière à la sécurité alimentaire. En ce qui concerne le soutien interne, nous donnons la priorité à la catégorie verte, dont les mesures doivent être maintenues sans imposer de limitations quantitatives. Ces mesures sont très importantes pour la Roumanie étant donné leurs conséquences positives sur la poursuite de la réforme agricole. Les progrès réalisés dans les négociations de Doha sont très importants pour nous tous étant donné leur impact sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. À cet égard, nous saluons les propositions faites dans le document de discussion sur l'agriculture préparé pour cette réunion. Le processus parlementaire de l'OMC doit intégrer de façon explicite la perspective liée aux OMD et leur accorder une priorité élevée dans les années à venir. Les parlementaires doivent s'assurer que leurs gouvernements respectifs répondent également à la recommandation de l'Assemblée générale des Nations unies, dans laquelle elle invite l'Organisation mondiale du commerce à renforcer sa relation institutionnelle avec les Nations unies, notamment par une plus grande participation au débat consacré au financement du développement.

M. Mohamed Tom – Soudan

Le commerce international est considéré comme l'un des principaux mécanismes capables de faire avancer les économies et le développement. Dans le monde en développement et plus particulièrement dans les pays les moins avancés, nous sommes cependant confrontés à plusieurs problèmes et autres obstacles qui nous empêchent de promouvoir l'agriculture, l'industrie des services et l'industrie en général. Ces obstacles sont notamment l'écart technologique - ou le fossé numérique - qui sépare les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, des pays développés. Le

commerce international, les mécanismes qui s'y rattachent, les mécanismes de la concurrence ainsi que la suppression des frontières sont des mécanismes qui visent à encourager la concurrence. La concurrence est déterminée par la capacité des pays à acquérir de la technologie et par les moyens destinés à développer l'agriculture et le potentiel industriel. Il existe néanmoins de profondes disparités entre les pays en développement et les pays développés. Par conséquent, si nous, les pays du monde, ne faisons pas en sorte de combler cet écart, beaucoup de pays n'auront pas la possibilité de participer de manière active au commerce international. La concurrence repose en effet sur la capacité à créer de la qualité, un élément qui est lui-même déterminé par la capacité des pays en développement à acquérir de l'information et de la technologie. Les pays d'Afrique, plus particulièrement, sont gravement touchés par cet écart technologique, ce qui a entraîné la marginalisation des pays d'Afrique, dont les infrastructures sont insuffisantes.

Nous devons coopérer pour inciter les Nations unies et la Banque mondiale à mettre en place des programmes parallèles à ceux qui aident les pays à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. L'initiative NEPAD appelle l'ensemble des pays du monde, en particulier les sept pays les plus riches, à chercher à mettre un terme à la marginalisation des pays d'Afrique pour leur permettre de profiter pleinement du commerce international. Si nous ne parvenons pas à supprimer ces barrières, en améliorant les capacités des pays en développement, si nous ne cherchons pas à renforcer l'infrastructure des pays d'Afrique, l'Afrique ne pourra pas survivre dans la communauté internationale, en particulier dans le monde du commerce. Nous appelons dès lors tous les pays du monde, et en particulier les États-Unis et les pays de l'Union européenne, à intensifier leurs efforts et à encourager l'initiative NEPAD pour permettre à l'Afrique de participer activement à l'ensemble des discussions.

M. Lino Rava – Italie

Il est nécessaire de rééquilibrer la situation mondiale. L'Italie possède une agriculture riche et une grande biodiversité grâce à ses contextes géographiques variés, à sa culture locale et régionale, aux exigences des consommateurs en matière de sécurité alimentaire. Pour l'Italie, il faut continuer à promouvoir la sécurité et le développement des produits, la traçabilité, pour pouvoir retracer l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la ferme à la table. L'Europe est le premier importateur de produits agricoles au niveau international et je pense que c'est un point sur lequel nous devons insister. Notre agriculture a besoin de l'OMC pour aborder la question des marquages protégés conformément à l'article 12 de la Déclaration de Doha. Nous devons également respecter l'accord sur les ADPIC en luttant contre la piraterie et en offrant des garanties suffisantes aux consommateurs de soins de santé, en veillant à la transparence du processus de production et à la traçabilité des produits.

M. Alongkorn Ponlaboot – Thaïlande

Nous sommes ravis d'apprendre que des progrès ont été réalisés dans le cadre du programme de Doha pour le développement. Nous considérons l'ensemble de décisions de juillet comme un pas décisif pour les négociations liées au PDD. Il ne fait aucun doute que ce programme de travail n'aurait pas pu aboutir sans une forte volonté politique et le soutien de tous les intervenants, y compris nous, les parlementaires. Le développement est au centre des négociations sur le PDD et explique l'importance de parvenir à une issue globale équilibrée. Nous attirons l'attention sur l'importance de la réforme agricole, notamment la suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation agricole et de la promotion injustifiable des exportations, la réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ainsi que l'amélioration substantielle de l'accès au marché. Enfin, s'ils veulent contribuer aux négociations, les parlementaires doivent davantage s'impliquer dans les travaux de l'OMC. Les parlementaires jouent déjà un rôle très important dans l'OMC, étant responsables de la ratification des accords. Nous pensons que les parlementaires doivent demander à leurs gouvernements de jeter une passerelle entre l'OMC et les électeurs en organisant des audiences publiques et en sensibilisant davantage leurs citoyens respectifs à la création et à la mise en œuvre des politiques.

M. Robert Sturdy – Parlement européen

Ceux qui ont de quoi manger connaissent de multiples problèmes, certes, mais les autres n'en connaissent qu'un. Nous avons évoqué la multifonctionnalité à plusieurs reprises, et j'aimerais demander à M. Joseph Daul s'il peut expliquer au groupe présent ici ce que l'on entend exactement par «multifonctionnalité» pour que l'on puisse ensuite faire quelque chose pour la favoriser.

Le protocole sur le sucre existe maintenant depuis trente ans. Il a permis à de nombreux pays ACP et PMA de se développer et il s'est avéré extrêmement efficace. Les négociations sont en cours et je pense que nous devons tenir compte de ces PMA et de ces pays ACP dans le cadre des négociations sur le sucre. Le protocole s'est avéré positif jusqu'à présent dans la mesure où l'argent est allé à ceux qui en avaient besoin. Il va de soi que le Brésil et des gens comme Coca-Cola, des multinationales, l'obtiendraient pour bien moins cher, ils seraient les principaux bénéficiaires d'une ouverture du marché.

Pour terminer, je trouve regrettable que la table d'honneur ne compte pas de représentant américain. Lorsqu'il s'agit de négocier avec les Américains, j'ai toujours l'impression qu'ils se disent «ouvrons les marchés au libre-échange, mais en même temps, nous ne laisserons pas entrer vos produits aux États-Unis». L'Union européenne a fait exactement le contraire dans le cadre de l'ensemble de réformes Fischler. Je citerai deux chiffres: les importations dans le cadre du SGP (Système généralisé de préférences) dans l'Union européenne en 2002 s'élevaient à 56 milliards d'euros. Aux États-Unis, elles représentaient 19 milliards d'euros. Ne vous en prenez donc pas sans cesse à l'Union européenne. Nous faisons en sorte d'ouvrir nos marchés et l'ensemble de réformes Fischler était excellent sur le plan de la création d'opportunités. Nous avons effectivement un problème, comme il a été indiqué, à savoir les restitutions à l'exportation. Dans l'Union européenne, nous avons connu plusieurs psychoses alimentaires. Nous exigeons dès lors une qualité élevée, des aliments sûrs et nous acceptons des aliments de presque partout dans le monde pour autant qu'ils soient conformes à nos normes de sécurité et aux autres.

M. Jean Bizet – France

Ma question est vraiment une pensée ouverte à propos de la déclaration de M. Joseph Daul concernant les labels d'origine géographique. Cette question est au centre du débat sur l'agriculture et l'industrie agricole ainsi que leurs caractéristiques. L'objectif est un meilleur partage des avantages pour les agriculteurs et je ne pense pas que cette discussion doit être considérée comme une opposition frontale aux marques et aux brevets, mais plutôt comme un complément à ceux-ci. Les indicateurs d'origine géographique sont indispensables si l'on veut que la société accepte la mondialisation puisqu'ils permettent aux citoyens de comprendre ce qu'il se passe. Ils sont également essentiels pour le caractère multifonctionnel de l'agriculture grâce à leurs conséquences extrêmement pertinentes sur l'aménagement régional. Par conséquent, la mondialisation ne doit pas devenir uniforme ou standardisée. Elle doit enrichir nos différences respectives. La position européenne est bien équilibrée et j'exhorte les entreprises européennes à soutenir l'UE en indiquant l'origine de leurs produits, une indication qui aura au moins une utilité en termes d'information et, espérons le, une valeur juridique également.

M. Dharmendra Pradhan – Inde

Comme pour les autres pays en développement, la principale priorité de l'Inde est l'agriculture. L'agriculture est le deuxième facteur contribuant au PIB de l'Inde. L'expérience a montré que la part de marché extérieur des denrées agricoles des pays en développement s'est réduite sous l'effet des distorsions du commerce international dues à un soutien interne accru et à des subventions à l'exportation dans les pays développés. Dans l'actuel processus de négociations sur l'accès au marché agricole, l'Inde considère qu'il est important de supprimer les subventions à l'exportation. Cela facilitera non seulement l'accès des pays en développement, comme l'Inde, au marché international, mais cela contribuera également à la croissance de leur secteur agricole. Je souhaite qu'une date butoir soit fixée pour la réduction des subventions.

M. Abdelwahab Osman – Soudan

Quel est l'intérêt pour les pays en développement d'adhérer à l'OMC si des barrières existent sur les marchés? Grâce à l'initiative de juillet, il existe un réel espoir que les subventions agricoles seront supprimées et que les problèmes liés au coton seront résolus. En tant que pays d'Afrique, nous faisons partie des pays producteurs de coton. Beaucoup de pays fortement tributaires de l'agriculture se réjouissent à l'idée que les discussions futures déboucheront sur une ouverture des marchés et la suppression des barrières. Je suis ravi de l'initiative sur le sucre, qui profite au Soudan étant donné que nous sommes un pays producteur de sucre. Cependant, je me demande également ce qui se passe actuellement dans les pays de l'ancien bloc soviétique, qui passent d'une économie centralisée à une économie de marché. Ces pays ont bénéficié d'une assistance technique et d'une aide destinée à renforcer leurs capacités. Plusieurs pays d'Afrique, parmi lesquels le Soudan, sont passés d'une économie dirigée, centralisée, à une économie plus libérale et ont traversé la première phase. Cette première phase a entraîné des niveaux de chômage et de pauvreté élevés.

L'Organisation mondiale du commerce, l'UE, les États-Unis et le Japon doivent être attentifs à cela. Le Mur de Berlin a chuté en 1989 et beaucoup de pays de l'ancien bloc soviétique ont bénéficié d'assistance, et je pense que beaucoup de pays d'Afrique et d'ailleurs mettent en œuvre des réformes et ont besoin que la communauté internationale leur offre une assistance similaire pour pouvoir accéder à l'OMC. Si nous ne faisons pas en sorte d'ouvrir les marchés, si nous ne recevons pas d'assistance technique, de nombreux pays tributaires de l'agriculture opteront pour d'autres secteurs, comme le pétrole et les minéraux. Nous espérons donc pouvoir bénéficier de cette assistance afin de développer nos exportations et avoir une chance d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce.

M. Luis Heber – Uruguay

Ceci est la conférence la plus importante de notre système interparlementaire. Nous ne sommes pas venus ici pour être un sujet pour d'autres. Nous avons entendu les présentations d'ambassadeurs, de l'OMC, d'un commissaire de l'Union européenne, mais je pense que nous devons nous poser la question de savoir si quelqu'un parmi nous peut

trouver des points de convergence entre les députés parce que l'OMC représente les pouvoirs exécutifs, elle représente les gouvernements et elle n'est dès lors pas tellement représentative des peuples de la planète. Les peuples de la planète sont mieux représentés dans l'Union interparlementaire. Nous regrettons l'absence des États-Unis de l'UIP, car ils ont manifestement une influence majeure sur le développement et le commerce mondial. Cependant, plutôt que de déplorer ce fait uniquement, nous devons également tenir compte du fait qu'il y a des Européens, dans cette assemblée, qui critiquent le protectionnisme européen, qui remettent en question la protection tarifaire européenne et les subventions indirectes accordées par l'Union européenne. Je pense dès lors que nous allons pouvoir accomplir des progrès en ce qui concerne l'entente entre les parlementaires afin de parvenir à un climat de compréhension qui permettra à nos agriculteurs d'être en concurrence avec les agriculteurs d'autres parties du monde sans que nos ministères des finances n'entrent en concurrence à l'échelle mondiale. Nous possédons des produits compétitifs en Uruguay, en Amérique latine, des produits qui peuvent rivaliser avec ceux de n'importe quel autre pays du monde. Ce avec quoi nous ne pouvons pas rivaliser, c'est avec le Trésor américain et le genre de subventions que l'Union européenne peut se permettre d'offrir à ses agriculteurs. Nous ne sommes pas capables de progresser au même rythme dans ce domaine et nous sommes dès lors voués à l'échec dans cette course. Il est important que nous saisissons cette occasion de progresser en trouvant des points d'entente avec nos collègues européens qui commencent à remettre en question cette politique protectionniste européenne et qui sont disposés à garantir que leurs agriculteurs peuvent livrer une concurrence loyale aux agriculteurs du reste du monde.

M. Stéphane Le Foll – Parlement européen

L'OMC tente-t-elle de permettre la concurrence entre tous les pays dans le domaine de l'agriculture? Devons-nous instaurer des limites? Il y a la législation foncière, le climat et les terres. Personne ne disposera jamais d'un avantage dans l'ensemble de ces domaines. Cette question doit dès lors être examinée avec prudence et j'aimerais lancer un appel. On démarre parfois sur la mauvaise voie, nous devons en être conscients, et j'aimerais vraiment que les subventions à l'exportation soient supprimées, qu'elles soient abolies, mais à une condition: que nous puissions, ensemble, établir les principes sur lesquels nous baser pour l'avenir et étudier la façon dont le commerce doit être organisé.

Il existe deux principes majeurs. D'abord, on ne peut pas considérer l'agriculture comme un domaine où aucune règle n'est appliquée. Une réglementation est nécessaire dans le domaine de l'accès au marché et de la production. Ensuite, en ce qui concerne l'avantage comparé, nous ne pouvons pas continuer à autoriser la concurrence et la production sans tenir compte de la protection dans certains domaines. Il ne faut pas oublier l'importance du progrès social et de la dimension sociale.

M. Jimmy N. Angwenyi – Kenya

En ce qui concerne les denrées agricoles, vous n'êtes pas sans savoir que le coût des dotations et de la machinerie agricoles a décuplé au cours des dix à quinze dernières années. Le prix payé aux agriculteurs pour leurs produits est cependant resté stationnaire, au mieux, et a quelquefois baissé. J'aimerais vous donner l'exemple d'un exploitant de café au Kenya. En 1990, un exploitant de café au Kenya achetait un tracteur 5 000 US\$. Aujourd'hui, le même tracteur lui coûte 70.000 US\$. À cette époque, le même agriculteur achetait son sac de 50 kg d'engrais 5 US\$. Aujourd'hui, il lui coûte 25 US\$. À cette époque, le prix de l'essence était de 10 centimes US le litre. Aujourd'hui, il s'élève à 1 US\$ le litre. Le prix du café sur le marché mondial à cette époque était de 20 centimes US. Aujourd'hui, il est de 2,5 US\$. Cet agriculteur, et je suis un de ces exploitants de café au Kenya, recevait à l'époque 10 centimes US par kg de café produit. Aujourd'hui, nous recevons toujours 10 centimes US par kilo de café produit. Par conséquent, le coût des facteurs de production a décuplé mais le prix que nous recevons concrètement en tant qu'agriculteurs est resté stationnaire. Nous produisons dès lors à perte et nous aggravons notre situation de pauvreté. Ma question s'adresse à M. Joseph Daul. L'OMC peut-elle développer un mécanisme visant à garantir un rendement minimal à l'exploitant de café ou aux autres agriculteurs, par exemple 20 pour cent du prix mondial de ce produit? Si cela pouvait se faire, par exemple pour le café kenyan, nous recevions 50 centimes US au lieu des actuels 10 centimes US, ce qui nous sortirait du carcan de la pauvreté.

D. Mustafa Shnakat – Jordanie

En tant que membre de l'assemblée populaire de Jordanie, je suis très au fait des souffrances du peuple jordanien et des conditions difficiles dans lesquelles il vit. Nous avons donc des attentes renforcées en ce qui concerne le développement des ressources. Le principal obstacle que nous rencontrons dans la région concerne toutefois l'arrogance politique, qui fait appel à la force pour protéger les intérêts de certaines parties et dès lors au terrorisme d'État. Parlons de l'occupation américaine en Irak et de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens. La Jordanie vit entre ces deux occupations, ce qui détruit le facteur humain et détruit également les infrastructures et l'agriculture. La principale question que nous nous posons est dès lors la suivante: comment les accords de l'Organisation mondiale du commerce peuvent-ils progresser étant donné la situation au Moyen-Orient en particulier et dans le monde de façon plus générale?

Comment pouvons-nous améliorer la situation des pays pauvres dans le cadre de la mondialisation? J'insiste sur le rôle des parlements et des politiques dans la facilitation de négociations qui tiennent compte de la dimension sociétale.

M. Enrique Barón Crespo – Parlement européen



J'aimerais aborder la question du caractère multifonctionnel de l'agriculture en établissant un lien avec le principe de base de la démocratie. En Europe, nous réformons actuellement la politique agricole mais nous ne devons pas oublier que les pays démocratiques doivent rendre des comptes à des populations. Nous devons rendre des comptes à nos électeurs et c'est quelque chose dont nous devons particulièrement tenir compte lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur une question aussi importante que la politique agricole. Par ailleurs, nous sommes extrêmement sensibles à tous les arguments invoqués par nos collègues issus d'autres régions du monde. Cependant, lorsqu'on se met à parler des aspects non commerciaux de l'agriculture, nous devons également tenir compte de l'avis de nos électeurs. Le lien entre l'agriculture et le programme du millénaire est déterminant et d'une importance extrême. Il n'existe pas de famines dans les démocraties, c'est quelque chose que nous ne devons pas oublier, en particulier lorsqu'on observe la situation actuelle dans le monde. Nous devons tenir compte du programme du millénaire dans nos discussions et dans nos débats, notamment au sein de l'OMC. C'est d'une importance fondamentale si nous voulons

prendre en considération la situation des pays les moins avancés.

M. Dinesh Trivedi – Inde

La première préoccupation de l'Inde est l'agriculture, la protection du moyen de subsistance des quelque 650 millions de personnes qui vivent de l'agriculture en Inde. Dans un pays comme l'Inde, la sécurité alimentaire ne peut pas être garantie sans une sécurité des moyens de subsistance. Avant et au lendemain de Doha, la teneur de la négociation laisse sans doute le sentiment que l'unique objectif est d'ouvrir les marchés des principaux pays en développement. Si ce type de sentiment n'est pas dissipé, il sera très difficile pour des pays comme l'Inde de parvenir aux compromis nécessaires pour conclure une entente quelconque. Ces sentiments ne peuvent se dissiper que si l'on décide d'aborder le soutien interne dans les trois catégories, de supprimer tous les types de subventions à l'exportation, le traitement spécial et différencié constructif pour les pays en développement et, enfin, l'accès au marché réel pour les pays en développement.

Mme Michaela Hustedt – Allemagne

Il est certain que si nous ne progressons pas dans l'agriculture, nous ne parviendrons à rien dans le cycle de Doha. Je me demande s'il ne faudrait pas mettre davantage l'accent sur les sources renouvelables et la production durable. On peut produire des huiles, de l'éthanol et des carburants grâce à l'agriculture; l'agriculteur pourrait donc devenir le roi du pétrole de demain. N'est-il pas possible de trouver un compromis au sein de l'OMC si nous intégrons la notion de sources renouvelables et de production durable? Toutes les parties concernées pourraient y trouver un avantage équitable et étant donné l'augmentation des prix du pétrole, je pense que tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, auraient un intérêt égal en réduisant leur dépendance à l'égard du pétrole, du pétrole brut et en tirant davantage parti de l'agriculture. Je me demande si nous pourrions éventuellement inclure cette notion dans notre déclaration finale, car cela impliquerait une moindre dépendance à l'égard du pétrole ainsi qu'une plus grande possibilité de compromis et de meilleures chances de trouver une solution favorable pour chacun.

M. Deep Ford – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La FAO participe au processus de négociation commerciale en aidant les États membres à préparer et à participer à ces activités. Dans l'accord-cadre et le processus de l'OMC, il existe trois groupes de pays. Les pays développés, en développement et les moins avancés. On redoute par ailleurs que certains pays soient victimes d'une défaillance du système et que d'autres connaissent des revers. Ma première question s'adresse au Parlement européen. En ce qui concerne le protocole sur le sucre, de quelle manière les engagements pris dans le cadre de l'accord de Cotonou seront-ils respectés au sein de l'OMC et de l'UE de sorte que les pays en développement plus petits et plus faibles ne seront pas les perdants de ce processus de libéralisation comme cela semble être le cas pour l'instant? Ensuite, le représentant japonais

a évoqué la possibilité que les pays exportateurs puissent profiter de ce processus, en augmentant leurs importations en provenance des pays en développement; cela pourrait peut-être être une forme de compensation pour les perdants. J'aimerais des précisions sur ce sujet.

Dr Caroline Lucas – Parlement européen

Je suis absolument d'accord avec les collègues qui ont dit que l'agriculture n'est pas un produit d'échange comme les autres, c'est quelque chose de différent. L'accès à l'alimentation est un droit humain fondamental et les règles régissant le commerce des produits agricoles doivent dès lors être différentes des autres règles commerciales. Elles doivent être conçues de sorte à permettre aux pays de protéger leur propre sécurité alimentaire de base. Si cela implique, dans certaines circonstances, que nous devons maintenir les tarifs douaniers et les quotas, en particulier dans les pays en développement, je pense qu'il est des circonstances dans lesquelles c'est une chose acceptable et appropriée. Je suis cependant tout à fait d'accord sur le fait que nous devons supprimer le plus vite possible les subventions à l'exportation, sans condition. Une idée a été exprimée de façon éloquente, selon laquelle les subventions à l'exportation sont totalement injustifiables et que, pour certains dans les pays pauvres, elles sont littéralement une question de vie ou de mort. N'oublions pas l'agriculteur sud-coréen, Lee Kyung Hae, qui s'est donné la mort lors de la Conférence ministérielle de Cancún en 2003. Le problème qu'il a évoqué avant sa mort était un problème très répandu dans de nombreux pays en développement, à savoir le fait que le dumping dans les exportations d'aliments anéantissent des moyens de subsistance et des vies.

Dans trop de cas, ce ne sont pas les agriculteurs les plus pauvres qui profitent de cette stratégie axée sur les exportations. Le commerce a certes un rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté. Ce commerce doit toutefois être équitable. Cessons de surestimer et d'exagérer le rôle que peut jouer le commerce. Je reconnais que pour nombre d'entre vous, il ne s'agit pas du point de vue majoritaire ou traditionnel. Cependant, lorsqu'on observe les conséquences d'un commerce accru dans l'agriculture et d'une libéralisation du commerce, on se rend compte que cette stratégie entraîne de nombreux inconvénients, tant sur le plan de l'absence de réduction de la pauvreté dans ces pays pour les personnes les plus pauvres et de l'impossibilité de garantir leur moyen de subsistance. Par conséquent, nous devons soutenir la proposition relative à une catégorie Développement dans les accords agricoles pour certains des pays les plus pauvres qui ont du mal à soutenir leur propre secteur agricole face à une concurrence déloyale pratiquée par des pays plus riches.

M. Javier Sandoval Baquerizo – Équateur

Situés au coeur de l'Amérique latine, nous faisons partie de ces pays en développement qui ont sans cesse revendiqué des liens plus étroits entre les différents pays du monde afin d'atteindre l'objectif du développement. Cette instance est un moyen de parvenir à une intégration mondiale, de travailler ensemble, pour parvenir non seulement à la paix, l'objectif des Nations unies, mais aussi au développement, surtout dans le domaine de l'agriculture. Nous devons supprimer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles, réduire les subventions internes, qui ont des effets de distorsion sur le commerce agricole, et nous devons étendre et ouvrir nos marchés aux pays en développement et réduire les barrières tarifaires et non tarifaires de sorte que nos pays puissent se faire concurrence sur un pied d'égalité. Nous espérons pouvoir profiter de cette instance pour insister et attirer l'attention sur ce qui se passe, selon nous.

D'une manière générale, lorsque des résolutions finales sont adoptées dans ce type d'instance, nous avons le sentiment qu'il est presque obligatoire de les accepter, même si nous ne sommes pas totalement d'accord avec tout. Nous avons l'impression que les règles du jeu nous sont imposées. Il a été dit qu'il n'était guère important de s'attarder sur les questions liées à la législation du travail ou à la politique sociale lorsqu'on aborde le commerce, que c'était une question qui relevait de l'OIT. Nous sommes néanmoins convaincus que nos pays peuvent avoir un avantage concurrentiel par rapport aux pays développés. Par conséquent, la législation du travail et la politique sociale doivent nous permettre de continuer à faire face à la concurrence, d'avoir des services de qualité et de maintenir notre avantage concurrentiel. Nous pensons qu'il faut accélérer le processus de suppression totale des subventions et éviter d'appliquer une politique identique pour tous, parce que nous n'avons pas tous la même réalité économique et sociale.

Nous avons entendu les pays développés exprimer un grand nombre de préoccupations mais nous n'avons pas nécessairement les mêmes priorités. Nous provenons majoritairement de pays en développement et nous continuerons à poursuivre nos aspirations. Nous essayerons d'imposer nos idées. Quel est l'intérêt de la déclaration si les résolutions peuvent être rejetées au sein du Conseil de sécurité des Nations unies par une petite minorité? L'une des politiques que doit adopter l'OMC consiste à veiller à l'application des mesures anti-dumping. L'organisation doit également veiller à ce que nous puissions réduire le coût de production pour que nous puissions augmenter la production pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement au moyen de pratiques pouvant être, comme nous l'espérons, appliquées par l'OMC dans l'intérêt du monde entier afin de parvenir à un développement juste et équitable.

M. Jean-Claude Martinez – Parlement européen

Nous représentons les agriculteurs des quatre coins de la planète. Il y a l'écart Nord-Sud; il y a les 25 000 producteurs de coton aux États-Unis et les producteurs africains, ou les producteurs avicoles asiatiques et les producteurs occidentaux. Il y a les bananes du Pacifique et celles du Costa Rica et du reste de l'Amérique centrale. Il y a la guerre que se livrent l'UE et les États-Unis à propos des graines oléagineuses, les hormones et le vin de Californie. Lorsque la Chine viendra à manquer de terres sous l'effet du développement et qu'elle deviendra la principale puissance mondiale, son PIB sera incroyablement supérieur à celui des États-Unis aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que les agriculteurs seront alors les personnes du moment, les personnes de l'avenir. Il ne servira donc à rien d'opposer les agriculteurs d'une région à ceux d'une autre.

CONCLUSION

M. Boureima Gado - Niger

Je vais essayer de répondre à plusieurs des questions qui ont été soulevées et d'aborder certains points sur lesquels j'aimerais donner mon point de vue. M. Paul Crête a fait allusion à la détérioration en ce qui concerne le commerce. Dans les différents accords de l'OMC, on pourrait faire en sorte que les différents membres soient mieux placés pour faire face à une situation en constante évolution. Il est important de pouvoir parfois faire le point et je pense que le programme de Doha convient très bien à cette fin. Le programme est bien conçu et il prévoit des délais précis. Malheureusement, les résultats concrets à ce jour ne sont pas nombreux. L'idée est cependant de faire le point afin de pouvoir aller de l'avant. L'ouverture des marchés devrait être une chance pour nos pays. Cependant, les pays qui connaissent une détérioration des conditions commerciales sont davantage inquiets et font sans doute davantage pression, ce qui est normal, selon moi. Il est important que les pays en développement comprennent qu'il est dans leur intérêt de participer au lieu de rester dans l'ombre, convaincus que seuls les grands pays sont concernés. Le commerce international aura des conséquences sur tout le monde, les importateurs comme les exportateurs. Il est donc important, à cet égard, que chacun joue un rôle.

Parlons des organismes génétiquement modifiés (OGM). En ce qui concerne mon pays et la question de savoir si l'utilisation des OGM par les États-Unis est une bonne chose, nous surveillons la situation. Nous pensons toutefois qu'il est important de considérer tous les aspects de la question. Nous ignorons si les craintes sont justifiées ou non parce que nous ne disposons pas de preuves tangibles. Ne sommes-nous pas en mesure de produire des quantités suffisantes dans nos pays sans devoir recourir aux OGM? Nous devons pouvoir échanger des produits sains, des produits qui ne suscitent pas de craintes quant à leurs éventuelles conséquences sur les consommateurs. La question est donc de savoir comment aborder ce problème pour que nous puissions utiliser les avancées dans la science et la technologie tout en répondant aux besoins, en l'occurrence assurer la sécurité et l'approvisionnement alimentaire.

En ce qui concerne le libre-échange, ces accords, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, présentent manifestement des avantages. Nous pensons cependant que les accords conclus au sein de l'OMC confèrent une cohérence et une harmonie plus grandes et nous permettent de progresser dans le domaine du commerce international.

Passons à la question générale de la production et des subventions pour les produits agricoles. Le commerce international présente d'importantes contradictions. Le Japon importe 60 pour cent de ses denrées agricoles mais il offre de l'aide, du riz par exemple, au Niger dans le cadre de notre accord de coopération. Ce riz japonais est ensuite vendu pour que nous puissions gagner de l'argent, qui sera utilisé dans le cadre de projets agricoles. Ce que je veux dire, c'est qu'il existe des problèmes parce que les projets d'aide en faveur du Niger, mis en œuvre par l'UE, entrent en conflit avec le fait que ce riz est disponible sur le marché puisqu'il est en vente au Niger. Par conséquent, d'une part, l'aide arrive sous forme de riz du Japon. Et d'autre part, une autre forme d'aide, européenne celle-là, est bloquée de ce fait. Il faut clarifier ce genre de choses. Les membres du Parlement doivent communiquer dans l'intérêt de nos peuples respectifs pour que nous puissions conclure des accords de partenariat qui seront dans l'intérêt de toutes les parties.

Je terminerai par quelques commentaires. D'abord en ce qui concerne le NEPAD, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a été évoqué. L'idée est de faire intervenir différents acteurs nationaux et internationaux pour contribuer au développement des pays d'Afrique. Il est important que les pays d'Afrique cessent de toujours demander de l'argent dans le cadre des différents accords. Il est important que nous parvenions à nous prendre en

charge et que nous puissions constituer nos propres ressources. Il est dans notre intérêt de trouver une solution à ce problème particulier.



de la gauche M. Daul, M. Wakabayashi, Mme Mathei Fornet,
M. Páez Verdugo, M. Johnsson, M. Gado

Enfin, les objectifs du millénaire pour le développement sont très importants, en particulier pour nous, en tant que députés. Dans la plupart de nos pays, la stratégie actuelle, suivie par la Banque mondiale en particulier, vise à réduire la pauvreté. Cependant, ces stratégies ne sont souvent même pas présentées dans nos parlements en vue d'une adoption. Nous devons éviter d'aborder les objectifs du millénaire pour le développement d'une part et de l'autre, d'examiner les accords de l'OMC en les considérant de façon séparée, comme s'il s'agissait d'un problème totalement distinct. Il s'agit donc là de questions importantes pour lesquelles nous devons, en tant que députés, tenir compte des objectifs du millénaire pour le développement afin de trouver un moyen d'intégrer tous ces éléments dans les activités de l'OMC, car il y a un grand nombre d'accords, il y a la législation, il y a les réglementations. Tous ces éléments doivent être coordonnés.

M. Joseph Daul – Parlement européen

Le temps qui m'est imparti ne suffirait pas pour que je parle au nom de la commission de l'agriculture du Parlement européen. Je m'exprimerai dès lors seulement en mon nom personnel.

D'abord, l'allusion faite aux énergies renouvelables. L'idée est assez valable. Étant donné la situation du pétrole à l'échelle mondiale, nous allons parler beaucoup plus des énergies renouvelables issues de la production agricole au cours des cinq prochaines années. La commission de l'agriculture et du développement rural présentera un rapport d'initiative sur la question dans quelques mois.

Ensuite, on a beaucoup parlé de la sécurité alimentaire. Nombreux sont ceux qui pensent que la multifonctionnalité et la sécurité alimentaire sont des préoccupations propres aux riches Européens. Je vous l'accorde, mais il s'agit en réalité d'une préoccupation qui intéresse nos consommateurs, nos producteurs et la société européenne. Nous avons été élus et nous devons tenir compte des événements qui nous entourent. En tant que représentants élus, nous nous devons d'être au fait de la situation sans essayer d'imposer notre point de vue.

Ne répétons pas les mêmes erreurs que celles qui ont été commises entre les années 60 et 80 en ce qui concerne la pollution des sols. Évitions de faire cela dans les pays en développement et dans ceux où l'on ne pense qu'à produire et produire encore. On peut produire la même quantité en tenant compte de l'environnement, des sols et de l'air. Ceci est un appel que nous vous lançons et non quelque chose dont nous essayons de vous persuader. L'Europe a fait des efforts en juillet avec l'accord-cadre de l'OMC, nous avons réformé la PAC. Nos citoyens nous ont critiqué parce que nous avons décidé cette réforme avant le débat à l'OMC. On nous a dit que cela n'était pas normal, que nous allions devoir faire un effort conséquent qui ne serait pas reconnu et que nous aurions encore plus à faire dans nos zones rurales après la réforme. Dans les institutions européennes, nous avons eu le courage de réformer notre agriculture dans un esprit

pertinent et, comme quelqu'un l'a dit, le démantèlement de nos subventions à l'exportation est un élément en faveur duquel cette chambre a voté. Les négociations ne sont bien sûr pas encore terminées et je ne donnerai pas de date finale pour cela.

S'agissant de mes amis africains, vous avez soulevé les vraies questions. Je me suis contenté d'évoquer le coton et le sucre et je continuerai sur le sucre. Vous devez comprendre que l'Europe ne doit, pour une fois, pas être tenue responsable pour le café et le coton. Le système bilatéral de subventions ne peut pas fonctionner en soi. Pour répondre à la personne qui a évoqué le prix du café perçu par les producteurs, qu'en est-il des consommateurs de café? Nous parlons de commercialisation et de consommation, et les consommateurs participent également à cette évolution. Nous devons tous gagner notre vie et trouver un équilibre. C'est l'idée de l'OMC, même si elle est absente pour le moment, et ce sont les principes sur lesquels nous devons nous baser pour pouvoir aller de l'avant.

Il a également été dit que nous devons traiter les produits et réglementer. Un pays qui n'est pas en mesure de rassembler et de traiter les denrées agricoles ne peut pas lutter contre la famine internationale et les denrées locales doivent aller directement aux citoyens. Les citoyens africains sont beaucoup trop axés sur leurs villes et villages. Nous avons le devoir d'aider les gens à offrir des denrées au consommateur au lieu de les acheter à l'étranger pour nourrir les gens de la ville. Il s'agit d'un élément stratégique général pour les pays d'Afrique.

En ce qui concerne le sucre, je suis ravi que l'on ait soulevé le dossier du sucre comme n'étant pas un problème uniquement européen. Il s'agit d'un problème international. Au Parlement européen, nous écoutons actuellement l'avis de différents experts internationaux sur le problème du sucre. Nous étudierons minutieusement ce dossier et tenterons de trouver un juste milieu en Europe, mais aussi avec les pays ACP eu égard à l'accord de Cotonou. Nous voulons maintenir cet équilibre en Europe et au niveau international. Si nous y parvenons, si nous parvenons à trouver un équilibre pour le sucre, cela pourrait avoir des effets positifs pour d'autres produits de la chaîne alimentaire internationale. C'est l'ambition de la commission de l'agriculture et du Parlement européen.

Pour conclure, je suis toujours heureux de défendre la production agricole en Europe. C'est autour de la politique agricole commune que l'Europe s'est construite. C'est grâce à la PAC que l'on a pu connaître 60 années de paix. Notre travail, ici, en tant que membres élus, consiste à veiller à ce que cet équilibre favorise le bien-être de tous les consommateurs et de tous les citoyens de la planète et c'est là mon objectif.

M. Masatoshi Wakabayashi – Japon

Beaucoup d'opinions ont été exprimées à partir de différents points de vue. L'agriculture n'est pas juste une industrie destinée à produire des denrées. La sécurité, la culture, l'histoire ou la stabilité sociale des États sont également concernées par l'agriculture et j'ai pu constater cela de différentes perspectives. J'ai répertorié les opinions soulevées en trois catégories.

D'abord, comme l'a dit le représentant indien, il existe de nombreux petits agriculteurs en Inde et beaucoup d'entre eux agissent en faveur de la société, de la sécurité sociale, de la sécurité de la société. Un représentant italien, ayant un point de vue différent, a parlé de l'agriculture en disant qu'elle était liée à la souveraineté de l'État. Dans mon exposé, j'ai expliqué que les pays pauvres et les riches doivent garantir un certain niveau de denrées et approvisionner leurs citoyens en aliments. Chaque pays doit dès lors profiter de la coexistence de différents types d'agriculture. Tel doit être le principe de base. Il est important de libéraliser le commerce des produits agricoles et de développer les exportations. Cela ne garantira toutefois pas la prospérité des pays en développement. Il faut établir un lien avec les objectifs du millénaire pour le développement de façon précise et sûre ainsi qu'avec la stratégie des pays en développement afin de réduire la pauvreté.

En ce qui concerne l'aide au développement visant à développer la production agricole, des organisations comme la Banque mondiale, le FMI, ainsi que des centres techniques agricoles à l'échelle mondiale et la FAO soutiennent cette démarche. Ces organisations et l'OMC doivent se répartir les règles et les responsabilités. L'OMC pourrait être reliée à ces organisations internationales. Différents programmes de développement agricole existent dans chaque région et chaque pays. L'OMC pourrait établir un lien avec l'assistance technique, la coopération et l'aide qui s'y rattache.

Ensuite, l'ONU a décrété 2004 Année internationale du riz. Les chercheurs américains et japonais ont mis au point un nouveau type de riz qui nécessite peu d'eau. L'Afrique occidentale et les autres régions d'Afrique pourraient utiliser ce nouveau type de riz. Cela aurait des retombées positives sur l'autosuffisance des pays, non seulement en Afrique, mais à l'échelle mondiale.

Concernant le troisième commentaire, l'OMC a fixé une date limite pour la suppression des subventions à l'exportation dans les pays développés exportateurs de denrées. En ce qui concerne le soutien interne, le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges doit être réduit. Il faut imposer aux pays développés exportateurs, en fonction de

leur niveau d'exportation, une sorte d'obligation d'accepter un certain niveau d'importations en provenance des pays en développement. C'est le genre d'idée que j'ai proposé. C'est une idée nouvelle et nous devons dès lors vraiment rassembler nos idées et en discuter afin de développer un mécanisme concret.

J'aimerais souligner que les pays développés sont critiqués pour leurs subventions internes. Certains disent qu'elles sont excessives, mais si l'on observe par exemple la situation au Japon, où le ratio d'autosuffisance n'est que de 40 pour cent, nous sommes un importateur net de denrées agricoles et nous aimerions au moins parvenir à un ratio d'autosuffisance de 50 pour cent. La nature des subventions accordées par notre pays est totalement différente de celle des pays exportateurs et c'est ce que nous aimerions vous faire comprendre. Les subventions dans les pays développés qui sont des exportateurs de denrées agricoles exercent une véritable pression sur les pays en développement car elles fragilisent leurs capacités. En ce qui concerne les pays développés qui sont des importateurs, les subventions ont des effets de distorsion des échanges moindres et il convient dès lors de les considérer séparément. Nous devons établir une distinction et une différenciation entre ces deux types de subventions dans les négociations de l'OMC.

Sénatrice Evelyn Matthei Fornet – Chili

Nous avons beaucoup parlé, et je comprends cela, de sécurité alimentaire, de la nécessité de disposer d'aliments sains, de protéger le mode de vie rural, de la volonté de protéger la biodiversité. Pour vous parler franchement, je dois toutefois préciser que beaucoup de ces arguments liés à ce qu'on appelle la multifonctionnalité de l'agriculture ressemblent vraiment à des arguments nouveaux et différents en faveur de la bonne vieille protection. Le Chili possédait autrefois une bonne part du marché mexicain des pêches en conserve. Les pêches en conserve européennes, fortement subventionnées, ont toutefois supplanté nos exportations. Des emplois et des investissements ont ainsi été perdus au Chili. Quel est le rapport entre les exportations au Mexique de pêches en conserve fortement subventionnées et la sécurité alimentaire et la nécessité de disposer de denrées saines et de protéger la biodiversité? Aucun.

Nous entendons que la Communauté européenne envisage d'imposer des mesures de sauvegarde sur les importations de saumon. Pourquoi? Parce qu'il s'est avéré que les importations norvégiennes faisaient l'objet d'un dumping. La logique aurait voulu que l'on adopte des mesures affectant uniquement les importations en provenance de Norvège. Au lieu de cela, quelques pays européens ont demandé des mesures de sauvegarde, ce qui aiderait leurs producteurs mais nuirait aux emplois et aux investissements chiliens. Cela ressemble encore une fois à du protectionnisme. Nous apprécions vraiment certaines mesures prises par l'Europe. Nous saluons la réforme de la politique agricole commune européenne qui doit débiter en 2005. C'est une étape importante, bien qu'insuffisante, dans la bonne direction, qui améliore les possibilités de parvenir à un accord à l'OMC.

Les pays développés demandent, d'une manière générale, une facilitation du commerce des services, des produits industriels. Ils demandent une protection de la propriété intellectuelle. Tout cela est très bien. Il n'est cependant pas normal que les pays développés fassent campagne pour les aspects qui leur profitent et ne fassent rien pour ceux qui profitent aux autres. Nous craignons que les arguments en faveur de la multifonctionnalité ne soient finalement qu'un autre moyen de défendre différentes formes de subventions agricoles.

Le développement de l'agriculture est, pour beaucoup de pays, le seul moyen de participer au commerce international; ils n'ont pas d'autre possibilité. C'est leur seul moyen de créer des emplois; leur seul moyen d'échapper à l'horreur de la pauvreté. Nous demandons que les pays développés, l'Europe, les États-Unis, le Japon, prennent conscience de cela et prennent des mesures pour permettre aux pays moins développés de promouvoir leur agriculture.

Permettez-moi de vous rappeler que les subventions ayant des effets de distorsion des échanges, qui sont accordées par les pays de l'OCDE à une minorité privilégiée de leur population agricole, sont six fois plus importantes que l'aide au développement offerte par ces pays. N'oublions pas que la plupart des pauvres dans le monde vivent de l'agriculture. Un membre du Parlement européen a fait remarquer que les démocraties ne connaissent pas de famine étendue. J'aimerais formuler ce point différemment. Lorsqu'il existe une famine étendue, la démocratie n'est gère possible et la protection généralisée de l'agriculture dans les pays développés entraîne la famine dans beaucoup de pays. Il n'y va donc pas seulement de la famine et de la pauvreté, mais aussi de la démocratie.

Nous lançons un appel en faveur du développement du commerce dans l'agriculture. Nous sommes conscients que, pour des parlementaires élus, il n'est pas facile de faire face à des électeurs confrontés à une perte de leurs privilèges. Nous pensons néanmoins que les personnes extrêmement pauvres des pays moins développés ont droit à une chance. Nous espérons sincèrement qu'il sera donné suite à cet accord de juillet et qu'il aidera les pays moins développés à sortir de la pauvreté.

Commerce des services dans une perspective de développement

Contribution de M. Rupchand Pal (Inde)

L'Accord général sur le commerce des services est le premier, et le seul ensemble de règles multilatérales régissant le commerce international des services. Dans le contexte d'une croissance spectaculaire de l'économie ces 30 dernières années, et de gains potentiels énormes dans le domaine du commerce des services engendrés par les communications et la révolution numérique, l'AGCS a été établi dans l'objectif de développer et libéraliser progressivement ce commerce pour promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et renforcer celle des pays en développement.

L'Accord général sur le commerce des services a joué un rôle très important dans les négociations, avant et après Doha.

Au niveau mondial, les services représentent environ 60% de la production, près d'un tiers de l'emploi et un cinquième du commerce.

La libéralisation du commerce des services donne la possibilité de rendre les services nationaux essentiels plus compétitifs pour l'exportation.

Après l'Uruguay Round, les négociations sur le commerce des services ont officiellement été ouvertes au début de l'année 2000 par le Conseil du commerce des services, établi pour négocier les lignes directrices et les procédures.

La déclaration de Doha réaffirme les lignes directrices et les procédures de négociation et établit des calendriers qui fixent le délai pour conclure une partie de l'engagement unique au 1er janvier 2005.

Dans l'environnement économique international qui s'esquisse, les services jouent un rôle essentiel dans le commerce mondial. Les bénéfices potentiels engendrés par un cycle de négociations productif sont énormes pour les pays développés comme pour les pays en développement.

Des pays comme l'Inde qui ont des intérêts considérables dans le commerce des services sont déterminés à faire aboutir les négociations, car ils sont très compétitifs dans ce domaine.

Pour les pays comme l'Inde, la fourniture de services de commerce transfrontières (Mode I) et le mouvement de personnes physiques (Mode IV) ont acquis une importance capitale étant donné la présence dans ces pays de technologies et de main d'oeuvre qualifiée, et les écarts de prix entre pays développés et pays en développement. L'Inde attend davantage d'engagements de la part des pays développés en ce qui concerne le Mode IV pour faciliter la circulation des personnes physiques, en particulier celles qui ont des qualifications professionnelles, et le développement des services à distance par voie électronique. Les questions liées à ce domaine, comme la reconnaissance des qualifications et des normes, les examens des besoins économiques, les procédures administratives liées aux visas (notamment le nombre de jours nécessaires à l'octroi d'un visa, la transparence dans ces questions, la réponse en cas de refus de visa...), les accords de reconnaissance mutuelle, les cotisations de sécurité sociale, etc. doivent être abordées dans le cadre des négociations actuelles.

Conformément à cet objectif affiché, les Membres de l'OMC assurent la libéralisation progressive du commerce des services et renforcent la participation des pays en développement au commerce mondial. Tous les Membres doivent coopérer pour permettre aux fournisseurs d'offrir des services aux marchés extérieurs, soit à distance (Mode I), soit grâce à la circulation temporaire du personnel employé dans les services (Mode IV).

L'Accord général sur le commerce des services et les lignes directrices et procédures de négociation indiquent que les pays en développement doivent pouvoir participer davantage au commerce des services, et à l'essor de leurs exportations de services.

C'est pour se conformer à cet objectif que l'on a laissé une certaine flexibilité aux pays en développement et aux pays les moins avancés concernant certains engagements, et une attention particulière est nécessaire pour les secteurs et les modes de fourniture présentant un intérêt en matière d'exportation pour les pays en développement. Cet aspect doit être abordé de manière adéquate si l'on veut atteindre l'objectif commun de développement pour tous.

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) apporte une grande flexibilité dans la structure de réglementation, et en termes d'engagements.

L'obligation et la discipline générales s'appliquent à des domaines tels que le secteur bancaire, les télécommunications, le tourisme, les services professionnels, etc. et quatre types (modes) de commerce des services ont été définis : l'offre transfrontière (Mode I), la consommation à l'étranger (Mode II), la présence commerciale, notamment par succursales, etc. (Mode III), et le mouvement de personnes physiques (mode IV), c'est-à-dire les personnes se rendant dans d'autres pays pour y fournir des services. L'idée de nation la plus favorisée est pertinente pour tous les services. Les négociations bilatérales façonnent et influencent les négociations de manière générale, et celles qui font l'objet d'accords bilatéraux deviennent multilatérales par la suite.

L'engagement en matière d'accès aux marchés et la limitation de l'accès aux marchés sont aussi examinés et intégrés à la fourniture des services dans les accords.

L'AGCS exige une bonne transparence dans les réglementations nationales, car celles-ci jouent un rôle important dans le contrôle de la fourniture de services.

L'AGCS stipule que les gouvernements doivent réglementer les services de manière raisonnable, objective et impartiale.

Les négociations visant à libéraliser davantage le commerce des services ont démarré au début de l'année 2000 comme il était prescrit dans l'AGCS (article 19), et selon l'accord-cadre de Doha, elle devraient être conclues avant janvier 2005.

Afin de satisfaire pleinement à l'objectif essentiel de l'OMC, qui est de libéraliser progressivement le commerce des services, tous les Membres doivent coopérer.

Le but et la philosophie de base de l'AGCS, et les lignes directrices et les procédures de négociations soulignent la nécessité de faire participer davantage les pays en développement au commerce des services et à l'essor de leurs exportations de services.

Les services apparaissent déjà comme un secteur très avantageux pour les pays en développement. Le Mode IV, mouvement de personnes physiques, est particulièrement bénéfique pour les pays en développement comme l'Inde.

Dans l'accord-cadre adopté par le Conseil général de l'OMC le 1er août 2004 à Genève, il a été décidé de conclure les négociations concernant l'accès aux marchés agricoles et non agricoles, les progrès dans les négociations en matière de services et d'autres questions évoquées dans la Déclaration de Doha.

Espérons tous que ces négociations aboutiront, dans l'intérêt des pays en développement comme des pays développés.

Contribution de Mme Ann McKechin (Royaume-Uni)

L'OMC a développé des principes commerciaux telles que la non-discrimination, la nation la plus favorisée et le traitement national. Ces principes ont été correctement appliqués dans le domaine des échanges de marchandises, mais il n'existe aucune preuve évidente, ni aucun consensus politique, que l'application de ces principes à des domaines autres que les échanges de marchandises ait débouché sur des résultats positifs en matière de développement. Pratiquement tous les pays développés se sont développés initialement sur la base d'un traitement spécial réservé à leurs industries et à leurs marchés publics. Les avantages de la libéralisation des investissements et des marchés publics ne sont guère susceptibles d'en contrebalancer les inconvénients si l'économie nationale n'a pas elle-même une santé suffisante et une capacité suffisante de réguler l'investissement étranger et de faire appliquer correctement la réglementation.

L'OMC doit-elle donc modifier les accords du GATS afin d'assurer que les priorités du développement soient intégrées aux mécanismes des procédures? Faut-il opérer un déplacement de l'accent, passant d'une politique destinée à prévenir les "mesures faussant les échanges" à une exigence prioritaire selon laquelle les mesures adoptées ne doivent pas "fausser le développement" et doivent respecter les droits humains fondamentaux à l'alimentation, au logement et à l'emploi?

De quelle manière une réglementation libéralisée, destinée à permettre les IDE (investissements directs à l'étranger), peut-elle se concilier avec le désir d'une nation d'assurer la croissance de son industrie nationale?

Contribution de M. Ibikunle Amosun (Nigéria)

Le GATS, ou Accord Général sur le Commerce des Services, s'applique aux mesures des membres de l'OMC affectant le commerce des services. Cet accord souligne le rôle croissant des pays en développement dans le commerce des services et l'expansion de leurs exportations de services, grâce notamment au renforcement de leurs capacités internes en matière de services et de leur efficacité.

Il existe quatre modes de fournitures de services :

- (i) Mode n° 1 : la fourniture transfrontalière
- (ii) Mode n° 2 : la consommation à l'étranger
- (iii) Mode n° 3 : la présence commerciale
- (iv) Mode n° 4 : la circulation des personnes physiques.

Sur les quatre modes de services énumérés ci-dessus, c'est le mode n°4 qui procure aux pays en développement le meilleur avantage comparatif. Malheureusement, les pays développés ont lié la circulation de ce mode de service à la présence commerciale et les pays en développement n'ont pas été capables de tirer profit de l'avantage comparatif qu'ils détenaient dans ce domaine.

UNE LIBÉRALISATION PROGRESSIVE

Le GATS a été considéré comme propice au développement en raison de l'idée, ou du principe, de libéralisation progressive. L'article XIX du GATS demande que soit élevé progressivement le niveau de libéralisation, que soient promus les intérêts de tous les participants sur une base d'avantages mutuels, et que soit assuré un équilibre global des droits et obligations. Le mandat déclare par ailleurs que les négociations se doivent de tenir dûment compte des objectifs de politique nationale et du niveau de développement des différents États membres, tant d'une manière globale que dans les différents secteurs. Il affirme également qu'une flexibilité appropriée devra être ménagée aux différents pays en développement pour qu'ils puissent ouvrir moins de secteurs, libéraliser moins de types de transactions, élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de leur situation de développement et, lorsqu'ils accorderont l'accès à leurs marchés à des fournisseurs de services étrangers, assortir un tel accès de conditions. Ainsi donc, le GATS est supposé être propice au développement de tous, et notamment des pays en développement.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le GATS est donc supposé favoriser le développement et les pays développés sont censés prendre, dans le courant des négociations, des mesures pour promouvoir la participation de pays en développement, notamment en ouvrant à ces derniers secteurs et modes de fournitures ayant une incidence sur les exportations. Malheureusement, la situation n'est pas encourageante et l'on n'a pas assisté à une ouverture aux pays en développement des secteurs et modes de fournitures ayant une incidence sur les exportations, mode n°4 compris. Cette question devra faire l'objet d'un débat au cours du présent cycle de négociations sur les services au niveau de l'OMC.

CONDITIONS/MESURES DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE DES SERVICES

La participation des pays en développement au commerce des services pourrait, à mes yeux, être favorisée si certaines conditions étaient satisfaites, à savoir :

- (i) Ouverture aux pays en développement, par les pays développés, des secteurs et modes de fournitures ayant une incidence sur les exportations;
- (ii) Apport d'une assistance technique ciblée pour pallier certaines contraintes de capacité affectant plusieurs pays en développement dans le commerce des services;
- (iii) Aider les pays en développement à préparer leurs Offres Initiales et leurs Offres Révisées;
- (iv) Toutes les recommandations du Conseil des Services de l'OMC (CTS) au TNC, au Conseil général et à la Sixième Conférence Interministérielle devraient comporter des mesures concrètes afin d'aider les pays en développement à participer au commerce des services;
- (v) Le rythme des négociations sur les services au sein de l'OMC devrait être de nature à prendre en compte les besoins et les contraintes des pays en développement;
- (vi) Il convient d'établir un équilibre entre l'accès au marché et les composantes réglementaires et décisionnelles des négociations de l'OMC;
- (vii) Le problème des subventions accordées à certains fournisseurs de services par les pays développés peut s'avérer un obstacle à l'établissement de conditions égales pour les fournisseurs de services des pays développés et des pays en développement. Ce point devra être abordé lors des négociations relatives aux règles applicables aux subventions;

- (viii) Des clauses de sauvegarde d'urgence pourront également être instaurées lors des négociations afin de procurer aux pays en développement des "soupapes de sûreté" ou des "filets" leur permettant de faire face à des flux importants de services prestés par des fournisseurs de pays développés ou pour pallier les menaces ou les préjudices matériels pour leur propre secteur des services;
- (ix) Il faut étudier la possibilité d'instituer ou de développer un "visa du GATS" pour faire face aux problèmes de visa et autres problèmes administratifs auxquels est confrontée la circulation des personnes physiques qui fournissent leurs services par delà les frontières nationales. IL faut également qu'une coopération plus étroite s'instaure entre les autorités commerciales et les autorités en charge de l'immigration.
- (x) Il convient également de passer des Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM) concernant les qualifications et les normes qui peuvent entraver le commerce des services;
- (xi) Enfin, il est nécessaire de mener des études sur l'impact de la libéralisation entreprise par les pays en développement afin d'évaluer l'impact de la libéralisation passée et la nécessité d'études supplémentaires. J'estime à cet égard que si ces mesures étaient adoptées, le GATS n'en deviendrait que plus propice au développement et profiterait mieux aux pays en développement.

Contribution de Mme Paddy Torsney (Canada)

L'amélioration de l'accès des fournisseurs de services au marché peut être un levier important de la croissance économique; les pays en développement ont par conséquent beaucoup à gagner des négociations sur les services au titre de l'agenda de développement de Doha dans le cadre de l'OMC.

Les pays en développement et les services

Le secteur des services est devenu une source importante de l'activité économique dans des pays aux stades de développement inégaux. On peut dire qu'en moyenne, ce secteur représentait en 2001 52% du PIB des pays en développement (*Rapport de la CNUCED de 2004 sur l'investissement dans le monde*).

En 2003, les exportations et importations de services commerciaux représentaient respectivement une valeur totale de 1,8 trillions de dollars, soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. Parmi les principaux exportateurs et importateurs mondiaux de services commerciaux, on trouve des pays en développement comme l'Inde, l'Afrique du Sud, le Mexique, la Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie (*Statistiques Commerciales Internationales, 2004*).

La structure de l'Investissement direct à l'étranger (IDE) fait davantage la part aux services, représentant 60% des IDE dans le monde en 2002 et les deux-tiers des flux d'IDE globaux en 2001-2002. Nombre de services n'étant pas négociables sur une base transfrontalière, les IDE sont un outil important qui permet la production et la consommation de services sur les marchés étrangers. En 2002, la part des pays en développement dans l'ensemble des IDE à l'extérieur dans le secteur des services est passée à 10%. Aujourd'hui, ces pays représentent 25% des entrées d'IDE dans ce secteur (*Rapport de la CNUCED de 2004 sur l'investissement dans le monde*).

Le GATS et les pays en développement

L'Accord Général sur le commerce des services (GATS) et les négociations commerciales multilatérales en cours sont des instruments cruciaux pour l'ouverture des marchés et l'accès des fournisseurs de services à des conditions justes et équitables.

Accroître la participation des pays en développement au commerce des services est un objectif clé du GATS. L'Accord reconnaît que la libéralisation doit s'effectuer dans le respect des objectifs de politique nationale et du niveau de développement des membres individuels.

Le GATS favorise le développement car il permet une flexibilité dans la programmation : les pays en développement peuvent, en fonction de leur situation de développement, cibler, lors de leurs engagements, les secteurs de services les plus intéressants pour eux.

L'actuel cycle de négociations

Un meilleur accès aux marchés étrangers permettra de réaliser des économies d'échelle et de créer des emplois. Une concurrence interne accrue dans le secteur des services favorisera l'investissement et la baisse des prix, un choix plus large et des services de meilleure qualité pour les consommateurs et les entreprises.

Les pays en développement sont partie aux négociations. À travers leurs demandes, les pays en développement ont manifesté un intérêt particulier dans l'entrée temporaire des fournisseurs de services (mode 4), les services professionnels

et le tourisme. Nombre d'entre eux aperçoivent dans les engagements du mode 4 un test de l'engagement des pays développés à l'égard du cycle de développement.

Au fil des négociations, de plus en plus de pays en développement réalisent qu'ils ont un intérêt à développer tous les modes de fournitures de services. Par exemple, les intérêts du commerce transfrontalier (comprenant par exemple une externalisation) peuvent être servis par des engagements dans le mode 1. Étant donné leur part accrue aux IDE dans le secteur des services, les engagements du mode 3 eux aussi devraient être utiles.

Certains opérateurs-clés du commerce des services dans les pays en développement n'ont pas, à ce jour, soumis leurs offres. Nous les encourageons à le faire, leur engagement étant très important pour faire avancer les négociations.

Le Canada, le GATS et les pays en développement

Le Canada est un ardent partisan d'un renforcement de la participation des pays en développement et des pays les moins avancés aux négociations du GATS. Les questions et préoccupations liées au développement restent une priorité pour le Canada.

Le Canada attachera une attention particulière à toute demande d'accès au marché reçue des pays en développement et des pays les moins avancés. L'offre initiale présentée par le Canada dans le cadre du GATS englobe les trois domaines d'intérêt pour les pays en développement : le mode 4, les services professionnels et le tourisme. Entre-temps, le Canada ne présentera, dans le courant des actuelles négociations du GATS, aucune demande de libéralisation pour les pays les moins avancés.

Le Canada reconnaît la situation économique spécifique et les difficultés en matière de capacités rencontrées par les pays en développement et les membres du groupe des PMA (pays les moins avancés), notamment lors des essais d'évaluation de leur propre secteur des services, en préparation des négociations du GATS. Le Canada continue de soutenir les pays en développement de plusieurs façons, par exemple par le biais du TRTA (Assistance technique liée au Commerce). Le Canada a apporté en 2003 une contribution concrète, au titre de la TRTA, au Centre du Commerce International, afin d'aider les pays en développement lors des négociations du GATS.

Les gouvernements, les parlementaires et la société civile doivent prendre l'engagement de façonner l'avenir que nous souhaitons dans le contexte de mondialisation actuel, où une intégration et une interdépendance toujours plus poussées estompent la séparation traditionnelle entre politique nationale et politique internationale.

Rôle des parlementaires dans l'avancée des négociations

En impliquant la société civile, les parlementaires non seulement garantissent que les négociations commerciales menées par les gouvernements et les organisations internationales reflètent les vues et les aspirations des publics mondiaux, mais ils contribuent à mieux sensibiliser aux défis et aux ouvertures du commerce international.

Les parlementaires ont un rôle à jouer pour aider à une meilleure compréhension et à un soutien plus marqué des ambitions placées dans le cycle de Doha en général et dans les négociations commerciales en particulier.

Les parlementaires peuvent promouvoir le débat sur la libéralisation du commerce des services et l'ouverture des marchés intérieurs à la concurrence étrangère.

Les parlementaires pourront continuer d'être l'interface entre les gouvernements et les citoyens afin que toute offre révisée reflète les intérêts nationaux, tout en plaçant très haut la barre des ambitions, élément indispensable à la réussite du cycle des négociations.

Session plénière: Le commerce des services dans une perspective de développement

M. Rupchand Pal
Membre du Parlement, Inde



Le thème du commerce des services dans une perspective de développement revêt une importance extrême eu égard à la poursuite de notre objectif commun, à savoir un développement équitable à l'échelle mondiale. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est le premier et le seul ensemble de règles multilatérales régissant le commerce international des services. Dans le cadre de l'énorme croissance économique, le commerce des services a connu, au cours des trois dernières décennies, des gains de potentiel énormes sous l'effet de la révolution numérique et des communications. L'AGCS a été créé dans le but d'étendre et de libéraliser progressivement ce commerce afin de promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux, notamment les pays en développement. L'Accord général sur le commerce des services revêt une grande importance, tant dans le cadre des négociations de Doha qu'au terme de celles-ci. Les services représentent environ 60 pour cent de la production mondiale, environ un tiers de l'emploi au niveau mondial et pas moins d'un cinquième des échanges mondiaux.

La libéralisation du commerce des services permet de renforcer les services nationaux essentiels en vue d'une concurrence à l'exportation. Les négociations sur le commerce des services ont officiellement démarré au lendemain du cycle d'Uruguay. Un cycle de négociation fructueux pourrait se traduire par des gains en potentiel énormes pour les pays développés et ceux en développement. Des pays comme l'Inde, pour lesquels le commerce des services constitue un enjeu important, espèrent une conclusion positive des négociations. Ces pays possèdent d'importants avantages comparatifs dans le domaine des services et la fourniture transfrontalière de services est extrêmement importante. La circulation des personnes physiques, le mode 4, revêt une importance particulière étant donné l'existence de la technologie, de main-d'œuvre qualifiée et les différences de coûts entre les pays développés et ceux en développement. L'Inde attend des engagements plus fermes de la part des pays développés dans le mode 4, notamment un accès plus aisé à la circulation des personnes physiques, des professionnels qualifiés et une augmentation des services à distance par voie électronique.

Les questions connexes telles que la reconnaissance des qualifications et des normes, les examens des besoins économiques (ENT – Economic Needs Test), les procédures administratives liées aux visas, aux cotisations à la sécurité sociale et autres doivent être abordées dans les négociations actuelles. Les membres de l'OMC doivent coopérer pour permettre aux fournisseurs d'offrir leurs services sur les marchés étrangers, que ce soit à partir d'un endroit éloigné ou en ayant recours à la circulation temporaire de personnel. L'AGCS et les principes et procédures liés aux négociations évoquent la nécessité de faciliter la participation accrue des pays en développement dans le commerce de services et le développement de leurs exportations de services.

C'est conformément à cet objectif que l'on a prévu une certaine souplesse pour les pays en développement et les moins avancés, en prenant des engagements spécifiques. Il convient d'être particulièrement attentif aux secteurs et aux modes de fourniture dont l'exportation présente un intérêt dans les pays en développement. Cet aspect doit être abordé rapidement si l'on veut parvenir à l'objectif commun du développement pour tous. L'Accord général sur le commerce des services prévoit un niveau de flexibilité élevé, tant dans le cadre des règles que sur le plan des engagements.

L'AGCS passe par une transparence suffisante dans les réglementations nationales étant donné le contrôle important qu'elles exercent sur la fourniture de services. Il stipule que les gouvernements doivent réglementer les services de façon raisonnable, objective et impartiale. L'objectif et l'idée de base de l'AGCS, ainsi que les principes et les procédures de négociation, soulignent la nécessité de faciliter une participation accrue des pays en développement au commerce des services et de développer leurs exportations de services. Reste à espérer que les négociations trouveront une issue positive dans l'intérêt des pays en développement comme des pays développés.

Mme Ann McKechin
Membre du Parlement, Royaume-Uni



M. Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, a dit plus tôt dans cette conférence que le commerce est très politique. Les institutions économiques multilatérales, comme la Banque mondiale, le FMI ainsi que l'Organisation mondiale du commerce, suscitent une grande méfiance, voire une totale hostilité. C'est ce qui ressort non seulement des manifestations antimondialisation que nous voyons régulièrement à chaque conférence mondiale, mais aussi des milliers de grèves de protestations et autres manifestations organisées dans beaucoup de pays en développement. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que les offres soient encore peu nombreuses dans l'actuel cycle de l'AGCS. C'est à nous, politiques, plutôt qu'aux technocrates, de faire face à ce manque de confiance et à ce manque de confiance politique et d'examiner à quoi il est dû.

D'abord, nous devons examiner les conditions qui sont imposées, en particulier aux pays les moins avancés, par la Banque mondiale, le FMI, les donateurs et les créanciers bilatéraux, ainsi que les demandes faites dans le cadre des négociations de l'OMC. C'est

l'action combinée de pays riches cherchant à imposer des restrictions aux pays plus pauvres, et c'est effectivement politique. Un phénomène a vu le jour, caractérisé par un grand nombre d'expériences négatives dans le domaine de la libéralisation, ce qui a entraîné des pertes d'emplois, une croissance économique plus faible et un manque de confiance. En tant que ressortissants du Royaume-Uni, où nous cherchons toujours à venir à bout des problèmes engendrés par la privatisation de nos chemins de fers huit ans après sa mise en œuvre, nous connaissons le prix à payer lorsque les choses tournent mal. Cependant, lorsqu'on est déjà pauvre, on est peu enclin à prendre des risques supplémentaires, on est hostile aux risques. Certains des exemples que nous avons cités sont des mauvais exemples, des exemples dont les gens se souviennent, par opposition aux bons exemples.

En Bolivie, une ville a décidé de privatiser son approvisionnement en eau. L'entreprise concernée a tellement augmenté les tarifs qu'ils représentaient près de 20 pour cent des revenus des citoyens les plus pauvres. Elle a même engagé des poursuites contre les personnes qui osaient recueillir de l'eau de pluie à partir du toit de leur maison. Il s'agit là d'un déni total des droits humains fondamentaux. Le scandale inévitable qui a suivi et la mort des dirigeants politiques de même que la perte de confiance dans ceux-ci ne sont guère étonnants.

Au Sénégal, il y a eu des exemples de réussites et d'échecs. L'un de ces succès, qui a été répété dans beaucoup d'autres pays, est la privatisation des sociétés de télécommunication. Au Sénégal, la société de télécommunication était Sonatel. La majorité des parts n'appartiennent pas à un investisseur étranger direct mais à plusieurs investisseurs, à l'État à raison d'un quart et aux employés de l'entreprise à raison de 10 pour cent. Cela a été un succès. Cependant, lorsqu'il s'est agi de privatiser l'entreprise d'électricité, Senelec, un phénomène est apparu qui est assez courant lorsqu'il s'agit d'entreprises d'alimentation électrique par opposition aux fournisseurs de télécommunication. Les investisseurs dans le secteur des télécommunications sont en effet nombreux et variés alors que le choix est relativement plus limité lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement en électricité. Cela engendre des contrats à long terme, allant souvent jusqu'à trente ans, aux conditions très restrictives, exigeant souvent des incitants financiers. Senelec a dépensé plus de 15 millions de dollars en compressions d'emplois et en départs volontaires à la retraite. L'entreprise a cependant dû réengager des anciens employés à la suite de la privatisation. Étant donné le manque d'investissements, le coût élevé des consultants externes, l'expertise nationale coûteuse et les pannes d'électricité entre 1999 et 2000, le Sénégal estime que cette privatisation a entraîné de façon directe une baisse de près de 2 pour cent de son PIB. L'État a ensuite dû racheter l'entreprise et la remettre entre les mains du secteur public, pour un coût de 62 millions de dollars. Au Sénégal, aucune privatisation à ce jour, à l'exception de l'entreprise de télécommunication, n'a profité aux citoyens.

Il faut tenir compte de la perte de contrôle politique et économique pour les pays les moins avancés. Les pays du G90 ne possèdent pas, dans l'ensemble, de grandes sociétés de services nationales contrairement à l'Inde ou à des pays comme le Brésil ou la Chine. Ils ne profitent donc pas de la même manière des retombées; ils ne sont pas en mesure d'utiliser cet investissement pour favoriser la croissance économique ou de l'emploi. Leur manque de capacité à réglementer ou à faire appliquer les réglementations s'est traduit par une mauvaise position de négociateur. Les avantages de la

libéralisation des investissements et de l'approvisionnement ont peu de chances de l'emporter sur les inconvénients si l'économie domestique n'est pas suffisamment solide ou en l'absence d'une capacité à réglementer comme il se doit l'investissement étranger direct. Les pays les plus pauvres peuvent-ils vraiment créer un système de réglementation capable de protéger comme il se doit les intérêts de leurs citoyens?

Comment faire face à ce manque de confiance? Nous devons prendre conscience, et pas juste le dire, que les pays en développement doivent développer leurs propres économies et cela passe par une meilleure coordination entre les institutions multilatérales. Pour l'instant, nous avons des institutions multilatérales qui se comportent comme des gros-porteurs non soumis à un contrôle de la circulation aérienne. Dans le rapport de l'OIT de 2004, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation proposait une nouvelle instance spécifique destinée à mettre au point un cadre de développement équilibré en faveur de l'investissement étranger direct. Un tel cadre doit être négocié pour les pays les plus pauvres en tant qu'entité distincte et cohérente et non liée à des concessions sur le programme de l'OMC. Les pays du G90, contrairement, par exemple, au G20, ont très peu, voire pas du tout, de substance à offrir dans les négociations. Ils seront toujours dans une position plus faible.

En ce qui concerne la capacité, nous devons réaliser des analyses indépendantes de l'impact social et sur la pauvreté afin d'améliorer la transparence dans le processus et de prouver aux citoyens que le processus est solide et sert leurs intérêts. Nous devons donner le sentiment aux citoyens qu'ils sont partie prenante du processus en prévoyant une plus grande participation des parlements et de la société civile. Avec un peu d'imagination et d'innovation, nous pouvons trouver des moyens d'aider les pays en développement dans le cadre des actuels mécanismes multilatéraux. Nous devons prévoir une protection appropriée des autres formes de propriété, notamment les services publics, pour éviter que les citoyens des pays en développement ne croient que ceux-ci sont attaqués. L'UE bénéficie d'une restriction horizontale en ce qui concerne les engagements du mode 3 afin de protéger ses services publics. Pourquoi cela ne vaut-il pas également pour d'autres pays?

Enfin, nous devons mettre fin au secret institutionnel. Nous devons gagner la confiance du public et cela s'applique à tous les membres de l'OMC.

M. Ibikunle Amosun
Sénateur, Nigeria



L'accord met l'accent sur le rôle croissant des pays en développement dans le commerce des services et le développement de leurs exportations de services grâce, notamment, au renforcement de leurs capacités internes en matière de service et de leur efficacité.

Il existe quatre modes de fourniture de services:

Mode 1: la fourniture transfrontalière;

Mode 2: la consommation à l'étranger;

Mode 3: la présence commerciale;

Mode 4: la circulation des personnes physiques.

Les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, ont un avantage comparatif dans le mode 4. Malheureusement, les pays développés ont lié la circulation dans ce mode de service à la présence commerciale et les pays en développement n'ont pas été capables de tirer profit de l'avantage comparatif qu'ils détenaient dans ce domaine.

L'AGCS a été considéré comme étant propice au développement en raison de l'idée de libéralisation progressive. L'article XIX de

l'AGCS demande que soit élevé progressivement le niveau de libéralisation, que soient promus les intérêts de tous les participants sur une base d'avantages mutuels et que soit assuré un équilibre global des droits et des obligations. Le mandat stipule par ailleurs que les négociations doivent tenir dûment compte des objectifs de politique nationale et du niveau de développement des différents membres, tant d'une manière globale que dans les différents secteurs. Il affirme également qu'une flexibilité appropriée devra être ménagée aux différents pays en développement pour qu'ils puissent ouvrir moins de secteurs, libéraliser moins de types de transactions commerciales, élargir progressivement l'accès à leurs marchés en fonction de leur situation de développement et, lorsqu'ils accorderont l'accès à leurs marchés à des

fournisseurs de services étrangers, assortir un tel accès de conditions. Conformément à ce principe de libéralisation progressive et à ses objectifs de politique nationale, le Nigeria a pris des mesures importantes dans l'ouverture de son économie, en particulier dans le secteur des services.

L'AGCS est donc censé favoriser le développement et les pays développés sont censés prendre des mesures pour promouvoir la participation des pays en développement en ouvrant à ces derniers les secteurs et les modes de fourniture dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Malheureusement, la situation n'est pas encourageante et on n'a pas assisté à une ouverture aux pays en développement des secteurs et modes de fourniture présentant un intérêt pour ceux-ci, mode 4 compris. Par conséquent, les pays en développement ne participent pas pleinement au commerce des services et n'en tirent pas vraiment parti. Cette question devra faire l'objet d'un débat au cours du présent cycle de négociations sur les services au niveau de l'OMC.

La participation des pays en développement au commerce des services pourrait, à mes yeux, être favorisée si certaines conditions étaient satisfaites, à savoir:

- i. Ouverture par les pays développés des secteurs et modes de fourniture dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement;
- ii. Apport d'une assistance technique ciblée pour pallier certaines contraintes de capacité affectant plusieurs pays en développement dans le commerce des services;
- iii. Aider les pays en développement à préparer leurs offres initiales et leurs offres révisées;
- iv. Les recommandations du Conseil des services de l'OMC au Comité des négociations commerciales (TNC), au Conseil général et à la Sixième conférence interministérielle devraient comporter des mesures concrètes afin d'aider les pays en développement à participer au commerce des services;
- v. Le rythme des négociations sur les services au sein de l'OMC devrait être de nature à prendre en compte les besoins et les contraintes des pays en développement;
- vi. Il convient d'établir un équilibre entre l'accès au marché et les composantes réglementaires des négociations de l'OMC;
- vii. Le problème des subventions accordées à certains fournisseurs de services par les pays développés constitue un obstacle à l'établissement de conditions égales pour les fournisseurs de services des pays développés et des pays en développement. Ce point devra être abordé lors des négociations relatives aux règles applicables aux subventions;
- viii. Des clauses de sauvegarde d'urgence pourront également être instaurées lors des négociations afin de procurer aux pays en développement des «soupapes» ou des «filets» de sécurité leur permettant de faire face à des flux importants de services prestés par des fournisseurs de pays développés ou pour pallier les menaces ou les préjudices matériels pour leur propre secteur des services;
- ix. Il faut étudier la possibilité d'instituer ou de développer un «visa de l'AGCS» pour faire face aux problèmes de visas, de permis de travail et aux autres problèmes administratifs auxquels est confrontée la circulation des personnes physiques qui fournissent leurs services par delà les frontières nationales. Il faut également qu'une coopération plus étroite s'instaure entre les autorités commerciales et les autorités en charge de l'immigration;
- x. Il convient également de passer des Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) concernant les qualifications et les normes qui peuvent entraver le commerce des services;
- xi. Enfin, il est nécessaire de mener des études sur l'impact de la libéralisation entreprise par les pays en développement afin d'évaluer l'impact de la libéralisation passée et la nécessité d'études supplémentaires.

J'estime à cet égard que si ces mesures étaient adoptées, l'AGCS n'en deviendrait que plus propice au développement et profiterait mieux aux pays en développement.

**Mme Paddy Torsney,
Membre du Parlement, Canada**



En tant que pays développé profitant de la fourniture de services étrangers, le Canada est dans une position très inhabituelle. La fourniture de services à distance peut être extrêmement positive pour les pays en développement, en particulier eu égard à l'infusion des communications high tech. Les investissements dans les connaissances et l'éducation, notamment, pourraient favoriser l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement. Cela incite les citoyens instruits à rester dans leur pays d'origine, freinant ainsi l'exode des cerveaux.

Il est intéressant d'entendre parler d'un accès plus grand dans le mode 4 parce que dans certaines régions du monde développé, le problème lié au nombre de personnes qui quittent le monde en développement, qui a désespérément besoin de certains de leurs services, nous préoccupe fortement. Les citoyens des pays en développement se rendent, par exemple, au Canada, qui compte 32 millions d'habitants et où émigrent chaque année environ un quart de million de personnes. Il

arrive que des personnes extrêmement brillantes et mobiles arrivent chez nous et que nous ne sachions pas intégrer leurs services faute de programmes d'accréditation. Certains problèmes doivent dès lors être résolus.

Les permis de travail temporaires présentent des aspects positifs et des aspects négatifs pour les pays en développement. Les aspects positifs concernent l'expérience acquise par les personnes qualifiées. Celles-ci peuvent ainsi ramener de l'argent et des compétences dans leur pays d'origine, et certaines vont jusqu'à utiliser les contacts, l'argent et les compétences acquis, par exemple, en Amérique du Nord, pour créer une entreprise dans leur pays d'origine qui va contribuer au travail qu'ils effectuent en Amérique du Nord. Les aspects négatifs pour le monde en développement concernent la perte de talents. Il est fréquent que les économies ne reconnaissent pas les compétences. Les pays développés se doivent donc d'accréditer ou de reconnaître l'accréditation de ces personnes, ou d'améliorer leurs compétences très rapidement pour éviter, comme c'est le cas au Canada, que des ingénieurs ou des médecins se retrouvent chauffeurs de taxis. Il s'agit d'une perte de ressources humaines pour les deux pays.

Les pays en développement vont devoir investir de façon considérable dans l'enseignement primaire, mais aussi secondaire et post-secondaire. Quant aux pays développés, il va falloir continuer à investir et à apporter une valeur ajoutée dans le secteur des services et prévoir des investissements qui se distinguent sur le plan de la responsabilité sociale des entreprises.

Les principaux domaines présentant de vraies opportunités pour le secteur des services sont les centres d'appel et les investissements en technologie de pointe, mais aussi l'accès aux services financiers. Les domaines comme les assurances et le financement, l'amélioration de la transparence et de la fiabilité des services bancaires, la garantie de la concurrence, en particulier lorsqu'il existe des systèmes d'assurance ou bancaires publics qui n'offrent pas toujours les technologies les plus modernes ou les meilleures, amélioreront les opportunités des petites et moyennes entreprises des pays en développement.

Des investissements mineurs peuvent produire des gains considérables. Il y a une véritable chance à saisir en investissant dans le secteur des services, généralement considéré comme relativement sain, contrairement à l'industrie manufacturière. Il arrive que des unités de production quittent l'Europe ou l'Amérique du Nord, des unités qui, si elles ont été créées cette année, ne satisfont pas à nos normes environnementales mais qui peuvent être empaquetées, transférées et réimplantées dans un pays en développement, où les normes ne sont pas les mêmes et où les entreprises peuvent échapper aux conséquences liées au fait qu'elles produisent à un niveau moins respectueux de l'environnement. Le secteur des services est donc relativement sain, il offre des opportunités en ce qui concerne les nouveaux investissements et les nouveaux secteurs de nos économies, les services financiers, les centres d'appel et il permet plus particulièrement de créer des services dans des zones rurales connaissant des taux de chômage élevés.

Par exemple, les provinces de l'Est du Canada étaient autrefois très agricoles et éloignées. Jusqu'à ce qu'un investissement énorme soit réalisé dans le secteur des télécoms, ce qui a eu des conséquences positives pour l'ensemble de la communauté,

essentiellement axées sur l'amélioration de l'éducation et des opportunités et la création d'un marché à créneaux dans le domaine des centres d'appel. Ce secteur offre de grandes possibilités. Je note que notre projet de déclaration ne contient que deux références au secteur des services étant donné les références plus nombreuses à l'agriculture. Il s'agit pourtant d'un domaine qui pourrait produire de véritables avantages qui profiteront au monde en développement comme au monde développé.

Discussion sur le commerce des services dans une perspective de développement

Mme Yasuko Ikenobo – Japon

Le premier point que je voudrais aborder concerne la contribution potentielle du commerce des services au développement. Un secteur des services efficace et productif est indispensable pour améliorer la qualité de vie d'un pays et la compétitivité du secteur manufacturier. L'industrie des services revêt donc une importance de plus en plus grande pour les pays développés et en développement. Le deuxième point concerne le commerce transfrontalier. Étant donné les progrès rapides enregistrés dans les technologies de l'information et de la communication, la fourniture de services par delà les frontières nationales est plus aisée que jamais. L'externalisation est devenue une pratique courante dans beaucoup de domaines. Certains s'inquiètent des conséquences éventuelles de l'externalisation à l'étranger sur le marché de l'emploi local. Cela vaut également pour le Japon, qui externalise de plus en plus vers la Chine, l'Inde et d'autres pays.

Le Japon est favorable à une évolution vers la libéralisation car la constitution d'un marché de l'externalisation solide augmenterait non seulement la valeur de l'économie japonaise, mais favoriserait également le développement des pays de destination, ce qui profiterait, à terme, à l'économie tout entière. De ce point de vue, la dérégulation est particulièrement importante dans des domaines tels que les services informatiques, les télécommunications et la finance. Troisièmement, la circulation des personnes soulève des problèmes épineux, comme les conséquences sur la politique d'immigration et le marché de l'emploi local, des domaines directement liés à la vie d'un pays. Les pays en développement en particulier considèrent cela comme un problème épineux. La circulation des personnes joue cependant un rôle majeur dans la stimulation de l'économie mondiale, en transférant la technologie des pays développés vers les pays en développement. Quatrièmement, si l'on veut conclure le cycle de négociations de Doha, des débats complémentaires doivent être organisés qui font intervenir tous les acteurs concernés, notamment les ONG locales et étrangères. Dans les négociations sur les services, la date limite de dépôt des offres révisées est fixée à mai 2005. Je propose que nous encourageons, en tant que députés, nos gouvernements respectifs à déposer de meilleures offres afin de faire progresser davantage les négociations.

Mme Jitra Yooprasert – Thaïlande

Outre la question de l'agriculture et du commerce des services, la facilitation et l'assistance technique sont également des matières importantes. À cet égard, nous saluons le lancement des négociations sur la facilitation des échanges et acceptons de travailler avec le gouvernement pour faire avancer ces négociations à l'OMC. Ces négociations doivent tenir compte du principe du traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Nous sommes conscients que la facilitation des échanges joue un rôle déterminant en permettant de retirer tous les avantages d'une libéralisation commerciale accrue. L'instauration de règles multilatérales plus claires en matière de facilitation des échanges entraînera dès lors une plus grande confiance, de moindres coûts et des délais moins longs et offrira aux secteurs et aux entreprises des conditions d'importation et d'exportation plus compétitives. En ce qui concerne la Thaïlande, nous appliquons déjà différentes activités liées à la facilitation des échanges, à savoir la circulation des biens, les normes, la circulation des entrepreneurs et le commerce électronique. Nous sommes convaincus que ces activités engendreront une plus grande harmonisation et une simplification des règles et des procédures douanières. Nous invitons l'UE à maintenir et à accroître ses mesures de renforcement des capacités, qui devraient comprendre des programmes destinés aux parlementaires et visant à renforcer leur rôle dans les négociations commerciales. En tant que parlementaires, nous espérons sincèrement parvenir à des résultats importants, outre dans l'agriculture et dans l'accès au marché non agricole, dans le domaine des services et des règles d'ici la Sixième conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong en décembre 2005. Des progrès sont essentiels dans cette matière dès lors qu'ils permettront de faire progresser les négociations dans d'autres matières.

Mme Erika Mann – Parlement européen

J'aimerais évoquer l'incroyable triomphe de l'Inde. L'Inde est brillante dans la circulation des personnes, en termes techniques, dans le mode 4, mais l'Inde est également brillante dans l'externalisation. Il ne faut pas oublier que chaque expérience d'externalisation engendre un apport dans les pays où les entreprises s'installent. J'aimerais que nos collègues indiens nous expliquent pourquoi. Quelle est la principale raison à l'origine de cela? Ensuite, le gouvernement indien a-t-il jamais pris, avec l'appui du Parlement, une décision claire pour encourager cela? Pourquoi cela fonctionne-t-il tellement bien en Inde et pas dans d'autres pays?

M. Ivan Valente - Confédération des parlements des Amériques

Il est important de mettre l'accent sur le fait qu'il ne s'agit pas ici d'une réunion de diplomates axée sur les relations commerciales, ni d'une réunion de représentants du pouvoir exécutif de différentes nations. Nous représentons les intérêts des citoyens. Nous représentons la souveraineté nationale et la vie dans la dignité de nos populations. Nous nous exprimons en faveur de politiques de bien-être pour nos populations. Nous ne représentons pas les intérêts des entreprises à but lucratif. C'est pourquoi l'équité et la justice doivent l'emporter dans cette assemblée et dans le commerce entre les populations. Nous devons poursuivre ces objectifs. Le discours du représentant du Royaume-Uni, bien que plutôt provocateur, était important en ce qui concerne le manque de confiance observé dans les pays en développement. À propos de la privatisation, celle qui a eu lieu en Amérique latine a été une véritable catastrophe pour ces pays. En Argentine, au Brésil et dans d'autres pays, la qualité des services publics s'est détériorée. Le prix des services publics a augmenté. Il est essentiel qu'en matière de commerce, il ne soit pas permis d'ouvrir à la concurrence des matières réservées à l'État, comme l'éducation et la santé. C'est le rôle de l'État de fournir un enseignement de base et de construire des universités afin d'assurer le bien-être et le développement du pays. Ces services ne doivent donc pas être en jeu. Les réunions de l'OMC, et les réunions parlementaires en particulier, doivent indiquer clairement que les décisions importantes qui ont des conséquences sur la vie des populations peuvent et doivent être prises par voie de plébiscite ou de référendum. Ces questions ne peuvent pas être abordées par les négociateurs commerciaux uniquement. Il est essentiel que les pays du tiers monde disposent d'un mode de négociations internationales différent. Il n'y a pas de libre-échange et de commerce équitable pour le moment; il n'y a pas d'égalité, pas de justice. Nous devons mettre au point un autre modèle pour les négociations internationales, un modèle qui permette aux pays les moins avancés d'accomplir des progrès.

M. Yibine Hou – Chine

Je partage entièrement l'avis des autres représentants en ce qui concerne les inquiétudes des membres des pays en développement dans les négociations sur les services. Les négociations sur le commerce des services sont devenues de plus en plus importantes depuis le lancement, en 2001, du cycle de négociations de Doha. Étant donné les différences de développement économique entre les pays, les différentes économies ont des points de vue différents en ce qui concerne la présentation des services au niveau international, la compétitivité, le commerce international et le processus de mise en œuvre de la libéralisation du commerce des services. Par conséquent, la Chine estime toujours que, dans les négociations sur le commerce des services, les membres des pays développés doivent être particulièrement attentifs aux secteurs et aux modes de fourniture, en particulier la circulation des personnes physiques, domaine qui présente un intérêt à l'exportation pour les membres des pays en développement. En ce qui concerne les demandes faites aux pays en développement, les membres des pays développés doivent être attentifs aux difficultés comme le manque de capacité de supervision, un problème rencontré par les membres récents. Les membres des pays développés doivent offrir une assistance technique plus grande aux membres des pays en développement afin de les aider à tirer parti de l'ouverture de leurs marchés. En renforçant par exemple le système juridique afin d'améliorer la législation concernée et de créer un meilleur environnement pour l'ouverture du marché des services. Les parlements doivent également améliorer la transparence de la législation nationale.

M. Jimmy N. Angwenyi - Kenya

J'aimerais aborder la question du mode 4. Il est bien connu que la seule manière de lutter contre la pauvreté, en particulier dans le monde en développement, consiste à offrir des possibilités d'emploi dans ces pays. Nous savons que le mode 4 concerne uniquement la fourniture de services. En réalité, même pour la fourniture de services, des conditions strictes existent, qui la rendent protectionniste. L'OMC déclare que l'un de ses objectifs est de réduire la pauvreté. Pour mettre fin à la pauvreté, l'OMC doit dès lors faire en sorte de créer des emplois pour les habitants du monde en développement surtout. Cela peut se faire en créant un mécanisme permettant à des travailleurs, manuels ou intellectuels, d'émigrer pendant une période déterminée vers des régions où leurs services sont nécessaires. Si cela devait se faire, on ne verrait plus ces scènes où des personnes essaient de traverser la Méditerranée ou encore où des Mexicains ou des Cubains essaient de se rendre de façon secrète en Amérique, au péril de leur dignité humaine et quelquefois de leur vie. Si cela devait se faire, tout le monde serait gagnant; d'un côté, les pays développés, qui obtiendraient les

services dont ils ont besoin, et de l'autre, les pays en développement, où les gens obtiendraient des emplois. J'exhorte l'OMC à examiner cette matière de près et à classer toutes les formes de main-d'œuvre, manuelle, intellectuelle ou professionnelle, et à fixer des conditions pour que cette main-d'œuvre puisse être employée partout dans le monde de façon libéralisée.

M. Su-Chan Chae – République de Corée

J'aimerais attirer votre attention sur une question de développement importante pour la paix et la prospérité en Asie orientale. La Corée du Nord reste l'une des économies les plus fermées de la planète. Ses industries sont dès lors dans un état de quasi-débâcle. Récemment, la Corée du Sud et la Corée du Nord ont commencé ensemble à développer un projet industriel, en Corée du Nord. Dans cette région particulière, le directeur de chaque entreprise sera sud-coréen. Les Sud-Coréens apporteront la technologie et le capital, tandis que les Nord-Coréens apporteront la main-d'œuvre. Ce projet permettra non seulement aux Nord-Coréens de faire connaissance avec l'économie de marché, mais il réduira également fortement les tensions militaires dans la région, étant donné sa situation stratégique. J'aimerais apporter une modification au paragraphe 12 de l'actuel projet de déclaration finale, aux termes de laquelle ce projet mérite un traitement favorable dans l'application des règles d'origine.

M. Ramon Dario Vivas Velzco - Venezuela

S'agissant de la question des services, nous sommes absolument d'accord avec l'idée du représentant de la Confédération des parlements des Amériques. En ce qui concerne le Venezuela, la libéralisation et la privatisation de services tels que les services financiers, le tourisme ou la santé constitue une grave menace pour nos autorités et nos lois constitutionnels ainsi qu'une menace pour les politiques gouvernementales en faveur du développement. Les conditions évoluent et le gouvernement doit être capable de s'adapter. Les transferts commerciaux de services publics tels que la santé et l'éducation menacent les droits fondamentaux des citoyens. Pour le gouvernement vénézuélien, les pays doivent libéraliser leurs services, mais en harmonie avec le développement national et non parce que des traités internationaux les y obligent. Il faut dès lors prévoir un filet de protection et une libéralisation restreinte, sans quoi certains groupes, notamment les secteurs plus pauvres de la population, ne pourront pas avoir accès aux services publics tels que la santé, l'éducation, la justice et la sécurité. Dans les négociations sur les services, les investissements, la concurrence et la facilitation des échanges doivent être liés aux ressources nationales, qu'elles soient énergétiques ou industrielles. Le gouvernement vénézuélien a inscrit dans sa Constitution la nécessité de gérer ces ressources étant donné leur importance publique stratégique. Cela s'applique également dans le cadre des négociations et des traités internationaux. Ces ressources ne peuvent pas faire l'objet d'un quelconque processus de libéralisation, de déréglementation ou de privatisation, qui réduirait les droits souverains du gouvernement de développer son propre pays de la meilleure façon possible. Nous ne partageons pas les idées inscrites dans le projet de déclaration. Parmi celles-ci figure l'expansion du commerce des services. Nous désapprouvons totalement l'inscription dans ce document d'une référence au commerce des services parce que nous estimons que cette question relève des États souverains. N'oublions pas que chaque État possède des droits souverains propres.

M. Johann Moser – Autriche

Tout d'abord, notre collègue anglais a évoqué les exemples négatifs et positifs de libéralisation et de privatisation. Il s'agit d'un élément important. On a également parlé du fait que la libéralisation peut provoquer un exode des cerveaux. Ensuite, outre l'exode des cerveaux, les professionnels de la santé ont également tendance à s'expatrier, ce qui peut entraîner une très grave érosion sociale dans les pays d'origine. Nous devons dès lors tenir compte de cela dans nos réflexions et adopter une approche très prudente à l'égard de ces phénomènes. Troisièmement, l'OMC n'est pas seulement une organisation commerciale; elle doit agir en coopération avec l'OIT à Genève, car alors seulement, nous serons en mesure de créer un développement véritablement harmonieux. Je terminerai par une question à notre collègue indien. En tant qu'économiste et homme politique, j'aimerais lui demander si l'économie nationale indienne sera en mesure de poursuivre le processus de développement industriel. Étant donné l'évolution normale: l'agriculture puis l'industrie et ainsi de suite, serez-vous capables de suivre ou de sauter ces deux étapes pour directement devenir une économie de services? La demande intérieure dans ces matières n'est-elle pas insuffisante? Ne pourriez-vous pas vous en servir pour développer l'économie nationale également?

M. Dharmendra Pradhan – Inde

Étant donné l'intérêt du mode 4 pour des pays en développement comme l'Inde, nous avons, avec d'autres pays, participé de manière active au développement d'un consensus général sur les questions liées au mode 4, attirant ainsi l'attention de tous les pays membres sur cette question. Ensemble, avec des pays aux vues similaires, nous avons présenté un document relatif à une proposition de libéralisation du mode 4 dans le cadre des négociations de l'AGCS en juillet 2003. Ce document aborde différents obstacles en matière de libre circulation des personnes physiques,

comme les procédures d'immigration, les examens des besoins économiques, la non-reconnaissance des qualifications, etc. Il propose également plusieurs mesures correctrices, comme des catégories spécifiques telles que les transferts interentreprises, les prestataires de services contractuels et les professionnels indépendants. Un autre nouveau domaine important pour les pays en développement comme pour les pays développés dans les négociations liées à l'AGCS, où il existe un grand avantage comparatif et un grand potentiel, est la fourniture transfrontalière de services, en particulier par voie électronique, le mode 1. L'ensemble des services informatiques et autres, comme les centres d'appel, les services médicaux, seraient couverts par ce mode. Pour résumer, notre objectif est d'assurer une libéralisation progressive des services et d'accroître la participation des pays en développement au commerce mondial. Les membres doivent collaborer pour permettre aux prestataires de services d'offrir leurs services sur les marchés étrangers, que ce soit à partir de l'étranger, comme dans le mode 1, ou par le biais de la circulation temporaire de personnel de service, comme dans le mode 4.



M. Abdelwahab Osman – Soudan

Il existe un lien très étroit entre les services, le commerce et la production. Les services, la production et le commerce sont par ailleurs également liés à la technologie et à la technologie de l'information, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Le fait d'ouvrir le marché financier sans préalablement préparer les pays en développement peut, dans certains cas, entraîner une catastrophe économique. Plusieurs exemples illustrent ce phénomène, en particulier en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Il en va de même de la libéralisation du commerce. Si nous ne préparons pas d'abord les économies des pays en développement à la libéralisation du commerce et à leur ouverture à d'autres marchés, la concurrence sera déloyale et inégale. Les pays développés et leurs institutions financières et de production sont capables de s'adapter à la libéralisation. Les pays en développement, en revanche, doivent d'abord acquérir cette technologie.

Une sucrerie a été ouverte au Soudan en 1972. Quatre entreprises ont tenté d'obtenir ce contrat: une entreprise allemande, deux britanniques et une française. Ces quatre entreprises ont fusionné pour n'en former qu'une parce que les exigences en matière de concurrence et d'ouverture aux marchés étrangers passent par un important poids financier et la capacité d'acquérir la technologie nécessaire. Dans les pays arabes, par exemple, le total des actifs de l'ensemble des banques est de loin inférieur à ceux détenus par une seule institution financière au Japon ou aux États-Unis d'Amérique. Comment, dès lors, les institutions financières de ces pays sont-elles censées affronter la concurrence des puissantes institutions financières du monde développé? J'aimerais poser une question au représentant indien. Il a dit que l'Inde a enregistré d'importants progrès dans le domaine de la technologie et en particulier des logiciels. Pourrait-il donner des conseils aux autres pays en développement et éventuellement même aider ces pays pour leur permettre de profiter de la technologie et de l'expérience de l'Inde?

Mme Cornelia September – Afrique du Sud

Lorsqu'on a commencé à parler du commerce des services à l'OMC, il a été précisément dit que sans une circulation dans l'agriculture, on ne pouvait pas avoir une circulation dans le commerce des services. Par conséquent, tandis que nous abordons cette question et que nous allons de l'avant pour déterminer la façon de nous engager dans de nouvelles

négociations sur le commerce des services, nous devons veiller à adopter une approche prudente en ce qui concerne les négociations futures sur cet aspect. L'approche axée sur le développement dont nous devons nous rappeler dans le commerce des services doit être le principe directeur tandis que nous progressons. Pour l'Afrique du Sud, notre point de départ est que les services publics et les autres services d'intérêt général reflètent des objectifs de politique publique déterminés de façon démocratique, et ceux-ci ne doivent pas être mis en péril par la concurrence du secteur privé dans le cadre des disciplines de l'OMC. Nos questions au Canada sont dès lors les suivantes: que pensez-vous de l'exclusion des services publics, notamment ceux fournis par les niveaux de gouvernement infranationaux? Nous demandons cela en particulier eu égard à la majorité des pays développés qui avancent que notre programme est un programme destiné à venir à bout du sous-développement, à venir à bout et à éradiquer la pauvreté, à créer un développement économique, etc. Notre question au RU et à l'Inde; pensez-vous que l'aspect lié au commerce des services soit le cadre idéal pour discuter des mauvaises normes du travail et d'une participation totale de l'OIT?

M. Haydar Murad – Jordanie

Le commerce des services est d'une importance extrême et représente une grande part de notre PIB, une part plus importante que le commerce de marchandises. Le secteur des services emploie un grand nombre de personnes dans notre pays. Il faut dire que la situation varie d'un pays à l'autre. Il faut dès lors procéder à un examen attentif, un examen qui doit être réalisé par chaque pays pour chacun de ses secteurs. Cela passe par des études techniques et des enquêtes, en particulier sur la question des petites entreprises dans le secteur des services. Dans beaucoup de pays, celles-ci représentent entre 70 et 80 pour cent des entreprises. La libéralisation pourrait avoir des conséquences négatives sur les populations en l'absence de telles études. Nous devons être particulièrement attentifs à cette question, parce que la libéralisation aura lieu progressivement dans tous ces pays. Chaque pays doit donc commencer dès maintenant à réaliser ces études dans les différents secteurs et à recueillir des suggestions afin de prendre connaissance de tous les aspects de ce secteur, que je considère comme l'un des garants du succès dans ces pays. En ce qui concerne la privatisation, les pays en développement ont procédé à des libéralisations dans leurs pays et sont parvenus à libéraliser de grandes entreprises et à maintenir les travailleurs. La libéralisation leur permet d'améliorer la performance de certaines entreprises.

Mme Nyamko Sabuni – Suède

L'agriculture, les produits industriels, les services, la facilitation des échanges, le dumping ainsi que le commerce et l'environnement sont les priorités du programme de Doha pour le développement. La facilitation des échanges est un domaine où tout le monde est gagnant, les pays développés comme les pays en développement. La démocratie est importante, tout comme le respect de chaque personne, notamment le rôle de la société civile, avec le principe du «à chacun(e) une voix». La démocratie doit être considérée comme un instrument dans la lutte pour le développement. Au Parlement suédois, nous tenons à souligner l'importance de la responsabilité commune dans le développement mondial. Les pays développés doivent réduire et supprimer les obstacles au commerce et offrir un meilleur accès aux importations provenant des pays en développement. Nous sommes disposés à soutenir les réformes du secteur public et le respect de l'État de droit. La transparence dans le secteur budgétaire et la lutte contre la corruption sont des éléments importants. Tout comme la libéralisation du marché, la bonne gouvernance, tant dans les pays développés que dans ceux en développement, est un volet très important de la démocratie, à l'instar du respect des droits humains, de l'État de droit, des élections libres et des droits de la femme.

M. Mohamed Tom – Soudan

Le commerce des services est très différent du commerce agricole car dans l'agriculture, les pays en développement possèdent des produits et sont en mesure de les échanger avec d'autres pays. Le problème avec les services, en revanche, est que les pays développés sont en avance dans ces secteurs par rapport aux pays en développement. Il s'agit dès lors d'un commerce qui va du Nord vers le Sud et pas dans le sens contraire. Aucun service provenant du Sud n'est exporté vers le Nord. Nous devons prendre en compte les besoins des petites entreprises car dans les secteurs bancaire et des services, il existe de grandes multinationales qui contrôlent ces secteurs. Si nous ne tenons pas compte des différences, les pays et les entreprises du Nord bénéficieront d'une hégémonie et d'un contrôle absolu sur le Sud, sans aucun avantage pour les pays en développement. Dans ce domaine, l'OMC, les Nations unies et ses organes ainsi que les institutions de Bretton Woods doivent se coordonner et mener des campagnes pour former les gens dans les pays en développement afin de préparer ces pays et de les amener au niveau qui leur permettra de faire du commerce et des échanges avec les pays développés sans en pâtir. Si nous persistons dans la voie suivie jusqu'à présent, il n'y aura aucune retombée positive pour les pays en développement et il n'y aura plus d'entreprises susceptibles d'être renforcées à l'avenir, qu'il s'agisse du secteur des télécommunications ou des autres secteurs. J'aimerais dès lors que le délégué canadien nous parle plus longuement de la façon dont nous pouvons renforcer les petites entreprises pour éviter qu'elles ne soient dépassées par les grandes multinationales.

Baronne Hooper – Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mes questions s'adressent plus particulièrement à Paddy Torsney, la représentante canadienne. S'agissant des services high-tech qu'elle a évoqués, par exemple le marché à créneaux des centres d'appel, ils représentent manifestement une nouvelle opportunité pour les pays en développement et pourraient présenter un avantage considérable pour les pays développés. Ces services permettent par ailleurs d'éviter aux personnes de devoir quitter leur environnement d'origine pour saisir ces opportunités. Reste que dans ce secteur particulier, il est très difficile de parvenir au libre-échange et au commerce équitable. Par exemple, les pays dont la langue nationale, ou la lingua franca, est également une langue internationale possèdent déjà un avantage indu. Par conséquent, la représentante a-t-elle connaissance d'un système capable d'équilibrer l'avantage dont jouissent certains pays? Ma seconde question concerne l'exemple de la secrétaire longue distance ou instantanée située dans un fuseau horaire différent que vous avez évoqué. Il s'agit effectivement d'une possibilité intéressante, mais je crains que cela ne puisse également avoir des conséquences sociales. Ce type de relation doit en effet avoir un impact relativement déshumanisant étant donné l'absence de rapports en face à face entre les collaborateurs. La représentante a-t-elle dès lors connaissance d'éventuelles recherches dans ce domaine afin d'examiner ces conséquences sociales?

M. Enrique Barón Crespo – Parlement européen

Au sein de la commission du commerce international du Parlement européen, que je préside, nous avons le sentiment, en tant que principale puissance commerciale dans cette partie du monde, qu'il est extrêmement important d'inclure la question du commerce des services dans le programme de Doha. Nous devons prendre des mesures en faveur des quatre modes différents, des modes interconnectés. La question des services d'intérêt général est un pilier important dans le débat sur la Constitution européenne qui a été adoptée et est en cours de ratification. L'inclusion des services publics était un élément important sur le plan de l'adoption finale de la Constitution. Concernant la question de l'immigration, nous pensons également que nous devons organiser la politique d'immigration de sorte que cette activité ne soit pas laissée entre les mains des mafias qui exploitent les êtres humains. L'Union européenne estime que, étant donné que les déplacements ont essentiellement lieu des pays en développement vers l'Union européenne, nous devons tenter de trouver des approches favorables au codéveloppement. L'exode des cerveaux est un fait. Il ne doit pas être à sens unique. En d'autres termes, ces personnes doivent pouvoir retourner dans leur pays d'origine pour y ramener les connaissances acquises. Cette question est très importante, et cela doit se faire dans des conditions de dignité humaine. Pour terminer, j'aimerais poser une question à l'ensemble des invités. Comment, selon vous, devons-nous aborder la transparence et la lutte contre la corruption? Il s'agit d'un mal que nous devons tous combattre.

M. Paul Crête - Canada

Au Canada, nous pensons que l'offre de services liée au déplacement des personnes peut s'avérer mutuellement avantageuse. En ce qui concerne les personnes munies d'un visa temporaire et qui ont des talents spécifiques, qu'il s'agisse de chefs d'entreprises, de directeurs ou de professionnels indépendants, nous considérons que leur venue dans le but de travailler à court terme présente un intérêt mutuel puisque cela permet ensuite un transfert d'expertise vers leur pays d'origine lorsqu'ils quittent le Canada. Les recherches montrent que ce phénomène entraîne un rendement des capitaux investis pour le pays qui a permis à ses habitants de venir travailler chez nous. Lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine, ils y ramènent en effet les contacts et les compétences acquis ainsi que de nouvelles formes de technologie. Plus particulièrement, des travailleurs saisonniers viennent au Canada en provenance du Mexique et des Caraïbes. Ceux-ci sont disposés à travailler dans des abattoirs, par exemple. Ils ont un visa temporaire pour une durée déterminée et ils savent dès le départ qu'il ne s'agira pas d'un emploi à durée indéterminée. Il s'agit d'une expérience que nous espérons pouvoir poursuivre et nous aimerions envisager d'autres possibilités d'appliquer cela tout en restant particulièrement attentifs à la nécessité de satisfaire les deux composantes de l'équation et pas uniquement de permettre l'exportation de compétences et de talents, un exode des cerveaux à sens unique. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Dr Caroline Lucas – Parlement européen

Certains groupes au Parlement européen ont de grandes appréhensions en ce qui concerne l'inclusion des services dans le programme commercial. Nous craignons qu'une libéralisation des services publics entraîne la privatisation de ces services publics. Je reconnais que ce lien n'est pas automatique, mais l'expérience indique qu'une plus grande libéralisation entraîne souvent, voire habituellement, une plus grande déréglementation et, ainsi, une plus grande privatisation. Deux autres aspects de ce programme nous inquiètent également. D'abord, beaucoup de personnes dans nos pays respectifs s'inquiètent en particulier des conséquences des négociations sur les services, car les services sont étroitement liés à certaines questions délicates en matière de politique et de réglementation internes dans nos pays respectifs. Les discussions sur les services doivent être plus ouvertes et plus transparentes. Nous ne parviendrons à améliorer la confiance dans le système commercial international que lorsque nous serons moins secrets dans ce domaine.

Ensuite, il est important d'éviter d'avoir deux poids, deux mesures. Autrement dit, nous protégeons nos services mais faisons tout pour ouvrir ces mêmes services dans d'autres pays. Nous devons affirmer que chaque pays doit avoir le droit de protéger sa diversité culturelle et de conserver et développer ses services publics de la façon qui lui convient le mieux. Un dernier mot concernant la question des centres d'appel. On a parlé des emplois dans les pays en développement comme l'Inde, où les gens travaillent dans des centres d'appel pour des clients situés dans des pays industrialisés. Nous devons inciter à la prudence dans ce domaine particulier. Je ne pense pas être la seule à penser que ce type d'emploi, pour beaucoup de gens dans les pays en développement, bien qu'il soit sans doute plus rémunérateur que la moyenne, ne remplace pas un travail vraiment durable, un travail qui entraîne une véritable instruction, une meilleure structure de carrière et quelque chose à quoi aspirer vraiment. Il existe un enjeu sérieux dans ce domaine concernant une nouvelle forme de colonisation. J'espère que vous ne pensez pas que le mot est trop fort. Je pense cependant que c'est quelque chose dont nous devons nous méfier et je ne pense pas qu'il s'agisse d'un véritable progrès durable pour l'emploi dans les pays plus pauvres. Peut-être cela constituera-t-il une mesure transitoire tandis que nous allons vers des emplois plus durables, mais honnêtement, si notre vision de l'emploi pour l'avenir est de voir tout le monde travailler dans des centres d'appel, je crains vraiment pour la vie de ces personnes.

M. Issa Rimoni – Jordanie

La fourniture de services par les pays du Nord dans les pays du Sud fait l'objet d'un certain nombre de mesures de sauvegarde, par le biais de lois sur les investissements et d'une modification de la législation dans les pays où investissent les pays du Nord. En ce qui concerne les services financiers, comme les services bancaires ou d'assurance, ces pays demandent la mise en place d'une législation qui protégera ces investissements dans le secteur des services. Cependant, si les pays du Sud devaient tenter d'offrir ces mêmes services dans les pays développés ou les pays du Nord, aucune loi n'existe qui protège ces services. Ces pays sont confrontés à une série d'obstacles dans la législation. L'Organisation mondiale du commerce ne devrait-elle pas tenir compte de cela?

CONCLUSION

Mme Paddy Torsney - Canada

Plusieurs questions et commentaires exprimés méritent une réponse. Le commerce des services représente de bons emplois, innovants, et de bonnes opportunités pour le développement. On a parlé de la privatisation des services publics. En tant que pays voisin de l'Amérique, où le secteur des soins de santé est fortement privatisé, nous sommes très inquiets, les soins de santé et l'éducation étant des domaines très importants pour nous et qui sont généralement du ressort de l'État. Certains aspects de la santé peuvent éventuellement être privatisés, mais il s'agit, d'une manière générale, d'un secteur qui n'est pas ouvert à la privatisation. En ce qui concerne le rôle des membres du Parlement, une partie de la Déclaration aborde la nécessité de faire participer les citoyens ainsi que le rôle des parlementaires à cet égard afin que nos négociateurs obtiennent les meilleures informations possibles et comprennent les préoccupations des citoyens. C'est exactement notre rôle, et nous devons nous efforcer d'obtenir les informations que nos citoyens attendent afin que les négociateurs comprennent le contexte dans lequel ils négocient.

En ce qui concerne les centres d'appel, je serais bien entendu très inquiète si une sorte de colonialisme devait apparaître. On a évoqué les aptitudes linguistiques et la lingua franca du Canada. Dans ma circonscription, il y a une société pharmaceutique, une entreprise allemande qui a investi au Canada et a installé son centre d'appel nord-américain dans ma circonscription parce qu'on y parle couramment l'anglais, le français et l'espagnol. Il s'agit d'un centre d'appel de pointe sur le plan des compétences dont les citoyens ont besoin. Il existe dès lors certains vrais marchés à créneaux. Tandis que nous pensons à l'anglais, au français, à l'allemand et aux autres langues fortement parlées dans le monde, il est également possible, au Soudan par exemple, de doter des régions entières du monde en développement en centres d'appel en langue arabe. Le fait d'implanter ce type d'activité à cet endroit et de prendre de l'avance sur le marché est une occasion à saisir.

Lorsqu'il s'agit de personnes susceptibles de travailler la nuit pour fournir des services, nous devons veiller à ce que des normes de travail et des opportunités existent, et à ce que ces emplois soient convenablement rémunérés et que l'on tienne compte des aspects sociaux. Notre collègue chilien a parlé de la réduction de la pauvreté. L'emploi est le meilleur moyen de réduire la pauvreté, de gagner un salaire. On a évoqué la mobilité des personnes. Le Canada tire énormément parti des personnes qui quittent leur pays d'origine avec un bon niveau d'instruction, résultant généralement de dépenses publiques. C'est là une grande source d'inquiétude, en particulier dans certains secteurs comme la médecine ou l'enseignement, où les gens s'en vont avec toutes ces connaissances et, malgré les envois d'argent temporaires, et donc l'argent qui revient au pays pour instruire la génération suivante ou instruire leurs frères et sœurs, le fait de retirer du

pays cette main-d'œuvre de valeur constitue un véritable problème. Étant donné le nombre de médecins actuellement nécessaires en Afrique pour faire face à certains problèmes extrêmement difficiles, le fait d'aller chercher des médecins sur ce continent est quelque chose qui nous met très mal à l'aise. Nous devons donc faire quelque chose. Je pense que la mobilité peut améliorer la formation à court terme. Nous devons cependant rester très prudents en nous emparant de tous ces talents et éviter de créer une situation encore plus grave sur le plan de l'exode des cerveaux.

Mon collègue canadien a parlé des travailleurs qui venaient chez nous de façon temporaire. Près de ma circonscription, il y a une importante industrie vinicole. La vendange n'est pas une activité qui intéresse beaucoup de jeunes canadiens. Nous faisons dès lors venir des groupes du Mexique ou des Caraïbes de façon temporaire, ce qui leur permet de gagner de l'argent et de subvenir aux besoins de leurs familles. Ici encore, des normes du travail sont en place, de même qu'un processus permettant de garder une trace de ces individus. Nous devons néanmoins nous assurer que, lorsque nous sommes en réalité en présence d'une immigration et non de travailleurs temporaires, nous respectons la diversité culturelle, nous favorisons l'intégration des individus, et nous avons tout mis en œuvre dans notre pays pour permettre aux gens d'y venir et de devenir des Canadiens. Nous devons toutefois être attentifs au nombre de personnes qui viennent de façon temporaire par opposition à celles qui viennent de façon permanente et veiller à ne pas aggraver le problème dans certains pays en développement. Il s'agit clairement d'un véritable enjeu pour le Canada sur le plan de la circulation des personnes, du trafic d'êtres humains et de la possibilité d'exploitation.

Certains secteurs inquiètent plus particulièrement le Canada. Bien que les personnes qui travaillent pour vous en Inde ne soient pas en mesure de vous conseiller à New York sur votre cravate ou votre costume, si ce n'est par vidéoconférence, elles font incontestablement partie de votre équipe et développent leur propre avantage concurrentiel. Le secteur du tourisme est un domaine qui compte beaucoup de centres d'appel aujourd'hui. Les réservations d'hôtels se font dans les Philippines ou dans différentes parties du monde, même pour les chaînes d'hôtels nord-américaines. Au départ, ces personnes travaillent pendant quelques années au centre d'appel, mais elles acquièrent de l'expérience sur la façon de créer et de gérer leur propre entreprise de tourisme et d'atteindre une qualité élevée afin de créer des opportunités dans leur pays d'origine.

Pour terminer, la transparence sur le plan de la réglementation et des secteurs financiers est un bon moyen de s'assurer qu'il existe un accès au financement, en particulier dans les pays où il n'existe pas de secteur bancaire ou des assurances diversifié ou compétitif. Dans certains endroits, la fourniture de services bancaires compétitifs fait une énorme différence en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Chacun de nos pays, en particulier les pays développés, a la possibilité de réglementer certains aspects de cela, mais il s'agit sans aucun doute de quelque chose qui pourrait constituer un grand avantage.

Ce secteur des services nous permet véritablement d'avoir une course vers le haut. Ceux qui aspirent à être président ou Premier ministre dans les pays les plus prospères n'investissent pas dans l'armement ou dans la recherche de ressources naturelles plus nombreuses. Ils investissent dans l'éducation, dans la création d'un marché créatif et innovant, car c'est là que se situe l'avantage concurrentiel. Pour donner un exemple, au Kenya, un investissement énorme a été réalisé dans le secteur informatique, les agriculteurs utilisent des SMS pour avoir accès aux prix des produits et être plus compétitifs et bénéficier d'un avantage dans ce qui constitue un ancien secteur étant donné l'investissement dans un nouveau secteur. J'encourage dès lors les collègues à faire preuve de créativité et à s'assurer que les individus circulent bien d'un pays à l'autre par le biais de l'informatique ou de nouveaux modes de transport et qu'ils mettent en place des secteurs entiers de leur économie dans leur pays d'origine. Cela constitue une véritable opportunité et une vraie course vers le haut, de la meilleure façon qui soit.



de la gauche M. Pal, M. Amosun, Mme McKechin, M. Costa, Mme Torsney

M. Ibikunle Amosun – Nigeria

Nous avons tous reconnu que le commerce des services est très important, en particulier pour le développement de l'économie de tous les pays. Nous avons ensuite reconnu que les problèmes liés au chômage, à la pauvreté seront alors abordés, voire éradiqués. Nous ne voulons pas parler d'une éventuelle réduction de la pauvreté; nous voulons parler d'une éradication totale de la pauvreté. Je suis totalement d'accord avec notre collègue japonais lorsqu'il dit que le commerce des services contribue considérablement au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Concernant la question de la circulation des personnes et des conséquences sur l'immigration nationale, on a vu des cas où les gens quittent leur pays en développement simplement pour se rendre dans des pays développés et, ce faisant, perdent la vie. Qu'est-ce qui est responsable de cela? Je suis certain que la plupart d'entre vous seront d'accord pour dire que les pays développés doivent contourner les règlements, faire des concessions. Nous ne sommes pas dotés des mêmes atouts et personne ne souhaite aller supplier les autres pays, mais nous y sommes obligés étant donné le niveau de développement. Notre parlementaire thaïlandais a plus particulièrement évoqué l'inégalité entre les nations et l'inégalité des règles. À partir du moment où nous ne sommes pas égaux, on ne peut pas s'attendre à ce qu'une règle unique soit imposée à tous les pays et c'est pourquoi il est très important que les pays développés aident ceux d'entre nous qui sont encore en développement.

Chez nous, nous sommes des représentants du peuple. Nous venons ici pour nous assurer que nous avons notre mot à dire. Nos concitoyens veulent voir des actions positives. Nous voulons revenir dans nos circonscriptions respectives et leur dire que c'est ce que nous avons obtenu. Les pays développés ont accepté de nous aider à présent. Nous sommes venus ici pour discuter et nous sommes heureux de constater que certaines de nos suggestions aient été mises en œuvre. Les pays développés doivent au moins accorder certaines concessions, reconnaître le fait que nous ne sommes pas égaux. Nous ne pouvons pas commencer à agir sur la même longueur d'onde et la même fréquence. Nous avons entendu les différents points de vue de certains de nos collègues; le parlementaire britannique a donné quelques exemples de libéralisation réussie dans le domaine des télécommunications et d'échecs dans le domaine de l'électricité. Prenons le cas du Nigeria. Nous avons des gens qui ont acquis une bonne expérience technologique et de bons contacts et qui souhaitent offrir leurs services. Ils ne peuvent toutefois pas le faire, et certains ont recours à des moyens dont les pays développés ne pourraient normalement même pas imaginer que des gens sont disposés à utiliser. Si nous permettons à ces pays en développement d'offrir ces services, ils pourraient tirer des enseignements des pays développés et ainsi rentrer chez eux pour partager cette technologie. Ils rentreraient chez eux et fourniraient les services nécessaires à leur pays d'origine. Lors de la Sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, j'espère que la plupart des questions que nous examinons ici seront favorablement envisagées et que nous ne revivrons pas l'impasse de Cancún, afin que nos citoyens respectifs puissent commencer à ressentir les conséquences positives de nos réunions.

Mme Ann McKechin – Royaume-Uni

On peut dégager plusieurs thèmes communs des contributions qui ont été faites aujourd'hui. Je pense cependant que le plus important est que si nous voulons qu'un accord sur le commerce des services fonctionne, un progrès politique

est nécessaire et il convient de surmonter les mauvaises nouvelles et les mauvais exemples qui se sont produits au cours des dernières années pour en tirer des leçons. Je suis entièrement d'accord avec le délégué sud-africain lorsqu'il dit que nous devons nous assurer que le commerce des services suscite une augmentation nette des emplois de qualité. Cela doit se faire sur la base de normes du travail fondamentales afin d'éviter d'en arriver à une course vers le bas. C'est en effet ce qui s'est passé dans la production agricole, avec une surproduction de bananes et de cacao, par exemple; avec une course vers le bas et où les normes du travail fondamentales sont passées à la trappe. Nous devons veiller à ne pas répéter les mêmes erreurs dans les services.

Les entreprises transnationales se distinguent par leur croissance, une croissance essentiellement liée aux fusions et acquisitions plutôt qu'à une véritable augmentation nette des emplois. Nous devons créer un environnement qui encourage la croissance et le développement. Un exemple récent concerne Unilever en Afrique. L'entreprise s'est en fait axée sur l'ensemble de son système de transport et a formé les chauffeurs, leur a offert de l'aide et une formation en gestion, et les a ensuite aidés à créer leurs entreprises. Elle est ainsi parvenue à aider le monde économique local en Afrique. Ces exemples devraient être plus nombreux et je pense que nous devrions appliquer les meilleures pratiques. Nous avons parlé de la circulation de la main-d'œuvre. L'émigration aux 19^e et 20^e siècles concernait essentiellement des personnes pauvres et peu instruites. Aujourd'hui, en revanche, les pays riches décident pour ainsi dire du type de personnes autorisées à venir dans leur pays, ce qui engendre un exode des cerveaux. Nous devons examiner comme il se doit si les contrôles d'immigration tiennent compte du désir valable des pays en développement d'acquérir de l'expérience et des connaissances dans les pays occidentaux et permettent à cette expérience et à ces connaissances d'être renvoyées dans le monde en développement pour permettre à celui-ci de créer et de développer ses propres services publics.

En ce qui concerne la participation démocratique, si nous voulons regagner la confiance des citoyens, nous devons consolider l'élément démocratique, un élément qui a été ajouté ou que l'on a tenté d'ajouter à mesure que les processus ont évolué dans les négociations commerciales à défaut d'en faire partie intégrante. Nous devons veiller à la transparence dans les négociations, nous devons être ouverts au lieu de cultiver le secret et nous devons développer l'action multilatérale sur des questions telles que la lutte contre la corruption, des questions qui passent par une réglementation du secteur des entreprises. Notre collègue soudanais a demandé ce que j'entendais par les nouvelles formes de propriété. Ce que j'essayais de dire, c'est que l'actuel traitement de l'AGCS repose essentiellement sur le principe de l'entreprise. Il ne prévoit pas de statut égal pour les autres formes de propriété, comme les coopératives ou le secteur à but non lucratif. Il apparaît toutefois, en particulier ici, en Occident, que le secteur coopératif a été un moteur important du développement et de l'industrialisation. Nous devons donc lui conférer un statut approprié afin d'offrir aux gens la flexibilité nécessaire et la possibilité de choisir, ce qui nous ramène à la participation démocratique. Le délégué sud-coréen a cité un exemple pour illustrer la façon dont le commerce peut permettre de réduire les conflits. L'accord doit être plus flexible que restrictif, car nous sommes confrontés à de nouvelles circonstances et à de nouveaux défis.

Enfin, en ce qui concerne les services publics, un grand nombre de délégués ont clairement souligné la nécessité de disposer d'une capacité démocratique pour contrôler les services publics dans le meilleur intérêt des citoyens. Cet élément est primordial et l'AGCS ne doit pas chercher à mettre cela en péril. Le commerce peut produire des avantages, mais il doit véritablement reposer sur une réglementation appropriée, un contrôle démocratique et la capacité d'appliquer la réglementation.

M. Rupchand Pal – Inde

Le nœud de la question dans cette conférence concerne ce que nous avons appris concernant les activités de l'OMC au cours des dernières années. Depuis Seattle, nous essayons de nous dire que nous devons tenir compte des manifestations, qu'elles soient matérielles ou autres. La mondialisation et le mécontentement qu'elle suscite sont des faits concrets. Nous discutons de la façon de dissiper la méfiance, de créer de la confiance, non seulement parmi les pays membres, les pays développés, en développement ou les moins avancés, mais aussi parmi les citoyens, et de la façon de faire participer les parlementaires, qui jouent également un rôle important dans l'ordre des choses. Quand une personne donnée a-t-elle le droit de participer et de fournir des services? Certains pays ont leurs avantages; d'autres ont leurs inconvénients.

L'une des questions qui m'étaient adressées concernait le succès rapide de l'Inde. La première raison est historique. L'Inde est un grand pays sur le plan de la taille de sa population, et nombreux sont les citoyens qui ont un bon niveau d'anglais. On trouve des étudiants indiens en Amérique, à Oxford, à Cambridge, et certains ont obtenu d'excellents résultats et figurent parmi les meilleurs. En Inde, nous avons des instituts de technologie qui sont aujourd'hui reconnus comme étant parmi les meilleurs au monde. Les diplômés anglophones et les diplômés en informatique sont tellement nombreux qu'ils sont en surplus. Ce surplus part à l'étranger, vend ses services et revient ensuite. En Inde, il existe un exode inverse des cerveaux puisque beaucoup reviennent au pays et que d'excellentes entreprises informatiques s'établissent en Inde. Outre ces avantages, l'Inde est un pays qui a très vite créé des lois en matière d'informatique. On

se rend compte que l'Inde est arrivée à un stade où elle pourra très bientôt offrir des services de qualité garantis par une législation sur la cyberprotection.

On a évoqué les conséquences liées aux personnes qui travaillent la nuit étant donné l'avantage suscité par le fuseau horaire – lorsqu'il fait jour en Amérique et nuit en Inde. Ce n'est pas le cas. Nous avons un grand nombre de centres d'appel et nous avons nos propres lois. Si une discussion doit être organisée, l'Inde a toujours répété que celle-ci devait relever de l'OIT. L'OMC n'est pas l'instance appropriée pour examiner ces questions. Les matières qui n'ont pas de rapport avec l'OMC ne doivent pas venir nous embrouiller et créer des barrières.

Si l'on veut renforcer son économie, il faut grandir. Nous pensons toujours en Inde que l'industrie manufacturière est l'avenir. Le problème du chômage ne peut pas être résolu sans une industrie manufacturière prospère. Le nouveau gouvernement indien a clairement expliqué que l'agriculture figure au premier rang de ses préoccupations politiques. Une étude a été réalisée sur la profession médicale qui révèle qu'un grand nombre d'Indiens fournissent des services médicaux dans un grand nombre de pays développés. Nous n'y sommes pas parvenus du jour au lendemain, nous avions prévu que dans une société de la connaissance, dans un grand pays à la population importante, reposant sur l'agriculture, nous devions utiliser cet outil qu'est l'informatique, et vous devez réussir dans les domaines où nous sommes en retard. L'Inde, comme vous le savez, est un marché en développement rapide, et beaucoup d'entreprises importantes dans le monde, pas seulement dans le domaine de l'informatique, ont exprimé un intérêt et ont déjà commencé à s'installer en Inde. Nous mettons l'accent sur la libre circulation des personnes, le service transfrontalier. Il va de soi que toute externalisation engendre une réalisation à l'interne. Nous précisons que cela doit se faire conformément à notre modèle de développement. Cet aspect doit être déterminé par le Consensus de Washington ou par la prescription d'un organisme particulier. Il doit se réaliser sur la base d'un multilatéralisme non discriminatoire reposant sur des règles et une égalité de conditions, qui respecte et tire parti des avantages d'un pays donné. Il doit favoriser l'avantage mutuel de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des pays développés, en développement et les moins avancés.

Séance interactive avec la participation du directeur général de l'OMC, le Dr Supachai Panitchpakdi

Dr Supachai Panitchpakdi
Directeur général de l'OMC



Je profite de cette occasion pour vous dire à quel point j'apprécie sincèrement le travail réalisé par l'UIP et le Parlement européen. En tant qu'ancien parlementaire, je me rends compte que l'on ne soulignera jamais assez à quel point il est important d'avoir des collègues dans les parlements qui participent aussi étroitement et intensément au processus de l'OMC qui consiste à faire en sorte que le système commercial multilatéral fonctionne pour tous. Nous devons veiller à promouvoir le développement économique dans tous les pays, en particulier dans ceux qui n'ont pas pu participer à l'expansion économique à laquelle nous avons assisté au cours des dernières décennies. Mon objectif a toujours été de promouvoir le processus de multilatéralisme et je suis certain que vous êtes favorables à cela. C'est la seule solution si nous voulons parvenir à un développement économique et social durable. Chaque pays, grand ou petit, doit participer au processus, non seulement pour créer un meilleur accès au marché, mais aussi, parallèlement à cela, pour mettre au point des règles commerciales qui soient justes pour tous. C'est

un principe très important auquel j'adhère depuis ma prise de fonctions. Les défis à venir sont assez impressionnants. Cependant, malgré les moments d'espoir, ou de désespoir, voire les périodes d'impasse pure et simple, nous n'avons jamais cessé de croire dans le processus de négociations commerciales multilatérales.

J'ai également assisté à votre réunion à Cancún. Je n'ai jamais qualifié Cancún d'impasse; il s'agissait, selon moi, d'un avertissement. Pour la première fois, les pays pauvres faisaient entendre leur voix de façon tout à fait claire. Pour la première fois, ils étaient extrêmement unis en exprimant, très succinctement, leur position. Il s'agit là d'un surplus démocratique, et non d'un déficit. Le surplus démocratique était très important à Cancún, à tel point que nous avons quelquefois été pénalisés sur le plan de l'efficacité, mais c'est normal dans le cadre de nos négociations. À Cancún, nous avons donc tiré un grand nombre d'enseignements importants et nous devons dès lors nous fixer la mission très difficile qui consiste à remettre la machine sur les rails.

J'aimerais aborder cette séance sous un angle plus pragmatique. J'ai deux informations à vous communiquer. La première concerne la situation du cycle de négociations et l'atmosphère qui règne à Genève. En d'autres termes, la question de savoir si la situation à Genève est bonne, mauvaise, protégée ou optimiste. La seconde question que j'aimerais aborder est que, en dépit des personnes qui disent parfois «nous progressons, nous y sommes presque», je ne pense pas que nous devons faire preuve de complaisance. Je ne crois pas que nous devons être trop optimistes. Je suis optimiste, certes, mais on ne peut pas exagérer ou sous-estimer la tâche qui nous attend et les problèmes de même que les conflits qui subsistent dans certains domaines de nos négociations. Nous avons encore du pain sur la planche. Prenons le cas de la décision de juillet. Il ne s'agit que d'une décision-cadre, pas d'un protocole final. Par conséquent, nous devons encore développer considérablement l'ensemble de décisions de juillet et beaucoup de chiffres devront être examinés. Nous essayons toutefois à ce stade de préparer le terrain pour que les discussions faisant suite à la décision de juillet puissent avoir lieu en toute connaissance de cause pour chacun, pour que nous puissions évaluer la situation du cycle et nos positions respectives de sorte que, lorsque nous parviendrons au stade final des marchandages politiques, les hommes politiques connaissent avec précision l'objet du marchandage.

En ce qui concerne le premier point, j'aimerais porter quatre éléments à votre attention. Je pense que l'atmosphère à Genève, au lendemain de l'ensemble de résultats de juillet, est, d'une manière générale, relativement favorable à une poursuite des discussions. Les gens ont le sentiment qu'ils se comprennent mieux. J'ai vraiment l'impression qu'ils ont plus de compassion les uns pour les autres également parce qu'ils commencent à comprendre pourquoi nous devons obtenir l'adhésion de chacun, pourquoi nous devons examiner le traitement dit «spécial et différencié», pourquoi certains pays plus pauvres auront plus de mal à adhérer et qu'il faudra dès lors prévoir une sorte de concession ou de

traitement spécial, ce que certains qualifient parfois de «réciprocité qui ne soit pas totale». Ce sont dès lors des éléments qui sont moins abordés dans les autres cycles que dans celui-ci. Je constate par conséquent que l'atmosphère est, d'une manière générale, relativement agréable, relativement positive. Je viens de participer au sommet annuel de l'APEC à Santiago, au Chili. J'y ai rencontré 21 ministres du commerce et certains chefs de gouvernement, membres de l'APEC. Je peux vous assurer que lors de la journée de réflexion des ministres, où ces derniers ont généralement des discussions informelles, l'évolution du programme de Doha pour le développement a été abordée. J'ai le sentiment qu'à Santiago, les ministres trouvaient que nous devions avancer plus promptement, plus rapidement que l'approche prudente que l'on observe quelquefois à Genève. Je parlerai de l'approche adoptée à Genève plus tard, mais le sentiment que j'ai eu était que les ministres eux-mêmes sont disposés à réintégrer les négociations politiques dès que possible. C'est par conséquent avec un sentiment vraiment très positif que je suis rentré à Genève, un sentiment sur lequel nous devons nous appuyer tandis que nos négociations parviennent à maturité.

Parallèlement à cette réunion à Santiago avec les ministres du commerce de l'APEC, j'ai eu l'occasion de rencontrer le commissaire au commerce de l'UE, M. Peter Mandelson, il y a quelques mois d'abord et il y a quelques jours, ensuite. Nous avons tous été très impressionnés parce que, le premier jour de son mandat, il s'est donné la peine de se déplacer jusqu'à Genève pour passer quelques jours avec nous. Nous avons eu différentes formes de réunions, nous avons eu des dîners, des déjeuners, il a rencontré le secrétariat, il s'est entretenu séparément avec moi, avec les présidents de différents organes subsidiaires de l'OMC, avec les présidents des groupes de négociation. Il a ainsi été pleinement renseigné en une journée et demie. J'espère qu'il n'a pas été déçu. Les gens continuent à plaisanter lorsque le premier jour, je suis allé au bureau et, le deuxième jour, lorsqu'ils m'ont vu revenir au bureau, ils disaient: «Vous revenez au travail, comment cela se fait-il? Vous devez aimer votre travail?». J'espère donc sincèrement que ce que M Mandelson a appris à Genève lui a été utile parce qu'il a montré sa volonté politique, la priorité qu'il accorde au PDD; parce que je pense qu'il a vraiment été totalement informé de la situation du cycle. Nous nous sommes concentrés sur les principaux domaines épineux, sur certains problèmes, sur les éventuelles impasses et avons essayé de trouver des moyens de les résoudre. Je vous communiquerai ces éléments lorsque j'aborderai le second thème. Par conséquent, en ce qui concerne le premier point, à savoir l'atmosphère, les choses semblent positives malgré tous ces changements, malgré le sentiment qu'il faudra sans doute du temps pour digérer l'ensemble de décisions de juillet.

Mon deuxième commentaire concerne mon sentiment sur l'actuelle situation à Genève. Malgré ce que disent certains à propos du fait que l'ensemble de décisions de juillet n'aborde pas l'ensemble des intérêts des pays participants, il convient de le considérer comme un accord-cadre, un accord qui aurait dû être en grande partie conclu lors de la réunion de Cancún. Le fait que nous ayons parcouru ces six, sept, huit, neuf mois après Cancún confirme que nous sommes toujours en voie d'aboutir. Nous avons dressé le bilan de notre situation, de nos résultats jusqu'à présent, de ce que nous n'avons pas fait, de ce qu'il nous reste à faire, des domaines dans lesquels nous avons pu obtenir des engagements. Comme vous pouvez le voir, nous avons axé l'ensemble de décisions de juillet sur certains domaines clés parce que nous savons que sans ces fondements dans les domaines de l'agriculture, de la fabrication, des services, du coton, sans la dimension développement, les règles, la facilitation des échanges, le programme de Singapour, sans certaines ententes et certains engagements de base dans ces domaines, nous ne pouvons tout simplement pas progresser. Il y a d'autres domaines dans lesquels nous devons nous engager, comme le commerce et l'environnement, le commerce et le transfert de technologie, les ADPIC, l'enregistrement des vins et spiritueux, la mise en oeuvre. Il y a d'autres domaines que nous n'avons aucune chance d'examiner de façon exhaustive avant juillet mais pour lesquels il nous fallait quelque chose, une avancée pour pouvoir continuer. J'aimerais donc vous dire ceci: ne considérez pas l'ensemble de décisions de juillet comme la fin du cycle. Il s'agit d'un ensemble incomplet car ce n'est qu'un accord-cadre. Il n'a jamais été censé représenter la fin du cycle, il ne s'agit que d'une phase intermédiaire, une partie de notre programme, et je peux vous confirmer que l'ensemble de décisions de juillet a, de loin, dépassé ce que nous avions prévu de faire à Cancún. Dans l'agriculture seulement, le type d'engagements dans les domaines clés du soutien interne, ce qu'on appelle l'harmonisation du soutien interne entre les États-Unis et l'UE, constitue un résultat significatif. La volonté de l'UE de participer à une négociation visant à déterminer une date finale pour la suppression progressive des subventions à l'exportation est sans précédent, remarquable. C'est l'une des raisons d'être de cette organisation depuis de nombreuses décennies. Et voilà que nous y parvenons à présent. Bien entendu, on peut se demander si cela aura lieu dans trois, dans cinq ou dans dix ans. C'est important, certes, mais ce qui est encore plus important, c'est que les gens sont aujourd'hui disposés à fixer une date de fin. On constate également dans l'agriculture que l'apport d'une réduction préalable de 20 pour cent au moment de la clôture du cycle est quelque chose que nous avons mis sept ou huit ans à obtenir dans le cycle d'Uruguay. Aujourd'hui, ce qui a été convenu dans le cadre de juillet, c'est une réduction de 20 pour cent de l'apport juste au moment où nous concluons l'affaire. Ce ne sont là que quelques exemples pour vous montrer que, lorsqu'on critique l'ensemble de décisions de juillet ou qu'on le soumet à un examen attentif, on peut certes avoir des appréhensions dans certains domaines, par exemple l'AMNA ou la fabrication. Mais je tiens à souligner que grâce à cet ensemble, nous sommes à nouveau réunis et sur la bonne voie.



de gauche à droite M. Páez Verdugo, M. Johnsson, Dr Supachai, M. Barón Crespo et M. Sturdy

Troisième point. Ce qui contribue fortement à l'atmosphère à Genève en ce moment, c'est la croissance de l'économie mondiale. Pour l'instant, les avis divergent en ce qui concerne les chiffres exacts, qui varient entre 4, 4,5 et 5 pour cent de croissance économique mondiale en 2004. Mais ce qui est certain, c'est que le taux de croissance de l'économie mondiale en 2004 sera un taux que l'on n'a plus vu depuis trois décennies. J'espère ne pas être trop éloigné de la vérité, parce que ce niveau d'environ 5 pour cent est vraiment exceptionnel et il s'agit d'une véritable performance. Pour l'instant, la situation est très favorable car le taux de croissance est là, même en Afrique. Je sais que la situation en Afrique n'est pas vraiment satisfaisante, mais cette année, au moins, le cours des produits de base a tellement augmenté. Je vois dans la situation partout dans le monde une situation durable, et pas simplement l'affaire d'un temps. Encore une fois, évitons la complaisance, parce que la situation est toujours très fragile. C'est essentiellement dû à la croissance observée en Asie: avec l'arrivée de la Chine; la situation dans la partie Nord de l'Asie, au Japon et en Corée, qui va dans la bonne direction; la reprise de la croissance en Asie du Sud-Est; et l'économie indienne, beaucoup plus performante que par le passé. Je dirai dès lors que c'est essentiellement dû à la situation en Asie et également, en partie, à la situation aux États-Unis. Mais bien entendu, concernant la situation aux États-Unis, les gens se demandent s'il s'agit d'un financement du déficit, si elle sera durable. Quoi qu'il en soit, je parlerai d'une bonne croissance, très positive mais très fragile.

Le dernier point que j'aimerais aborder dans cette partie concerne le discours fait par le commissaire au commerce. Celui-ci s'est en fait concentré sur les points positifs, à savoir que différents groupes à Genève, en particulier les groupes du tiers-monde, ont obtenu de bons résultats et deviennent plus unifiés dans la façon dont ils agissent ensemble pour négocier ou promouvoir leurs intérêts. Cela a quelquefois été inquiétant parce que l'apparition de différents groupes peut constituer une pierre d'achoppement, mais je suis d'accord avec les remarques du commissaire au commerce, selon lesquelles le fait que les différents groupes essaient d'avoir une position commune à Genève est une chose saine. Il y a le G10, G20, G33, G90, les PMA, on voit apparaître toutes sortes de groupes. Cela favorise nos négociations car il serait ingérable d'avoir 148 pays participant en permanence, tandis que lorsqu'il s'agit de groupes, il y a des représentations, et ainsi une gestion plus efficace du processus. Par conséquent, ce que l'on constate maintenant, c'est que les groupes travaillent bien entre eux et les uns avec les autres, et qu'ils sont toujours constructifs. Lorsqu'on travaille dans un groupe, on dispose généralement d'un fondement solide pour une analyse des positions et cela a tendance à conférer au groupe le poids nécessaire dans une négociation.

Passons à la deuxième partie de ce dont j'aimerais vous parler. Si ce que j'ai dit est vrai, qu'est-ce qui nous attend à l'avenir, quelles sont nos chances de réussite au terme du cycle, avons-nous encore du travail devant nous? Je dirai que malgré l'atmosphère positive, les bonnes relations personnelles, l'attitude compatissante, les discussions de groupe etc., les tâches qui nous attendent, le défi est énorme. Permettez-moi de faire cinq ou six commentaires.

D'abord, si l'on se reporte en arrière et que l'on examine l'ensemble de décisions de juillet, le message politique est relativement clair. Nous sommes d'accord sur les principaux engagements du cadre, mais lorsqu'on commence à examiner les détails, lorsqu'on commence à examiner les points plus précis, par exemple, lorsqu'on examine la catégorie verte (car, comme vous le savez, l'Union européenne a fait preuve d'une grande coopération en s'engageant en faveur

de la réforme de la PAC, en transformant les subventions ayant des effets de distorsion des échanges en subventions ayant des effets de distorsion des échanges nuls), sa définition devient assez floue. Il faut dès lors voir ce que l'on entend par catégorie verte. A-t-elle vraiment des effets de distorsion des échanges nuls, aura-t-elle des effets de distorsion des échanges dans certains domaines, comment introduire une certaine discipline? C'est une analyse, un travail technique qui doit être fait. Vous savez que dans l'agriculture, on ne travaille pas toujours avec ce qu'on appelle des tarifs douaniers ad valorem, on utilise des tarifs spécifiques. Nous sommes dès lors en train d'effectuer le travail technique nécessaire pour traduire ces tarifs non-ad valorem en tarifs ad valorem. Il s'agit d'un point important, parce qu'on s'aperçoit très vite que les tarifs ad valorem peuvent être très élevés. Nous devons examiner le contexte des crédits à l'exportation, l'aide alimentaire, les entreprises commerciales d'État, la nouvelle définition de la catégorie bleue, nous devons voir ce l'on entend par produits sensibles, produits spéciaux, sauvegardes spéciales, afin que les engagements liés à l'ensemble de décisions de juillet soient de bons engagements, mais nous avons à présent besoin de spécificité. Cependant, étant donné l'attitude positive et l'engagement total constatés, je ne pense pas que cela soit insurmontable.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir dans l'accès au marché non agricole. En effet, trois points dans l'AMNA – la formule, les accords sectoriels et la réciprocité qui ne soit pas totale – sont encore en suspens. Nous devons donc consacrer plus de temps et d'efforts à cette question et c'est ce que font mes collègues, le président, l'ambassadeur d'Islande, qui met toute son énergie dans cette tâche et nous l'y aidons tous. Mon propre secrétariat a consacré davantage de ressources à ce domaine parce que nous savons que toutes les questions doivent être traitées de façon équitable dans ce cycle. Nous ne pouvons pas simplement dire «avançons le plus possible dans l'agriculture et laissons le reste de côté, cela s'arrangera lorsque nous aurons pris une décision sur l'agriculture». Cela ne fonctionne pas comme cela parce que si nous voulons faire avancer l'agriculture, nous devons progresser dans les services, les règles, le développement et dans les produits. C'est donc ce que nous essayons de faire et cela fait partie du défi.

Dans les services, nous avons 44 offres initiales sur la table, en considérant l'Union européenne comme une entité unique. Si l'on considère l'Union européenne comme 25 entités, environ 68 pays participent au premier cycle d'offres initiales. 68 pays sur 148, ce n'est pas suffisant. C'est décevant. Cela ne correspond pas à ce que l'on peut espérer d'un cycle complet doté d'un programme exhaustif. Par conséquent, nous mettons à présent tout en œuvre pour aider les pays qui souhaitent présenter des ensembles de services mais ne peuvent pas le faire, en particulier nos collègues du groupe des pays en développement, et le Secrétariat est toujours disposé à offrir son assistance. J'espère dès lors vraiment que lorsque arrivera la prochaine date butoir en mai 2005, la participation sera quasi totale parce qu'à ce moment-là, nous devons être en mesure de réviser et d'améliorer toutes les offres et les pays en développement s'attendent bien entendu à des propositions vraiment positives dans le mode 4, la circulation des personnes physiques.

Mon deuxième argument concerne les principaux domaines liés au développement, les «questions de mise en œuvre», les choses dont nous avons hérité du cycle d'Uruguay, le paragraphe 12b, où la mise en œuvre de près de 24 thèmes doit encore être résolue. Je dois vraiment demander le soutien accru des gouvernements, parce que si le cycle progresse sans résoudre les questions de mise en œuvre, je crains que ces questions finiront par nous faire échouer et on pensera que nous avons débattu de la mise en œuvre pendant des années. Nous devons être plus explicites dans nos efforts de développement. Non pas parce que ce cycle est baptisé «Programme pour le développement», mais parce qu'il s'agit d'un cycle exhaustif, d'un cycle dans lequel nous voulons que les questions de développement soient abordées de façon exhaustive dans l'agriculture, dans l'AMNA, dans les services, dans le coton, dans tous les domaines. Nous devons donc nous occuper de cela et avant de passer à d'autres domaines, le Comité du commerce et du développement doit marquer une volonté manifeste. Mon collègue sud-africain, qui préside le CCD, est quelqu'un de sérieux et il a expliqué l'état actuel des choses aux membres. Nous avons 88 propositions liées aux accords dans le cadre de la session spéciale du CCD. Il serait ingérable d'intégrer les 88 propositions dans ce cycle. Nous devons donc mettre de l'ordre dans ces questions si nous voulons pouvoir les gérer. Nous devons mettre de l'ordre dans certaines des questions transsectorielles parce que je comprends le sentiment de certains pays avancés lorsqu'ils doivent aborder la question du traitement spécial et différencié, en ce qui concerne la limite des concessions qu'ils peuvent accorder.

Le troisième argument concerne mon inquiétude à propos du nombre croissant de différends et les questions qui n'ont pas vraiment de rapport avec nos négociations pour le moment mais qui ne contribuent pas à créer le type de climat que j'aimerais voir. Prenons le cas des discussions actuelles sur les textiles. La suppression des quotas sur les textiles, la suppression progressive de l'accord sur les textiles et les vêtements fin 2004 est un signe positif, le signe que nous sommes parvenus à nous débarrasser d'une chose qui est jugée illégale dans cette organisation. C'est donc l'occasion de se réjouir et pas de se dire que le jour du jugement dernier est venu. Nous devons cependant comprendre ces questions, évidemment – certains pays seront positivement affectés et d'autres, négativement affectés. La meilleure chose à faire est donc de continuer à discuter de la façon la plus mature qui soit et je sais que chacun essaie d'apporter sa pierre. Nous continuerons donc à faire cela à Genève.

Lorsque les gens parlent de «cycle gratuit», les pays faisant l'objet d'une ouverture se sont eux-mêmes demandés ce qu'il allait entendre par ce «cycle gratuit». Je pense que cette proposition a été faite dans les meilleures intentions, mais nous devons en définir les limites, qui est concerné et qui ne l'est pas, la façon dont les pays vont être affectés par ce type de discussion. Je ne veux cependant pas que de type de bonnes intentions se traduise par des controverses. Nous devons donc trouver des moyens de faire face à toutes ces questions.

Le quatrième argument est que nous devons instaurer une bonne communication entre le processus de Genève et les capitales. L'un des principaux facteurs de succès lors des négociations de juillet était la pleine participation des principaux membres, des ministères issus des capitales et des ambassadeurs de Genève. Nous devons entretenir ces bonnes relations entre les capitales et le processus de Genève.

Pour terminer, je répéterai ce que j'ai toujours dit: nous nous trouvons dans une phase de nos négociations très difficile et très intense. Les choses dépendront fortement de nos résultats l'année prochaine, jusqu'à Hong Kong. Nous ne disons rien sur Hong Kong parce que nous ne voulons pas que les gens prévoient un programme trop ambitieux, impossible à réaliser. Nous mettrons tout en œuvre pour nous préparer à Hong Kong pour qu'après Hong Kong, nous puissions passer à l'avant-dernière partie du cycle. Des rumeurs informelles disent que si nous obtenons de bons résultats en 2005, nous avons toutes les chances de clôturer le cycle en 2006. Ce qui m'inquiète pour l'instant, outre le cycle proprement dit, c'est la diffusion trop mince de nos ressources étant donné que, tandis que certains pays participent aux complexités des négociations multilatérales, nombreux sont ceux qui participent également à des négociations bilatérales et régionales.

Certains pays participent simultanément à dix négociations, avec des ressources très limitées. Certains pays participent à la signature de mémorandums d'entente et lorsque le moment de la signature est venu, ils doivent trouver des gens pour aller négocier et, si l'on veut que nos règles soient respectées, ces personnes doivent bien sûr négocier avec leurs partenaires bilatéraux ou régionaux les domaines d'intérêt substantiel devant être couverts. Toutes ces questions pourraient très bien être traitées dans le cadre du cycle de négociations multilatérales si l'on consacrait des moyens et des efforts suffisants à Genève. Je ne veux pas que le cycle soit retardé, je sais que les gens font toujours remarquer qu'ils concluent dix ou vingt accords bilatéraux ou régionaux, ce n'est pas toujours le cas. Dans certaines réunions à Genève, certains pays me disent qu'ils doivent partir, qu'ils ne peuvent rester que 2 jours au lieu de 5 parce que le lendemain, ils doivent aller à tel endroit pour rencontrer leurs homologues et signer des accords. Ce n'est pas suffisant.

J'ai fait en sorte que les participants restent plusieurs semaines à Genève lors des réunions de juillet pour être certain qu'il y ait une volonté de clôturer l'ensemble de décisions de juillet à Genève. Je veux faire la même chose en 2005. Je veux que les pays envoient toutes leurs missions et leurs hauts représentants à Genève chaque fois, s'ils le peuvent, parce que je viens de terminer la programmation des réunions pour 2005. Il y aura, chaque mois, des sessions de près d'une semaine pour les principaux groupes de négociation, agriculture, produits industriels, services et règlements. Par conséquent, les pays en général, à l'exception des très grands pays qui ont un excédant de négociateurs, ne passeront jamais assez de temps à Genève pour s'assurer qu'ils peuvent participer pleinement. Il s'agit d'un dernier point, absolument crucial. J'ai besoin de tout le monde sur le pont, pour que toutes les ressources soient consacrées à cette négociation qui entrera dans une phase cruciale en 2005.

Discussion avec le directeur général de l'OMC,

Dr Supachai Panitchpakdi

M. Tatsuo Hirano – Japon

Je présente mes respects au Dr Supachai pour ses nombreux efforts dans les négociations de l'OMC. J'ai beaucoup apprécié son discours sur la situation qui entoure les négociations. Son analyse était extrêmement profonde et précise. J'aimerais poser une question concernant les négociations sur l'agriculture en particulier. Comme vous le savez sans doute, le Japon est le premier importateur de denrées alimentaires. Nous avons dès lors fortement contribué au développement du commerce agricole. Nous avons pris des mesures pour réformer notre agriculture. Mais lorsqu'on examine la situation à l'échelle mondiale, il existe vraiment différents types d'agriculture. D'une part, l'agriculture fortement automatisée, à grande échelle, et d'autre part, les exploitants très petits. Certains pays, contrairement à d'autres, ont de la chance au niveau agricole sur le plan du climat et des terres. Certains pays produisent tellement de denrées alimentaires qu'ils exportent leurs excédants. Au 21^e siècle, nous sommes confrontés à des problèmes d'environnement et de population ainsi qu'à la famine et à la faim. Tels sont les problèmes que nous devons aborder. Si nous voulons résoudre ce type de problème, l'agriculture ne doit pas se concentrer dans un nombre limité de pays. Je pense qu'il est important de

permettre la coexistence des différents types d'agriculture. Il s'agit d'une philosophie de base tandis que nous nous lançons dans ces négociations agricoles. Lorsque ce point sera résolu, nous pourrons aborder la question des règles justes et équitables dans le commerce des produits agricoles. En d'autres termes, nous souhaitons corriger l'inégalité et l'injustice dans le commerce agricole. Les questions non commerciales, en particulier la multifonctionnalité, sont les éléments que nous souhaitons privilégier. J'aimerais connaître votre opinion, Dr Supachai, sur la coexistence des différents types d'agriculture et je pense également que nous devons nous efforcer de mieux comprendre les situations qui existent dans chaque pays sur le plan agricole. Par ailleurs, dans un pays comme le nôtre, il est également important que nous puissions préserver notre agriculture pour pouvoir nourrir notre population.

Dr Supachai



La question que vous soulevez a toujours fait partie de nos négociations à Genève. Votre mission a envoyé des représentations à ce propos, et je suis heureux de dire que les parlementaires japonais viennent régulièrement me voir. J'ai plusieurs amis issus de la commission de l'agriculture qui viennent nous voir régulièrement pour nous présenter différents rapports. Je pense dès lors que nous tenons suffisamment compte de votre position, au Japon. Cependant, certains points du programme sur l'agriculture pourraient contribuer à résoudre certains de vos problèmes. Dans ma présentation, j'ai évoqué la nécessité pour les membres de mieux comprendre la catégorie verte parce qu'il s'agit d'un domaine dans lequel nous autorisons certains niveaux de soutien pouvant aider certains pays dans des questions non commerciales. Les membres ont inclus les produits dits «sensibles» dans le programme sur l'agriculture. Étant donné que ces produits sensibles peuvent concerner des questions délicates dans certains pays, c'est un autre domaine dans lequel nous devons probablement négocier si nous voulons parvenir à

une coexistence de différentes formes de production. Nous pouvons également négocier les différents calendriers et le processus de mise en œuvre dans nos négociations sur l'accès au marché et je peux vous assurer que ces dernières seront probablement très ardues et difficiles. C'est un domaine dont on sait que tous les pays vont devoir y participer, non seulement les pays avancés, mais aussi les pays en développement. C'est la raison pour laquelle ce programme sur l'accès au marché peut encore faire l'objet d'adaptations. Outre les produits sensibles, d'autres domaines, comme les produits spéciaux ou les sauvegardes spéciales, doivent encore être étoffés. J'espère dès lors sincèrement que les questions non commerciales dans l'agriculture trouveront une place adéquate dans nos négociations.

M. Einar K Gudfinnsson – Islande

J'aimerais soulever une question très importante pour mon pays. Le Dr Supachai a évoqué, dans son discours, ceux qui sont amis de tout. On peut dès lors sans doute dire que l'Islande est une amie de la pêche, et il est par conséquent plus que naturel que je soulève la question de la pêche et des subventions. Il va sans dire que les conséquences négatives des subventions ont les mêmes caractéristiques dans la pêche que dans les autres secteurs. Elles ont des conséquences négatives, que nous avons souvent abordées en discutant de ces phénomènes dans le domaine de l'agriculture ou dans d'autres secteurs. Elles entraînent une distorsion des marchés; elles encouragent les mauvais investissements, ce qui entraîne à terme une baisse des revenus pour ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche. Je pense cependant que la conséquence la plus grave des subventions dans le domaine de la pêche est leur impact sur le stock de poisson proprement dit, car elles encouragent la pêche irresponsable et entraînent une détérioration des stocks de poisson utiles. C'est un phénomène que nous avons malheureusement déjà commencé à observer et il s'agit dès lors d'un obstacle majeur à l'idée d'une utilisation durable d'une ressource naturelle importante, qui sera l'une des principales sources de protéines à l'avenir. J'aimerais dès lors vous demander où se situe la pêche dans cette mosaïque complexe de discussions qui ont lieu en ce moment.

Dr Supachai

Les règles sur les subventions sont actuellement négociées au sein du groupe chargé des règles. Ce groupe de négociation s'occupe des règles d'intégration régionale, des subventions et des mesures compensatoires, des règles anti-dumping, des recours commerciaux, etc. Jusqu'à présent, je peux dire que ce groupe est parvenu à résoudre les problèmes liés aux accords commerciaux régionaux, des problèmes urgents, selon moi, puisque nous avons franchi une étape il y a quelques mois qui nous aidera à surveiller les accords commerciaux régionaux à l'échelle mondiale. Le groupe a

toutefois également entamé le processus de conclusion d'une entente initiale sur les règles relatives aux subventions et les mesures compensatoires, et il a commencé à examiner les règles sur le recours commercial. Il a commencé à examiner les subventions pour la pêche et, comme vous l'avez dit, la question des subventions dans le domaine de la pêche sera étroitement liée à la protection de l'environnement. C'est l'une des négociations les plus difficiles, car parmi les pays participant de près à ces négociations, certains sont favorables et d'autres, opposés. Je peux vous citer certains de vos voisins ici, dans cette salle, qui n'ont sans doute pas le même avis que vous, en Islande. Pour le moment, nous essayons de trouver le meilleur moyen d'aborder ces questions pour que les amis de la pêche puissent également aborder la question de l'environnement et que les autres puissent également aborder leurs priorités. Il s'agit d'une question délicate pour le moment à Genève et nous avons lancé une discussion.

Mme Erika Mann – Parlement européen

Pourriez-vous nous rendre service et prendre le temps de lire le dernier paragraphe du projet de déclaration. Nous vous demandons en effet de veiller à ce que la Déclaration finale à Hong Kong inclue une phrase qui fait référence aux parlements. Ma question est simple. Nous nous rendons compte, comme vous l'avez si bien expliqué, à quel point le cycle multilatéral est important. Comment voyez-vous et que pensez-vous des accords régionaux ainsi que des multiples accords bilatéraux qui sont signés? Pourriez-vous également nous dire quelques mots à ce sujet? Comment voyez-vous cela personnellement et éventuellement en votre capacité de directeur général?

Dr Supachai

Le collègue qui m'a accompagné de Genève a pris la précaution de me montrer le projet de déclaration avant d'entrer dans cette salle et j'ai donc pu lire le dernier paragraphe. Je vais le relire et je porterai sans aucun doute votre suggestion à l'attention des membres, pour voir si nous pouvons inclure la question des parlementaires dans notre déclaration. J'ai donné mon avis à plusieurs reprises concernant les ACR et les ALE bilatéraux. Sur le plan des principes, je ne vois aucune objection à leur conclusion dans la mesure où ils respectent nos règles de base. Ces règles de base concernent l'obligation d'être ouvert, l'interdiction absolue de se livrer à des pratiques qui accentueraient les pratiques discriminatoires, l'interdiction de constituer une pierre d'achoppement, l'obligation d'être une composante en faveur de solutions multilatérales. Ma première préoccupation concerne toutefois la prolifération des ACR et des ALE. Comme vous le savez, on en compte environ 300 aujourd'hui. À l'heure actuelle, personne n'est compétent pour les surveiller. Nous avons été chargés, il y a quelques années, de constituer un Comité des accords commerciaux régionaux. Nous disposons à présent d'un tel comité, qui relève de la responsabilité du secrétariat, mais il n'a jamais été impliqué de façon active parce que les membres ne le considéraient pas comme l'instance adéquate pour permettre à leurs pairs de discuter leurs engagements respectifs dans les ACR et autres ALE. Par conséquent, ce CACR n'a jamais été véritablement mis à contribution mais, comme je l'ai dit, l'un des progrès dans nos négociations sur les règles dans ce cycle de Doha est la décision prise par les membres de permettre au CACR de faire une expérience en soumettant certains ACR à un examen sous forme d'études de cas.

Le deuxième problème concerne l'insuffisance des ressources. J'ai vu des pays plus petits grever leurs ressources jusqu'à la limite pour pouvoir participer à la fois aux négociations de Genève et à leurs négociations ACR et ALE, qui font intervenir les mêmes personnes. Les conséquences ne se font pas sentir dans le manque de participation, mais bien dans le manque d'intérêt pour notre processus de Genève. Je veux que la primauté soit donnée à Genève, à la solution multilatérale. En juillet, j'ai demandé aux principaux membres d'envoyer leurs collaborateurs à Genève pour plusieurs semaines ou plusieurs mois, si possible. Il ne sert à rien, en effet, de les envoyer à Genève pour quelques jours seulement.

Le troisième problème concerne le fait que certains de ces accords viennent s'ajouter à ceux de l'OMC et personne ne peut nier le fait que cela n'a pas encore été convenu à l'OMC. Bien sûr, lorsque cela se fait en dehors de l'OMC, on peut faire ce qu'on veut et, bien sûr, cela peut s'avérer positif lorsqu'il s'agit de certaines questions non commerciales, mais cela ne signifie pas que l'on fait la bonne affaire, le bon échange.

Quatrièmement, les accords conclus entre des pays très grands et des pays moins grands, ou très petits, doivent être surveillés de près. Le meilleur endroit pour discuter des règles est au sein du cadre multilatéral, car c'est alors que toute une série de personnes pourront produire des règles les plus justes possibles.

Enfin, certains me diront que, malgré ce que je dis, tout le monde prend le train en marche. Je reconnais que si mes voisins concluent des accords avec différents pays et que je n'ai pas l'occasion de faire de même, je penserai que je me trouve dans une position plus faible et je devrai prendre le train en marche. Cet effet boule de neige est vraiment néfaste parce que tout le monde saute dans le train sans savoir où il va. Il peut vous emmener en amont, en aval, dans un ravin, on n'en sait rien. Je suis d'accord pour que des ALE et des ACR soient conclus entre les cycles de négociations commerciales multilatérales. Cependant, dans le cadre des cycles, lorsqu'on participe à un cycle complet, je ne pense pas

que les pays disposent de suffisamment de ressources, parce que je vois la façon dont les choses sont mises en œuvre. Si nous sommes encore en train de discuter des questions de mise en œuvre, cela signifie que l'on connaît des problèmes de ressources et lorsqu'on a parlé des obstacles sur le plan de la fourniture technique liée au commerce, de la capacité, de l'assistance, cela signifie que les pays connaissent des contraintes et qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources.

M. Romualdo Coviello – Italie

J'aimerais tout d'abord remercier le directeur général, M. Supachai, pour son discours et souligner que nous étions également présents à cette réunion utile à Cancún où, finalement, nous avons tenté de conclure un accord et avons produit une résolution complémentaire afin d'obtenir une plus grande flexibilité sur le coton. Heureusement, ce problème a été résolu à Genève. On peut donc dire que les accords des gouvernements se sont réalisés sous d'heureux auspices parlementaires. L'importance de notre travail réside dans le fait que nous sommes l'expression parlementaire de l'Organisation mondiale du commerce et je pense que nous avons besoin de cela, car l'expérience montre la nécessité de jeter une passerelle entre la société civile et le niveau intergouvernemental. Nous aimerions collaborer avec les Nations unies et l'OMC. Le président de la Chambre des députés a déjà souligné la gêne ressentie par l'Europe avec la PAC. En réformant l'agriculture européenne, nous nous efforçons de promouvoir l'idée de multifonctionnalité afin que l'agriculture ne soit pas seulement une question commerciale, mais aussi un domaine lié à l'environnement, au territoire, aux sols, à l'héritage culturel des pays. C'est ce que nous demandons à Genève, que l'on mentionne plus ou moins clairement les origines géographiques des produits autres que les vins. C'est un grand défi pour l'Europe également et je suis certain que le directeur général pourra me répondre à ce sujet, mais sans doute à un stade ultérieur.

M. Boureima Gado - Niger

J'aimerais poser une question concernant le coton et la dimension parlementaire de l'OMC. En juillet, le Conseil général a demandé au directeur général de l'OMC d'entreprendre des consultations avec les organisations internationales. Les institutions de Bretton Woods sont essentiellement chargées de déterminer la façon d'aborder les problèmes de pauvreté et de développement en matière de coton. Ma question est dès lors la suivante: vous avez rencontré la Banque mondiale et le FMI en octobre 2004. Cette réunion concernait-elle la mise en œuvre de ce que le Conseil général avait dit ou s'agissait-il simplement d'une réunion normale portant sur le type de dossiers sur lesquels vous les consultez toujours? Ensuite, il a été décidé que le coton devait être abordé séparément pour avancer plus rapidement, et un comité spécial a été constitué à cette fin. Cependant, que veulent dire exactement les termes ambitieux, rapide et spécifique? Comment devons-nous les comprendre? Vous nous avez demandé de vous aider dans les négociations en ce qui concerne les mesures de mise en œuvre et je vous en suis reconnaissant. Vous avez également exprimé le souhait de voir les équipes de négociation renforcées et de voir les pays en développement envoyer des négociateurs compétents et de haut niveau. Pourriez-vous cependant évoquer la dimension parlementaire de l'OMC lors de la conférence de Hong-Kong afin de sensibiliser les participants à cette question?

M. Mohammed Bin Hamad Al-Qinaibit – Arabie saoudite

Ma question et mon commentaire s'adressent au directeur général de l'OMC. J'aimerais d'abord souligner que de gros poissons se battent avec de petits poissons au sein de l'OMC. Le 14^e rejet de la candidature iranienne est la preuve de ce constat, tandis que de grands pays comme la Russie et l'Arabie saoudite sont également mis à profit. Ma question, Dr Supachai, est une question que me posent beaucoup de mes concitoyens. Si votre pays n'applique pas d'impôts, pas de taxes sur les ventes, si le tarif maximum à l'importation est de 10 % et qu'une économie de marché libre est appliquée, pourquoi vouloir adhérer à l'OMC? Quels avantages supplémentaires une adhésion à l'OMC suscite-t-elle pour cette économie de marché libre? Autre question: si l'OMC est favorable au commerce équitable, pourquoi n'accepte-t-elle pas tous les autres pays sur la base des règles de l'OMC de 1994 au lieu de les soumettre à des négociations avec l'ensemble des membres de l'OMC?

Dr Supachai

Je tenterai d'être bref car certaines de ces questions demandent des réponses assez longues. La question relative à la protection et à l'extension des indicateurs géographiques posée par notre collègue italien est examinée dans le cadre du volet Mise en œuvre. Je peux vous dire que cette question est l'une des plus difficiles de notre négociation car les partisans et les opposants à l'extension de la protection par IG sont à peu près en quantité égale. J'ai décidé d'entreprendre ces consultations sur l'extension des IG et entrepris une autre consultation il y a quelques jours sur cette question. Je ne peux pas prévoir la façon dont les choses vont évoluer. Je sais que si nous ne résolvons pas la question de la mise en œuvre, nous ne pourrons pas conclure le cycle et je fais le maximum pour trouver une solution de compromis. La tâche est vraiment impressionnante et elle est à l'origine de nombreuses dissensions pour le moment. J'essaie de revenir à l'essentiel en faisant davantage de travail analytique sur les conséquences de l'extension de la protection par IG. Sur le

plan des coûts, du bien-être, des marques de commerce, parce que les IG et les marques de commerce sont des questions liées, d'une certaine façon.

Concernant le coton, comme vous le savez, j'ai entrepris un grand travail de persuasion sur le coton bien avant Cancún. J'ai obtenu certains résultats. Et un traitement séparé pour le coton est actuellement appliqué par la création d'un sous-comité sur le coton. Par conséquent, bien que le coton fasse partie des négociations sur l'agriculture, il dispose désormais de son sous-comité propre. Par ailleurs, le président du groupe de négociation sur l'agriculture préside également le sous-comité. J'ai moi-même pour mission de coordonner la question du coton avec les autres institutions concernées par le volet développement. Comme vous le savez, le coton est divisé en deux volets: l'approche commerciale et celle liée au développement. L'approche commerciale est abordée dans le comité de l'agriculture et je m'occupe de l'approche liée au développement pour pouvoir coordonner les travaux destinés à aider les pays producteurs de coton avec les pays donateurs, la Banque mondiale et le Fonds. Comme vous l'avez correctement indiqué, la réunion que j'ai organisée avec le président de la Banque mondiale et le directeur du Fonds visait notamment à aborder la question du coton. Bien que je fasse de mon mieux pour coordonner notre action avec la Banque mondiale, le Fonds et l'OCDE, nous avons également besoin du soutien des pays concernés car nous avons besoin de leur engagement. Lorsqu'on parle de l'aide au développement, on doit avoir l'adhésion des pays. Nous aimerions savoir ce qui pourrait contribuer à augmenter la productivité du coton. Qu'est-ce qui est nécessaire pour pouvoir produire suffisamment d'huile oléagineuse pour la planète?

Vous avez évoqué la réunion de Hong-Kong et la dimension parlementaire. Je suis disposé à soulever la question de notre relation avec les activités/dimensions parlementaires. La déclaration finale et l'accord sont entre les mains des membres de l'OMC, mais je suis disposé à soulever cette question.

Pour répondre à la question de notre collègue d'Arabie Saoudite. Je me suis rendu il y a quelques mois à Riyad et Jeddah pour tenter d'offrir mon soutien pour les coûts d'adaptation encourus par l'Arabie saoudite. Mais cette organisation repose sur des accords contraignants. Ce n'est pas comme dans une institution pour le développement où il suffit de présenter sa candidature pour être admis. Dans cette institution, les membres doivent remplir des conditions. Ce sont les membres qui doivent discuter avec la Russie et l'Arabie saoudite. Il ne s'agit pas simplement de l'accès au marché, il s'agit également des services, des services bancaires, des assurances, des prix de l'énergie, des obstacles techniques au commerce, des SPS, il s'agit de toutes ces choses. Il ne s'agit pas uniquement de tarifs douaniers. On peut avoir des tarifs nuls et avoir des systèmes dans d'autres domaines de l'économie que d'autres pays membres ne peuvent pas accepter. L'Arabie saoudite a fait des progrès énormes; je peux vous assurer que du côté du secrétariat, nous offrons différents types d'aide. Vous pouvez vérifier auprès de vos compatriotes. Nous nous rapprochons de l'issue finale. Je ne suis pas autorisé à dire quand nous pourrions y parvenir. Cela dépend de certains pays, qui doivent négocier de façon bilatérale avec l'Arabie saoudite, mais je peux vous dire que nous progressons bien et que vos compatriotes, mes collègues ainsi que les représentants du gouvernement saoudien mettent tout en œuvre pour se conformer à nos règles. Par ailleurs, le ministère et le ministre du commerce lui-même ont été très coopératifs, je peux vous l'assurer. Pourquoi avoir rejeté l'Iran? C'est une question qui relève des membres, elle a été portée à l'attention du Conseil général et c'est aux membres d'en décider.

Mme Dulce Maria Sauri – Mexique

Les accords bilatéraux et régionaux signés depuis quelques années sont incroyablement nombreux. Par exemple le Mexique, mon pays, a signé treize accords avec 45 pays, dont le dernier était l'accord d'association économique avec le Japon, ratifié par le Parlement mexicain vendredi dernier. Le Chili est un autre exemple. Il a des accords avec les États-Unis et a récemment signé un accord avec la Corée du Sud. Il s'agit d'accords transcontinentaux. Je pense qu'il est intéressant de noter le changement dans la politique américaine. Ils ont commencé à soutenir et à donner leur préférence aux négociations régionales et cela passe bien entendu par la promotion de la région commerciale des Amériques. Ils ont également signé des accords avec des pays d'Amérique centrale, Singapour, la Jordanie, l'Australie, ainsi que l'ALENA et l'accord avec le Chili. La dynamique asiatique est très importante étant donné les accords qui complètent l'ALENA et qui concernent la Corée, le Japon, etc. J'ai par conséquent deux questions à vous poser, Monsieur. Quels sont les problèmes ou les difficultés du cycle de Doha par rapport aux accords régionaux et bilatéraux? Ensuite, pensez-vous que, étant donné les difficultés à parvenir à des accords au sein de l'OMC, il sera plus facile de conclure des accords commerciaux bilatéraux? En d'autres termes, il est très difficile de parvenir à un accord au sein de l'OMC et plus c'est difficile, plus nous assisterons à la signature d'accords bilatéraux.

M. Alexei Likhatchen – Fédération de Russie

En tant que pays candidat, la Russie craint que la pression énorme que les négociations de Doha font peser sur les ressources administratives du pays fasse oublier l'importance des négociations d'adhésion. Pourriez-vous nous faire part de votre point de vue à ce sujet? Merci.

Dr Supachai

J'ai partiellement abordé la question de Mme Sauri, notre collègue mexicaine, en ce qui concerne les accords bilatéraux. Je sais que le Mexique participe à un grand nombre d'accords bilatéraux et d'ACR et la question de savoir ce qu'est vraiment le taux NPF est parfois trouble parce qu'il existe toutes sortes de taux préférentiels, ce qui peut être très perturbant. Mon ami colombien, le professeur Jagdish Bagwhati, dirait que c'est un spectacle qui rend le commerce international si compliqué parce qu'il existe un ensemble de tarifs différents pour certains pays, et des problèmes peuvent également apparaître au niveau des règles d'origine, ce qui augmente fortement le coût des activités.

Pour répondre à la question de notre collègue russe: je ne pense pas que les négociations de Doha feront oublier l'adhésion de la Russie. La question de l'adhésion de la Russie est un volet distinct et dure, je pense, depuis 10 ans. J'ai vraiment fait le maximum pour aider à faire avancer le processus. Je surveille la situation de très près. La Russie a réalisé des progrès significatifs jusqu'à présent même si, à l'instar de l'Arabie saoudite, des questions bilatérales doivent encore être résolues. Je pense par ailleurs que la Russie a déjà réglé cela avec l'Union européenne, même si quelques détails doivent encore être réglés dans certains domaines. Je ne pense pas que cela doive nous décourager, nous avons bien progressé, mais des détails restent à régler. Je suis plutôt optimiste. Je ne peux pas vous dire si elle aura lieu l'année prochaine ou à un autre moment, mais je pense que nous avons relativement bien avancé dans le processus d'adhésion de la Russie.

M. Kimmo Kiljunen – Finlande

M. le Président, vous nous avez dit qu'après Cancún, vous aviez le sentiment que les événements qui s'y sont produits reflétaient davantage un surplus démocratique qu'un déficit. Je suis d'accord avec vous, en particulier en ce qui concerne votre allusion au Groupe des 20, créé dans la foulée de Cancún. Sur le plan historique, c'était peut-être aussi important que la CNUCED 64, lorsque le Groupe 77 a été formé aux Nations unies pour le dialogue Nord-Sud. Ma question concerne le Groupe des 20, sa représentativité. Il représente évidemment les pays en développement plus grands, aux revenus moyens. Comment, selon vous, les pays les moins avancés pourront-ils faire entendre leur voix dans les négociations à l'avenir? Monsieur le Président, j'ai encore une autre question très brève à vous poser au nom de ma collègue Rosa Merilainen qui souhaitait vous interroger concernant la possibilité d'expression de la plus grande minorité du monde, à savoir les femmes. Dans le cadre des négociations commerciales, combien de femmes y a-t-il parmi les hauts représentants de l'OMC et parmi les chefs de délégation des États membres? J'aimerais vous poser la question de ma collègue.

M. Johan Van Hecke – Parlement européen

Monsieur le Directeur général, nous croyons fermement dans la libéralisation du commerce dans le cadre du GATT et de l'OMC et nous sommes convaincus que l'OMC n'est pas un gouvernement mondial, mais une organisation internationale qui veille au respect des règles commerciales essentielles dans le but de libérer les États souverains, de traiter les différends commerciaux de façon pacifique et d'appliquer certains principes de base comme la non discrimination et la transparence. Je crains cependant que l'OMC devienne un jour victime de son propre succès. Créée en 1947 avec 23 membres, l'organisation a aujourd'hui évolué pour devenir un organisme international majeur comptant 148 membres. Cela engendre un problème institutionnel. Par exemple, le maintien de la règle du consensus pour chaque point soulevé à la table des négociations devient presque impossible. Nous ne devons pas avoir peur de revoir les méthodes de travail de l'OMC pour les rendre plus efficaces, plus transparentes et plus simples. La communication doit être améliorée et l'impact parlementaire, renforcé étant donné que, au vu de l'importance sociétale de l'OMC, la représentation démocratique doit être améliorée. Je serais heureux de connaître votre opinion et d'entendre vos commentaires sur ce qui pourrait et devrait être fait afin d'améliorer les méthodes de travail et, par conséquent, l'efficacité de l'OMC.

M. Paul Crête – Canada

Monsieur le Directeur général, vous avez beaucoup parlé de l'impact de la communication à Genève, mais les agriculteurs craignent également d'être utilisés dans le cadre d'un marchandage. Je m'interroge sur la protection des agriculteurs étant donné qu'il s'agit d'une partie essentielle de nos négociations lorsqu'une proposition doit être présentée. Quel sera le rôle des organisations agricoles dans le cadre des organismes consultatifs consultés pour ces négociations?

Dr Supachai

Les PMA ont un rôle explicite à jouer et il s'agit du seul groupe de pays reconnu internationalement selon les critères de l'ONU. Il s'agit d'un critère acceptable dans le cadre de l'OMC. Afin d'aborder les problèmes particuliers des PMA, j'ai créé une unité axée sur les PMA au sein du secrétariat de sorte qu'à tout moment, nous avons quelqu'un pour les aider, les écouter et essayer de les informer. Les PMA occupent une place particulière dans nos négociations. Ils sont dispensés, je dirais, de presque tous les accords sur l'accès au marché. Ils ne sont pas tenus de réduire leurs tarifs douaniers, leurs subventions, ni quoi que ce soit. Ils occupent une place particulière. Par conséquent, ne vous en faites pas pour cela.

Ma priorité en ce qui concerne les PMA concerne la façon de les aider à renforcer leur capacité parce que, bien que des concessions existent et que nous tenions à les maintenir, je ne pense pas qu'il serait sain pour les PMA de conserver ce statut à terme. Ils devront un jour penser à évoluer pour pouvoir s'aider eux-mêmes et avoir des négociateurs pour participer à l'ensemble des accords et tirer parti de l'effort de libéralisation. C'est sur cela que se concentrent mes efforts pour le moment: les aider à renforcer leur capacité.

La question de l'égalité des sexes ne fait pas partie de nos négociations commerciales, mais je peux vous dire que mon pays a nommé plusieurs ambassadrices à Genève. Les ambassadrices sont relativement bien représentées à Genève, à tel point qu'elles ont formé un groupe. Chaque année, nous les rencontrons et elles font le point sur la situation sur le plan des genres. Je pense que les Nations unies se sont fixé des objectifs; ce n'est pas le cas de l'OMC. J'ai tout fait pour rappeler à mon personnel la façon dont nous considérons les problématiques hommes-femmes, la participation. La question relève des pays eux-mêmes. Et je constate des améliorations dans le tiers monde. Je constate effectivement que le nouveau personnel comprend des femmes et des jeunes issus des pays d'Afrique et d'Asie, des pays du tiers monde. Si l'on considère le niveau supérieur, il faut mettre en place un schéma de carrière pour ces personnes provenant des rangs inférieurs et c'est ce que nous essayons de favoriser, mais nous n'avons pas de politique clairement définie dans ce domaine. Nous faisons toutefois participer la société civile à nos discussions annuelles, nous organisons ce symposium dit «public» une fois par an à Genève, auquel participent des milliers de personnes issues de parlements, d'ONG, de la société civile et du secteur privé. Nous tenons toujours une session spéciale sur la problématique hommes-femmes, à laquelle je participe quelquefois. Nous essayons d'encourager la discussion même au sein de notre propre organisation.

Passons à la question de M. Van Hecke sur la possibilité de réforme de l'OMC. J'ai créé, de ma propre initiative, un conseil consultatif, un groupe composé de 8 personnes – des amis issus du monde académique, des affaires, d'organismes gouvernementaux. Ce conseil est dirigé par M. Peter Sutherland, ancien directeur général de l'OMC. Je lui ai demandé de préparer un rapport sur la perspective future de cette organisation. Un rapport qui aborde non seulement les questions que vous avez évoquées, mais aussi toute une série de problèmes rencontrés par l'OMC: la façon d'envisager nos conférence ministérielles, les droits de souveraineté, la gestion et d'autres types de choses. Ce groupe a examiné non seulement la question de la pleine participation, mais aussi l'aspect qui concerne l'efficacité. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un rapport de l'OMC, je le présenterai aux membres pour qu'ils puissent l'examiner. J'espère dès lors que nous pourrions un jour envisager de modifier la règle du consensus, mais pour l'instant, en tant que directeur général, je ne peux pas le faire car cela pourrait affecter les positions de certains pays. Je vous renverrai dès lors à ce rapport qui sera publié en janvier prochain.

Notre collègue canadien, M. Crête, a posé la question du rôle des agriculteurs. Je sais qu'au Canada, il existe des problèmes liés à l'État et aux groupes agricoles, ce type de choses. Les questions relatives à l'accès au marché dans l'agriculture ont fait l'objet de discussions. Des différends sont apparus concernant les associations et organisations agricoles. J'essaie d'être le plus impartial possible en évitant de dire qui a raison et qui a tort, mais je dis que cela fait partie des questions que nous négocions dans le cadre de l'accès au marché ainsi que des entreprises commerciale d'État. Je répondrai donc que nous n'oublions pas le rôle des organismes publics existants.

Président

Merci beaucoup, Dr Supachai, pour vos réponses riches d'enseignements et votre franc parler. Je pense que c'est quelque chose de rafraîchissant pour tous ceux qui sont présents dans cette salle et nous sommes convaincus que l'OMC est en de très bonnes mains. Nous vous souhaitons bonne continuation dans les négociations qui seront à terme abordées à Hong Kong. La route sera longue, mais je suis certain que vous ferez un excellent travail. J'aimerais brièvement remercier le public, les membres des parlements, pour la diversité de vos questions et votre respect du temps imparti. Merci beaucoup.

Manifestation parallèle : Aspects concrets du renforcement des capacités liées au commerce eu égard en particulier aux besoins des parlements

Présidée par Mme Erika Mann, Parlement européen

Mme Erika Mann



Chers collègues, je vous remercie pour votre participation à cette réunion très particulière. Il s'agit d'une toute petite session axée sur le renforcement des capacités liées au commerce. Si vous vous souvenez bien, nous avons souvent voulu inclure un point sur le renforcement des capacités car de nombreux collègues souhaitaient plus d'informations sur la question afin de comprendre ce qui se passe et la manière dont les différentes institutions, en commençant par l'OMC, la CNUCED et, bien entendu, beaucoup d'autres, apportent concrètement une assistance technique en vue d'un renforcement des capacités. À présent, nous voulons nous concentrer sur ce sujet et je pense que nous avons le privilège de compter trois excellents orateurs parmi nous.

Je vais vous les présenter brièvement et ils pourront ensuite peut-être ajouter leur touche personnelle à mon introduction. Commençons dès lors par Dave Luke, conseiller principal sur la compétitivité commerciale et la négociation auprès du Programme des Nations unies pour le développement. Il exerce ses fonctions à Genève et son expérience professionnelle est

tellement vaste que je devrais me limiter à quelques sujets. Parmi ceux-ci, citons la gestion stratégique, l'analyse, la négociation commerciale, l'enseignement universitaire et la recherche. Plus particulièrement, de 1995 à 2001, il était responsable des questions de l'OMC pour l'Organisation de l'unité africaine et, en sa qualité, il coordonnait la préparation des États membres de l'OUA aux conférences ministérielles de l'OMC à Singapour, Seattle et Doha.

Passons à Manuela Tortora, responsable de la section Coopération technique de la CNUCED. Je suis vraiment désolée de ne pas pouvoir vous présenter, votre CV ne m'ayant pas été envoyé. Je vous demanderai donc de vous présenter vous-même. Je suis vraiment désolée pour cela. Notre dernier orateur est Serafino Marchese. Il a rejoint l'Organisation mondiale du commerce en avril 1995 et est actuellement conseiller à l'Institut de formation et de coopération technique. À la suite de la création de l'institut en avril 2003, il a été chargé de jouer un rôle de coordination générale dans la conception et la mise en œuvre des activités d'intervention directe de l'institut. Il est par ailleurs responsable d'une base de données axée sur le renforcement des capacités commerciales créée conjointement en 2002 avec l'OCDE. Je pense par conséquent que nous avons là trois merveilleux orateurs et j'aimerais inviter M. Marchese à commencer.

**M. Serafino Marchese, Conseiller
Institut de formation et de coopération technique,
Organisation mondiale du commerce**



Le lien entre le commerce et le développement est bien établi. Le commerce est un facteur clé de la croissance économique et il peut contribuer à réduire la pauvreté. La libéralisation des échanges crée des opportunités. Cependant, si l'on veut retirer de véritables avantages du commerce ouvert, les pays doivent mettre en place l'environnement macroéconomique adéquat, développer les institutions nécessaires en vue du bon fonctionnement du marché intérieur et disposer des infrastructures adéquates.

Le commerce est censé jouer un rôle important dans la réalisation de plusieurs objectifs du millénaire pour le développement. Si l'on veut que le commerce ait un impact sur la réduction de la pauvreté, il doit faire partie intégrante de la stratégie de développement des pays. En d'autres termes, l'intégration des priorités commerciales dans les plans nationaux de développement et dans les politiques de réduction de la pauvreté est indispensable à une mobilisation efficace des ressources.

La notion de développement est au cœur du programme de travail lancé à Doha en novembre 2001. L'assistance technique liée au commerce/le renforcement des capacités (TRTA/CB) sont des éléments centraux de la dimension Développement du système commercial multilatéral. La déclaration ministérielle fait spécifiquement référence au TRTA/CB, qui revêt une importance majeure dans le processus de négociation. Les attentes sont nombreuses, tant du côté des bénéficiaires que des donateurs. Le TRTA/CB est considéré comme un moyen important – parallèlement à l'accès au marché et à la réforme de la politique intérieure complémentaire – de favoriser une plus grande participation des pays en développement, et plus particulièrement des PMA, au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale.

À Doha, les ministres ont reconnu l'importance extrême de la cohérence et de la coordination à trois niveaux différents: (a) au niveau national dans les pays bénéficiaires, (b) au niveau international entre les donateurs bilatéraux, essentiellement par le biais de mécanismes établis entre l'OMC et le Comité d'aide au développement de l'OCDE; et (c) entre les institutions multilatérales.

L'importance critique du mandat de coordination ministérielle et l'importance globale de la tâche en question ont clairement montré qu'aucun organisme multilatéral ou régional ne pouvait s'acquitter seul d'une telle mission. Les ressources doivent être rassemblées afin de produire les synergies nécessaires pour s'acquitter de la tâche et être en mesure d'offrir à la communauté internationale un instrument utile et efficace.

C'est dans ce but que les secrétariats de l'OMC et de l'OCDE se sont unis, avec également plusieurs délégations concernées de fournisseurs de TRTA/CB, pour créer la base de données sur le renforcement des capacités commerciales du programme de Doha pour le développement.

Si l'on examine les principaux résultats du rapport conjoint OMC/OCDE 2004 sur le TRTA/CB, disponible sous forme d'avant-projet, 2003 a été marquée par une forte augmentation du TRTA/CB par rapport à 2002. La part du TRTA/CB dans les engagements d'aide totaux est passée de 3,6 pour cent en 2002 à 4,2 pour cent en 2003. Plus précisément, les engagements dans les activités visant à aider les pays bénéficiaires dans le domaine de la politique et des réglementations commerciales ont augmenté de 48 pour cent pour atteindre près d'un milliard de dollars, tandis que le volume de l'aide consacrée au développement du commerce a augmenté de 34 pour cent, pour atteindre près de 1,8 milliards de dollars. Outre ces activités TRTA/CB, les donateurs ont consacré plus de 8 milliards de dollars à l'aide à l'infrastructure économique – transports, énergie et télécommunications –, un domaine indispensable au commerce international.

Les donateurs ont consacré une plus grande part de leur aide aux pays les moins avancés (PMA), la catégorie de revenu ayant le plus profité de la récente augmentation du TRTA/CB. En 2003, les PMA représentaient 40 pour cent des engagements totaux en faveur de la politique et des réglementations commerciales, conformément à leur part d'aide totale, et 27 pour cent des engagements en faveur du développement du commerce.

Passons à la deuxième partie de ma présentation, les activités d'assistance technique et de formation de l'OMC. Le secrétariat de l'OMC prépare et présente au comité du commerce et du développement, où tous les membres sont représentés, un plan annuel d'assistance technique et de formation. Ce plan tient compte de l'issue des consultations formelles et informelles qui ont été réalisées avec les donateurs et les bénéficiaires depuis le début de l'année ainsi que des recommandations et des conclusions préliminaires relatives au suivi et à l'évaluation des activités d'AT antérieures.

Le plan 2005 vise à permettre au secrétariat de l'OMC de poursuivre, de façon cohérente et rentable, les principaux objectifs prescrits par les membres. Ces objectifs visent à développer la capacité institutionnelle et humaine dans les pays bénéficiaires, à aborder les questions et les problèmes de politique commerciale, à intégrer le commerce dans les politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté et à faciliter une meilleure participation des bénéficiaires dans le système commercial multilatéral et une participation efficace dans les négociations.

Au niveau de l'OMC, l'accent est mis sur l'intégration totale de la formation et de la coopération technique par la création de l'Institut de formation et de coopération technique.

Afin de développer et de renforcer la capacité locale dans les pays bénéficiaires et d'améliorer l'adhésion, l'accent est de plus en plus mis sur les partenariats, à différents niveaux de participation, avec d'autres fournisseurs ou promoteurs d'AT. Le JITAP et le Cadre intégré sont particulièrement intéressants dans ce contexte. Le JITAP – Programme intégré conjoint d'assistance technique – est un programme de renforcement des capacités faisant intervenir plusieurs pays et plusieurs organismes, mis en œuvre par l'OMC, la CNUCED et le CCI (Centre du commerce international). Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce est un programme créé par six organisations internationales, à savoir le FMI, le CCI, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC, afin d'aider les pays les moins avancés.

Le plan 2005 est axé sur la fourniture de produits. Le plus important et le plus connu de ceux-ci est le stage de politique commerciale. Ces stages, basés à Genève, s'étendent sur douze semaines. En 2005, quatre de ces stages seront organisés à Genève et cinq, au niveau régional – un en Asie-Pacifique, un dans les Caraïbes, deux en Afrique et un en Amérique latine.

Nous organisons plusieurs stages spécialisés axés sur un ou plusieurs thèmes liés à l'OMC, qui s'étendent généralement sur une à deux semaines, et environ 160 activités régionales axées sur différents domaines de travail sur le plan de la mise en œuvre et des négociations. Ces activités régionales sont complétées par des activités nationales qui peuvent prendre la forme de courtes missions, de brefs stages de formation et, pour les pays qui commencent à mettre en place un ministère chargé de traiter les affaires de l'OMC, nous pouvons aborder cette question par le biais des cliniques de politique commerciale.

Une innovation majeure en 2003 qui sera poursuivie est l'approche intégrée en matière de soutien académique. Nous organisons des conférences dans le cadre des stages régionaux de politique commerciale, des ateliers destinés aux professeurs d'université et proposons à Genève un certain nombre d'activités destinées aux universités. Nous offrons également de la documentation par le biais de notre site web et d'une collaboration spécifique en matière de recherche. L'idée est de créer une capacité institutionnelle dans les pays bénéficiaires afin que les pays en développement et les pays les moins avancés disposent d'experts capables de continuer à étudier ces questions, de préparer des positions et d'analyser les conséquences de ce qui est négocié dans le système commercial multilatéral. Nous organisons deux semaines par an à Genève destinées aux membres et aux observateurs non résidents et des programmes internes destinés aux représentants gouvernementaux, qui peuvent intégrer le secrétariat pour voir comment se passent les choses de l'intérieur.

La dernière catégorie de produits est la catégorie informatique. Nous avons constitué un réseau de cent centres de référence de l'OMC dans des ministères. Le personnel a été formé pour pouvoir trouver des documents sur le site web et aider les chercheurs, les parlementaires et toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires.

Les activités de relations externes se composent d'ateliers nationaux organisés pour répondre à des demandes spécifiques émanant de membres de l'OMC et d'ateliers régionaux organisés conjointement avec des institutions partenaires. Leurs objectifs peuvent se résumer comme suit: (a) favoriser une meilleure compréhension et un plus grand intérêt à l'égard des systèmes commerciaux multilatéraux; (b) sensibiliser les parlementaires et les représentants de la société civile aux activités de base de l'OMC, aux points importants et à la situation des négociations en cours; (c) encourager le dialogue et les échanges de vues et d'idées entre les principales parties intéressées à propos des questions liées au commerce et au développement présentant un intérêt particulier pour celles-ci.

Ces manifestations vont dans les deux sens. Nous essayons de partager des informations sur le programme de travail de l'OMC, mais nous nous en servons également pour écouter les parlementaires et tirer des enseignements concernant les préoccupations et les intérêts de leurs électeurs.

Mme Manuela Tortora**Responsable du service Coopération technique
Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**

J'aimerais me concentrer sur les principales caractéristiques de la coopération technique liée au commerce et du renforcement des capacités de la CNUCED.

Pour la CNUCED, qui vient de fêter ses quarante années d'existence, le moment est venu de faire le point mais aussi de progresser. Nous possédons une expérience consolidée concernant le lien qui existe entre le commerce et le développement. La CNUCED constitue, depuis 1964 et sur mandat de l'Assemblée générale des Nations unies, l'interface chargée du traitement intégré du commerce et du développement. C'est ce qui fait notre différence par rapport à l'OMC. Nous sommes bien entendu un organe des Nations unies, ce qui signifie 192 États membres sans aucune procédure d'adhésion. Les États souverains possèdent automatiquement un droit d'adhésion. Mais, et c'est plus important, la CNUCED n'est pas un organe de négociation; ses principales fonctions sont au nombre de trois.

D'abord, elle constitue l'appareil intergouvernemental, le processus de création de consensus utile avant et après les négociations commerciales ou dans la formulation des politiques commerciales et de développement. Ensuite, elle effectue le travail analytique, le travail de recherche. La CNUCED est essentiellement un organe analytique. Sa troisième fonction concerne la coopération technique.

Ces trois fonctions sont liées. Tout ce que nous faisons dans le domaine du renforcement des capacités liées au commerce est complété par notre travail analytique et nous apprenons sur le terrain la façon de réaliser davantage de recherches. Depuis plus de vingt-cinq ans, nous travaillons de façon extrêmement active en concertation avec la société civile, le secteur privé, les ONG, le milieu académique, et nos travaux font intervenir toutes sortes d'acteurs et d'intervenants depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les activités proprement dites, nous établissons une distinction entre le renforcement des capacités liées au commerce et le renforcement des capacités liées à l'OMC. Dans le cadre de notre mandat, étant donné que le commerce et le développement sont considérés au sens large, les questions liées à l'OMC ne représentent qu'une petite partie au sein d'un programme plus large. Pour nous, les liens entre le commerce et le développement reviennent à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à formuler leurs propres politiques commerciales nationales et leurs propres stratégies de développement de façon intégrée.

Nous sommes extrêmement actifs dans le domaine des négociations commerciales. Dans le cadre de notre vision globale du commerce et du développement, depuis le cycle de Tokyo dans les années soixante-dix, le secrétariat de la CNUCED a des activités dans le soutien en faveur de la capacité de négociation des pays en développement. Ce type d'assistance a bien entendu été développé et proposé par la suite lors du cycle d'Uruguay étant donné l'accroissement de la demande. Depuis 1999, nous avons mis en place une série très structurée de programmes et de projets visant à assister les pays en développement dans leurs propres négociations commerciales. Non seulement à l'OMC, mais aussi aux niveaux régional et bilatéral, car ces négociations sont parfois plus importantes aujourd'hui, du point de vue du développement, pour beaucoup de pays en développement, que ce qui se passe à l'OMC.

Notre coopération technique, je le répète, qui couvre le commerce et la coopération au sens large, représente un tiers de notre budget. Nous sommes différents de l'OMC puisque nos ressources destinées à la coopération technique ne proviennent pas de notre budget normal, mais bien de ressources budgétaires complémentaires. Cela signifie que nous ne pouvons pas prévoir la nature de la coopération technique puisqu'elle dépend des politiques des donateurs multilatéraux ou bilatéraux.

Nous avons actuellement environ 300 projets en cours, des projets tous conçus sur mesure, avec leurs budgets, leurs objectifs, leurs mandats et leurs cadres de référence propres. Ces projets sont le résultat de concertations avec les donateurs d'une part, et les bénéficiaires d'autre part. Nous ne produisons une activité que lorsque nous sommes relativement certains que toutes les parties concernées sont favorables à l'idée de l'opération.

J'aimerais conclure avec une remarque concernant nos nouvelles missions et notre nouveau programme de travail, qui reposent sur la récente conférence ministérielle qui s'est tenue à Sao Paulo, au Brésil, en juin dernier. Cette conférence a déterminé notre programme de travail pour les quatre prochaines années, en réaffirmant notre rôle dans le système des Nations unies en tant que coordinateur du traitement intégré du commerce et du développement, mais aussi en établissant un lien entre notre travail et les objectifs du millénaire pour le développement ainsi qu'entre l'environnement économique national et international, et en mettant l'accent sur le commerce et la réduction de la pauvreté comme faisant partie de nos idées et de nos objectifs majeurs.

M. David Luke, Conseiller principal

Bureau du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Genève



Le PNUD n'est pas une organisation commerciale au sens propre. Nos travaux sur le commerce sont liés à un mandat de base, celui de l'organisme de développement des Nations unies. Il porte avant tout sur la réduction de la pauvreté, le développement humain, le développement des capacités et il s'agit là de notre point d'entrée en ce qui concerne les activités liées au commerce. Dans les activités liées au commerce, nous nous sommes rendus compte que l'on ne pouvait pas réaliser de véritables progrès dans le domaine de la réduction de la pauvreté, du développement humain, si l'on ne situait pas ces questions dans un contexte global plus large, dans l'économie globale plus large qui comprend bien sûr, à cette époque de mondialisation, le commerce. Nous offrons dès lors des conseils stratégiques au niveau national liés à nos principales priorités, à savoir la réduction de la pauvreté et le développement des capacités. Dans ce contexte, nous collaborons également avec les parlements pour mettre en œuvre des actions de développement des capacités. Nous collaborons avec d'autres niveaux de

gouvernement, l'exécutif et le judiciaire, pour différentes questions liées aux capacités.

Le principal message que j'aimerais vous faire passer est que, de notre point de vue en tant qu'interface de l'ONU pour les questions liées à la pauvreté, tout n'est pas positif dans le programme d'aide en faveur de la capacité commerciale. Le PNUD considère qu'il existe deux principaux problèmes de cohérence en ce qui concerne l'aide en faveur de la capacité commerciale.

Citons d'abord le besoin de cohérence entre le commerce des pays riches et les politiques d'aide au développement. Il apparaît que ces deux éléments ne sont pas forcément totalement cohérents ni synchronisés. Du côté des pays en développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté ne sont pas forcément en harmonie avec le programme d'aide en faveur de la capacité commerciale. Le soutien en faveur de la capacité commerciale doit être mieux intégré dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Du côté des pays riches, l'aide consacrée au renforcement des capacités commerciales est limitée. Certains travaux que nous avons réalisés en consultant la base de données OMC/OCDE indiquent que, en 2002, 3,6 pour cent de l'aide totale au développement émanant des pays de l'OCDE étaient consacrés au soutien en faveur de la capacité commerciale. En 2003, c'était 4,2 pour cent. Ce que nous voulons dire, c'est que même en tenant compte de cette augmentation, l'aide reste relativement faible et il convient de l'augmenter.

La troisième catégorie, l'infrastructure, est très générale et toutes les dépenses ne sont à vrai dire pas destinées à soutenir le commerce en tant que tel. Les dépenses en infrastructure ont été stables entre 2000 et 2003: 7,8 milliards de dollars en 2000, 8,4 milliards en 2001 et un peu plus de 8 milliards en 2003. Nous avons essayé de ventiler ces dépenses pour connaître le montant exact qui a été consacré à l'activité dans son ensemble. Cela confirme notre analyse selon laquelle les dépenses globales sont relativement faibles. En 2001, une moyenne de 51 000 dollars a été consacrée aux politiques et aux règles commerciales. En 2002, la moyenne était de 38 000 dollars. Le développement du commerce atteignait en moyenne 38 000 dollars en 2001 et 69 000 dollars en 2002. Selon moi, il s'agit de montants vraiment limités qui ne suffiront pas pour permettre aux pays en développement de progresser, de tirer parti de l'accès au marché négocié, etc. Il faut manifestement augmenter l'aide en faveur de la capacité commerciale.

Notre conclusion est qu'il y a peu de chances pour que des dépenses aussi réduites aient un véritable impact au niveau national. Il ressort également que le soutien en faveur de la capacité commerciale est concentré dans cinq pays seulement: la Chine, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Ouganda et le Vietnam.

Le PNUD estime dès lors qu'il convient d'augmenter encore et de mieux répartir l'aide en faveur des capacités commerciales. Nos travaux font apparaître que les pays pauvres doivent également mieux intégrer l'aide en faveur de la capacité commerciale qu'ils reçoivent dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Nous avons constaté que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSRPs), en ce qui concerne leur volet commercial, mettent davantage l'accent sur le commerce et les stratégies liées à la pauvreté. Le message du PNUD est que tandis que nous demandons aux pays riches de faire preuve de plus de cohérence dans leur aide en faveur de la capacité commerciale et sur le plan de leurs politiques commerciales, nous demandons également aux pays pauvres d'être davantage cohérents en intégrant mieux ce soutien dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

DECLARATION

Adoptée le 26 novembre 2004*

1. Nous, parlementaires réunis à Bruxelles pour la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, accueillons avec satisfaction la décision du Conseil général de l'OMC de juillet 2004 sur le Programme de Doha. L'"ensemble de résultats de juillet" a fait naître l'espoir que l'échec de la Conférence ministérielle de Cancún sera enfin surmonté grâce à une feuille de route consensuelle propre à faire progresser les négociations commerciales multilatérales.
2. Nous nous réjouissons certes de ce nouveau départ mais de nombreuses incertitudes demeurent qui devront être levées durant les négociations pour que celles-ci aboutissent à des résultats positifs. Des différences marquées subsistent entre les positions des Membres de l'OMC sur les dossiers en litige. Toutes les parties devront faire preuve de détermination et de volonté politique pour respecter les engagements pris et assurer ainsi le succès du Cycle de Doha. Les parlements en particulier doivent prendre leurs responsabilités en la matière.
3. Nous réitérons notre attachement à la promotion d'un commerce libre et équitable qui profite à tous et partout, qui accélère le développement durable et qui atténue la pauvreté. En tant que représentants légitimes de nos peuples, nous continuerons à passer au crible les activités de l'OMC et veillerons à ce qu'elles soient efficaces et justes, en gardant à l'esprit les objectifs premiers de l'OMC tels qu'ils sont énoncés dans l'Accord de Marrakech.
4. Pour être couronnées de succès, les négociations de l'OMC doivent associer tous les Membres de l'Organisation à toutes les étapes, et leurs résultats globaux devraient permettre la cohérence entre objectifs nationaux et respect des obligations internationales. A cette fin, il doit y avoir un véritable équilibre des avantages pour tous les Membres de l'OMC et des pays accédants, garantissant des relations fondées sur l'équité et sur la justice entre pays exportateurs et pays importateurs comme entre pays développés et pays en développement et privilégiant les avantages effectifs pour les pays en développement, particulièrement les moins avancés (PMA).
5. Nous soulignons l'importance de la réduction des droits de douane sur les produits industriels, notamment pour améliorer l'accès au marché des pays en développement, en particulier des PMA, d'un meilleur accès aux marchés pour les produits non agricoles, de la réduction ou, le cas échéant, de l'élimination des entraves tarifaires et non tarifaires au commerce des produits environnementaux, et de la facilitation du commerce. Des avancées concrètes dans ces domaines sont nécessaires pour aider le système commercial mondial à fonctionner plus utilement et efficacement.
6. Nous accueillons favorablement la décision de juillet sur l'agriculture et invitons les membres de l'OMC à poursuivre leurs travaux sur les trois piliers de la négociation, à savoir :
 - l'élimination de toute forme de subvention à l'exportation,
 - une réduction substantielle des mesures de soutien interne, sources de distorsions de la concurrence,
 - l'accès aux marchés.

* La délégation du Venezuela a exprimé une réserve concernant le texte de la Déclaration dans son ensemble et, plus particulièrement, la section traitant du commerce des services.

7. Nous sommes profondément conscients de l'existence de dossiers complexes dans les négociations agricoles qui concernent directement producteurs et consommateurs, exportateurs et importateurs. Ces négociations reflètent l'importance critique de l'agriculture pour le développement économique et les perspectives de croissance de la majorité des Membres de l'OMC et constituent une avancée dans la bonne direction, qu'il convient d'approfondir. Le Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture, adopté par le Conseil général de l'OMC le 31 juillet 2004, apporte quelques éléments détaillés à cet égard, mais renvoie la plupart des décisions difficiles aux négociations futures, sans dates-butoirs précises. Il est fondamental de préciser et d'encadrer la notion de "produit sensible" ainsi que les questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, tels que la mise en place d'un mécanisme spécial de sauvegarde et la désignation de produits spéciaux par les pays en développement comme le prévoit l'accord du 31 juillet. Il importe également de mieux examiner la question des initiatives sectorielles, des droits d'exportation différentiels et des indications géographiques.

8. Des avancées nettes dans ces domaines sont nécessaires pour aider le système d'échanges mondiaux à fonctionner mieux et plus efficacement. Nous notons à cet égard que la clause dite "de paix" a expiré et que les Membres de l'OMC sont désormais libres d'exercer leur droit d'attaquer toute infraction aux règles. Nous pensons que ces procédures devront être employées avec modération afin d'encourager la suppression des subventions à l'exportation tout en évitant de nouvelles tensions et tergiversations à ce stade des négociations.

9. Nous demandons instamment à l'OMC et à ses membres de diffuser le plus largement possible l'information sur les engagements nationaux dans le secteur agricole couvrant toute la durée des négociations et ayant une incidence directe sur les trois piliers de la réforme tels qu'exposés dans le Cadre susmentionné, à savoir l'accès aux marchés, les aides nationales et la concurrence des exportations. Cette information assurerait la transparence pour tous les Membres, plus particulièrement les pays en développement.

10. Nous attachons la plus haute importance aux besoins les plus immédiats des pays en développement tributaires de l'exportation de produits agricoles tropicaux, notamment le sucre, les bananes et le coton. Chacune de ces denrées a donné lieu à des litiges à l'OMC. Il convient en outre de tenir compte de la situation des pays tributaires des recettes de l'exportation du café, du cacao, de l'ananas, du riz et d'autres monocultures. Et d'accorder stricte attention aux besoins propres aux pays en développement en matière de commerce, de financement et de développement, consacrés d'abord par le GATT, puis par l'OMC.

11. A chaque étape des négociations en cours, dont celles sur les arrangements commerciaux régionaux, les attentes des pays en développement en matière de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de revenus durables doivent figurer au premier plan. Pour permettre la coexistence des systèmes agricoles très divers de plusieurs pays, les enjeux non commerciaux de l'agriculture, qui incluent la sécurité alimentaire, la conservation des sols, la revitalisation de la société rurale et de l'emploi rural, ainsi que les questions des forêts et pêches durables devront aussi être traitées de manière satisfaisante.

12. Ce sont toujours les plus pauvres qui sont victimes de la faim dans de nombreux pays. Les problèmes liés à la sous-alimentation et à la faim doivent être plus présents dans les négociations sur la concurrence des exportations. A cet égard, nous soulignons, d'une part la responsabilité des pays développés, qui produisent et exportent la majeure partie des denrées alimentaires, et d'autre part la nécessité, voire l'obligation, pour les pays en développement de promouvoir sérieusement des politiques de développement rural hardies et volontaristes. La solution à ce problème de sécurité alimentaire peut être trouvée dans la recherche d'une complémentarité entre les pays développés qui devraient essayer de soutenir la production locale et les marchés régionaux dans les pays en développement et ces derniers devraient à leur tour mettre en place des mécanismes adéquats de production et de commercialisation des produits agricoles afin de satisfaire progressivement leurs besoins alimentaires. Les négociations particulières pour lesquelles les disciplines et engagements sont à négocier doivent être claires et souples, et elles doivent donner aux pays importateurs de denrées alimentaires la latitude requise pour protéger et promouvoir la sécurité alimentaire nationale. Il faudra examiner de plus près la Convention d'aide alimentaire, l'instance consultative de la FAO sur l'écoulement des excédents et le Codex Alimentarius FAO/OMS.

13. Nous nous félicitons de ce que le Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture accorde une attention particulière aux PMA. Nous soutenons la proposition visant à ce que les pays développés et ceux des pays en développement qui sont aptes à le faire, autorisent l'accès de produits provenant des PMA sans droits de douane et sans quotas.

14. Nous notons avec satisfaction que l'on a donné la prééminence au coton dans le Cadre en question et que l'OMC a créé un sous-comité chargé d'atteindre rapidement des résultats ambitieux sur ce point. Nous invitons toutes les parties concernées à veiller à ce que ces résultats aient au moment importun un effet positif pour les agriculteurs des pays en développement.

15. Etant donné l'importance économique croissante du secteur des services dans tous les pays et l'expansion du commerce des services, qui suppose le mouvement des personnes physiques, nous prenons acte avec satisfaction de la décision du Conseil général de l'OMC d'approuver un certain nombre de recommandations visant à faire progresser les négociations sur le commerce des services, dont le rythme d'avancement demeure toutefois décevant. Des propositions révisées doivent être soumises en la matière par les Membres de l'OMC à la fin du premier semestre 2005 afin de répondre aux préoccupations de tous les pays concernés.

16. Cela étant, il faut avancer prudemment dans la libéralisation du commerce des services, notamment ceux qui touchent aux droits humains fondamentaux et aux besoins élémentaires comme la santé publique, l'éducation, la culture et le social. La libéralisation de ces services ne doit pas être imposée par les pays riches ni être instrumentalisée dans les négociations sur les subventions à l'exportation. Cette approche est compatible avec les principes clés de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui permet la flexibilité dans l'ouverture à la concurrence du secteur des services et l'exclusion totale ou partielle de certains secteurs. Des délais plus longs pour la mise en œuvre de l'accès au marché donneront la marge de manœuvre nécessaire à ceux des pays en développement dont les mécanismes institutionnels sont faibles et où les négociations sur la définition des règles n'ont pas encore abouti. Enfin, nous estimons que chaque pays doit conserver le droit de préserver sa diversité culturelle et de maintenir et développer les services publics.

17. Nous soulignons la nécessité de progresser encore dans le domaine de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et de combattre la contrefaçon et le piratage en promouvant des formes loyales de concurrence. Nous soulignons également l'importance d'une assistance technique aux pays en développement dans la mise en œuvre de ces dispositions ADPIC. Une attention particulière doit être accordée à la préservation de la diversité biologique et à l'accès aux médicaments essentiels à faible prix.

18. Nous sommes convaincus que le renforcement des capacités liées au commerce par une assistance technique dispensée de manière adaptée doit demeurer un élément essentiel des négociations actuelles. Une sensibilisation accrue conduit d'une part à une participation plus active de tous les Membres de l'OMC aux négociations et, d'autre part, à une meilleure compréhension des questions pertinentes par l'ensemble des acteurs nationaux, dont le Parlement. Ainsi le résultat des négociations commerciales peut être accepté plus facilement.

19. Nous notons à ce propos que les engagements contractés à la Conférence ministérielle de Doha en 2001 donnent lieu à des activités accrues des pays donateurs et de l'OMC et autres instances multilatérales. Nous encourageons toutes les parties à faire plus pour renforcer les capacités humaines, institutionnelles et économiques requises pour préparer, négocier et appuyer la mise en œuvre des règles et disciplines de l'OMC. A cet égard, il faut accorder une attention particulière aux besoins des parlements, en particulier dans les pays en développement, qui doivent devenir des partenaires actifs dans les accords commerciaux.

20. Nous sommes convaincus que les parlements peuvent apporter une contribution non négligeable aux négociations de l'OMC. Les parlements incarnent la souveraineté populaire et peuvent légitimement contribuer à exprimer la volonté populaire dans les forums internationaux et aider au soutien des peuples aux accords internationaux. Nous appelons les parlements et leurs membres à sensibiliser les citoyens afin qu'ils comprennent mieux les négociations commerciales et l'OMC. Nous demandons instamment aux gouvernements et aux parlements d'établir un dialogue mutuel régulier afin que les parlements puissent exercer efficacement le contrôle parlementaire des négociations commerciales et de leur suivi.

21. Nous décidons de tenir la prochaine session de la Conférence parlementaire sur l'OMC à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Hong Kong du 13 au 18 décembre 2005). Nous invitons les membres de l'OMC à inclure des parlementaires dans leurs délégations officielles à la Conférence ministérielle. Nous demandons par ailleurs à nos gouvernements respectifs qui participeront à la Conférence d'ajouter à la déclaration finale la formule suivante : "Il faut rendre l'OMC plus transparente en associant étroitement les parlements à ses activités".

22.. Nous mandats l'UIP et le Parlement européen pour qu'ils prennent, dans le cadre du comité de pilotage, les dispositions nécessaires au suivi de la présente déclaration auprès du Secrétariat de l'OMC.

REGLES DE PROCEDURE

adoptées lors de la session de Bruxelles le 26 novembre 2004

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

ARTICLE PREMIER - Objectifs

1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.

1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.

1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :

- a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité – tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

2.1 Les participants à la Conférence sont :

- les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

2.2 Les observateurs à la Conférence sont :

• les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;

- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 - Présidence

3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.

3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.

3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen.

4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.

4.3 La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.

6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.

6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.

7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 - Adoption et modification des Règles de procédure

8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.

8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.

8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.

Communiqués de presse

Communiqué de presse

N° 194, Genève/Bruxelles, 15 novembre 2004

L'UIP ET LE PARLEMENT EUROPEEN ORGANISERONT UNE CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC A BRUXELLES

A la suite de l'avancée de juillet 2004 dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen organiseront une session de la Conférence parlementaire sur l'OMC, du 24 au 26 novembre 2004, dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

Des parlementaires venus de quelque 60 pays sont attendus à Bruxelles. Cette session leur permettra d'échanger des vues et de comparer leurs expériences avec des collègues d'autres parlements spécialistes des questions commerciales, et de discuter avec des responsables gouvernementaux directement impliqués dans les négociations commerciales au sein de l'OMC.

La session de Bruxelles, qui sera co-présidée par le Président du Parlement européen, Josep Borrell, et par le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Pérez, fera suite aux deux sessions qui se sont tenues à Genève en février 2003 et à Cancún en septembre 2003, à la faveur de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC.

Pour le Président de l'UIP, *“ la session de Bruxelles de la Conférence sur l'OMC donnera l'occasion aux parlementaires d'examiner les récents développements qui ont eu lieu à l'OMC et de réfléchir à une contribution parlementaire possible à la relance de ce processus ”.*

Quant au Président Borrell, il a déclaré : *“ La dimension parlementaire est importante. Elle permet de porter le débat sur les questions commerciales au sein des parlements. Les questions commerciales concernent les citoyens dans leur vie quotidienne. Elles doivent donc être débattues dans des enceintes qui représentent les citoyens, et non pas seulement entre représentants gouvernementaux, à huis clos ”.*

Les parlementaires débattront des questions de fond concernant les négociations qui ont lieu actuellement à l'OMC telles que l'agriculture et le commerce des services dans une perspective de développement. Un panel interactif, sur l'importance de la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 31 juillet 2004, aura lieu le mercredi 24 novembre (de 15h.45 à 18h.30), avec des négociateurs gouvernementaux du Groupe des Cinq (Australie, Brésil, Union européenne, Inde et Etats-Unis) sur l'avancement du cycle de Doha.

Vendredi 26 novembre, une discussion avec le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, est prévue, de 10 à 12h.30.

Communiqué de presse

N° 195, Bruxelles, 26 novembre 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC INVITE GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS A NOUER UN DIALOGUE REGULIER

Quelque 300 parlementaires de 80 parlements se sont réunis à Bruxelles du 24 au 26 novembre 2004 à la faveur de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire (UIP). Ils ont adopté une déclaration dans laquelle ils demandent instamment *“aux gouvernements et aux parlements d'établir un dialogue régulier afin que les parlements puissent exercer efficacement le contrôle parlementaire des négociations commerciales et de leur suivi”.*

A la séance d'ouverture, le Président du Parlement européen, Josep Borrell, a rappelé aux participants que le Parlement européen était l'un des éléments moteurs de l'essor de la dimension parlementaire de l'OMC depuis la réunion de Seattle en 1999. Les parlements, a-t-il ajouté, ont un rôle essentiel de *“ passerelle entre les gens qui manifestent dans*

la rue et ceux qui négocient en coulisse”. Si l’on veut que la mondialisation soit plus équitable et mieux organisée, il faut impérativement trouver un équilibre entre “les trois D : Développement, Démocratie et Doha”, a-t-il déclaré.

Pour le Président de l’UIP, Sergio Páez Verdugo, le fait que l’OMC soit “une institution internationale exceptionnellement puissante, dont l’influence s’étend bien au-delà des questions commerciales” rend indispensable le dialogue entre elle et les parlements “afin qu’elle fasse l’objet d’un contrôle démocratique”.

Les parlementaires ont débattu des grands dossiers des négociations en cours à l’OMC, dont l’agriculture et le commerce des services dans la perspective du développement. Le vendredi 26 novembre, une session interactive s’est tenue avec le Directeur général de l’OMC, M. Supachai Panitchpakdi, qui a déclaré : “on ne soulignera jamais assez l’importance de la participation de nos collègues parlementaires à l’action que mène l’OMC en faveur d’un développement économique universel. Notre intention a toujours été de promouvoir le multilatéralisme – c’est la seule manière d’assurer un développement économique soutenu. Tous les pays, petits et grands, doivent être parties prenantes à l’élaboration de règles commerciales qui soient justes pour tous”.

Dans la Déclaration, adoptée à la séance de clôture, les parlementaires se sont félicités de la décision prise en juillet 2004 par le Conseil général de l’OMC sur le programme de Doha. Les parlementaires ont estimé que cela faisait “naître l’espoir que l’échec de la Conférence ministérielle de Cancún serait enfin surmonté grâce à une feuille de route consensuelle propre à faire progresser les négociations commerciales multilatérales”. La Déclaration souligne par ailleurs l’apport substantiel que les parlementaires peuvent faire aux négociations de l’OMC et invite les gouvernements à inclure des parlementaires dans leurs délégations officielles à la sixième Conférence de l’OMC, à Hong Kong (13-18 décembre 2005) et à ajouter à la Déclaration ministérielle finale le texte suivant : “il faut rendre l’OMC plus transparente en associant étroitement les parlements à ses activités”.

Les parlementaires ont décidé que la prochaine session de la Conférence parlementaire sur l’OMC se tiendrait à l’occasion de cette sixième Conférence ministérielle de l’OMC à Hong Kong.

ISBN 92-823-1963-6



9 789282 319635